



RCI FINANCE MAROC

**DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A
L'EXERCICE 2019**

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 25/08/2020 sous la référence EN/EM/016/2020.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations.....	5
Définitions.....	6
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	7
I. Le Président du Conseil d'Administration	8
II. Les Commissaires aux Comptes	9
III. L'organisme conseil	10
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière	10
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC	12
I. Renseignements à caractère général.....	13
II. Renseignements sur le capital de RCI Finance Maroc	15
III. Endettement de RCI Finance Maroc.....	19
PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC	25
I. Assemblées générales	26
II. Organes d'Administration	29
III. Organes de direction.....	35
PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC.....	42
I. Historique de l'émetteur.....	43
II. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à RCI Bank & Services et au Groupe Renault	45
III. Filiale de RCI Finance Maroc.....	55
IV. Secteur d'activité de RCI Finance Maroc.....	57
V. Produits de RCI Finance Maroc.....	85
PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	96
I. Politique RSE	97
II. Social	99
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	104
I. Stratégie d'investissement	105
II. Moyens techniques et informatiques de RCI Finance Maroc	106
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC	111
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2017 et 2019	112
II. Rapport des commissaires aux comptes.....	113
III. Périmètre et méthodes de consolidation.....	119
IV. Analyse du compte de résultat consolidé.....	120
V. Analyse de la solvabilité et Structure du bilan consolidé.....	132
VI. Tableau des flux de trésorerie.....	139
PARTIE VIII. PERSPECTIVES.....	143
VIII.1. Orientations stratégiques de RCI Finance Maroc.....	144

VIII.2. Principales tendances, incertitudes ou évènements.....	145
VIII.3. Politique d'investissement future.....	145
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS.....	146
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	148
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE.....	150
I. Risque client.....	151
II. Risque de taux de sortie.....	151
III. Risque taux refinancement.....	151
IV. Risque de liquidité.....	151
V. Risque de modification du cadre réglementaire.....	152
VI. Risque fiscal.....	152
VII. Risque de remboursement anticipé.....	152
VIII. Risque Opérationnel.....	153
IX. Le risque de dépendance aux ventes de Renault au Maroc.....	153
X. Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI.....	153
XI. Le risque lié à la concentration de certains concessionnaires dans l'encours réseau de RCI.....	154
XII. Le risque de change.....	154
PARTIE XII. ANNEXES.....	155

I. Abréviations

ALM	<i>Asset and Liability Management</i> (Gestion Actif-Passif)
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CBU	Completely Built-Up
CCT	Crédit Court Terme
CKD	Completely Knocked Down
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Crédit Moyen Terme
CT	Court terme
ESM	Encours Sain Moyen
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
LOA	Location avec Option d'Achat
MMAD	Millions de dirhams
NS	Non significatif
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PME - PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale du Royaume
PSA	Peugeot S.A.
RCI BS	RCI Banque and Services
RDFM	Renault Dacia Finance Maroc
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
SAAR	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque
SI	Système d'information
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
VAR	Variation
VIO	Véhicules importés d'occasion
VN	Véhicules neufs
VO	Véhicules d'occasion
VP	Véhicules particuliers
VUL	Véhicules utilitaires légers

II. Définitions

Asset And Liability Management	La Gestion Actif-Passif (Asset and Liability Management, en anglais ou ALM), par référence aux deux volets d'un bilan comptable, est pratiquée notamment par les banques et autres organismes financiers. Elle s'apparente pour une banque à une direction financière. Elle revient à s'assurer que l'équilibre entre types de ressources financières et types d'emplois financiers est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en optimisant la rentabilité générale.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit Automobile Classique	Crédit amortissable affecté à l'acquisition d'un véhicule.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit Revolving	Appelé également crédit renouvelable, ce dernier consiste à offrir une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité, les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Encours comptable net	Somme des postes du bilan suivants : - Créances envers la clientèle ; - Créances acquises par affacturage ; - Immobilisations données en crédit-bail et location.
Encours comptable brut	Somme de l'encours comptable augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours.
Encours sain	Capital dû par les clients et/ou le réseau (y compris contributions des Constructeurs et du Réseau, frais de dossier et coûts de distribution étalables). Sont exclus : l'encours incidenté échou, l'encours douteux et l'encours compromis (puisque l'on parle d'encours sain d'intérêts). Sont inclus : les encours incidentés à échoir et non incidentés.
Location avec option d'achat	Formule de financement destinée à l'acquisition de biens d'équipements (véhicules, ordinateurs,...) permettant au client de jouir du bien sans en être propriétaire en contrepartie du versement de loyers mensuels. Le client a la possibilité d'acquies le bien en fin de contrat en levant l'option d'achat. Bien que locataire du bien, l'utilisateur doit néanmoins s'acquies des charges comme s'il en était propriétaire.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Taux de contentialité	Le taux de contentialité correspond au rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours financier.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	RCI Finance Maroc
Représentant légal	Vincent HAUVILLE
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Siège social	44 Boulevard Khalid Ibnou Loualid – Ain Sebaa – Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	(212) 5 22 34 97 00
Numéro de fax	(212) 5 20 48 21 98
Adresse électronique	vincent.hauville@rcibanque.com

I.2. Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2019 de RCI Finance Maroc

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Vincent HAUVILLE

Président du Conseil d'Administration

RCI Finance Maroc

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. Identité

Prénom et nom	Hicham BELEMQADEM	Fouad LAHGAZI	Taha FERDAOUS
Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	KPMG	Mazars Audit et Conseil
Adresse	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage La Marina - Casablanca	40, Boulevard d'Anfa – Casablanca	101, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 22 47 34	(212) 5 22 29 33 04	(212) 5 22 43 34 23
Numéro de fax	(212) 5 22 22 47 59	(212) 5 22 29 33 05	(212) 5 22 42 34 00
Adresse électronique	hbelemqadem@deloitte.com	flahgazi@kpmg.com	taha.ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2017	2014	2020
Date de début du mandat actuel	2017	2020	2020
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

II.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2019 de RCI Finance Maroc

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes KPMG et Deloitte Audit au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.
- Les états financiers consolidés tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes KPMG et Deloitte Audit au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

KPMG

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Fouad LAHGAZI

Taha FERDAOUS

Associé

Associé

III. L'organisme conseil

III.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
Représentant légal	Mehdi HOUMAM
Fonction	Responsable Corporate Finance
Adresse	26, Place des Nations Unies - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	(212) 5 22 46 10 00
Adresse électronique	mehdi.houmam@bnpparibas.com

III.2. Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2019 de RCI Finance Maroc

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de RCI Finance Maroc.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de RCI Finance Maroc ;
- Les comptes sociaux et consolidés et les rapports d'activité afférents aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les indicateurs trimestriels de RCI Finance Maroc au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de RCI Finance Maroc pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de RCI Finance Maroc pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- La lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de RCI Finance Maroc relatifs aux exercices précités et jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les commentaires, analyses et statistiques recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mehdi HOUMAM

Responsable Métier BMCI Corporate Finance
BMCI

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable	Louis BAPTISTE
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	44 Boulevard Khalid Ibnou Loualid – Ain Sebaa – Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	(212) 5 20 48 28 56
Numéro de fax	(212) 5 22 48 29 80
Adresse électronique	louis.baptiste@rcibanque.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	RCI Finance Maroc
Siège social	44, Boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sbaa, Casablanca
Téléphonie / Télécopie	Tel : (212) 5 22 76 97 54 Fax : (212) 5 22 34 98 85
Site Web	www.rcifinance.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
Date de constitution	03/10/2007
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi.
N° Registre du commerce	171 495, tribunal de Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les opérations d'affacturage, notamment par voie de recouvrement et/ou de mobilisation des créances commerciales ; <input type="checkbox"/> Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat et assimilées ; <input type="checkbox"/> Les opérations de crédit à la consommation ; <input type="checkbox"/> La prise d'intérêt directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ; <input type="checkbox"/> Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilière ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la société et de son activité.
Capital social à fin décembre 2019	MAD 289 783 500 divisé en 2 897 835 actions de MAD 100 chacune.
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de RCI Finance Maroc.
Textes législatifs et réglementaires applicables à RCI Finance Maroc	<p>Textes régissant RCI Finance Maroc de par sa forme juridique</p> <p>La société est régie par le droit marocain, la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Textes régissant RCI Finance Maroc de par son activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le dahir n°1-14-1993 portant promulgation de la loi 103-12 régissant les établissements de crédits et organismes assimilés. <p>Textes régissant RCI Finance Maroc de par son émission de BSF</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n°43-12 relative à l'AMMC ; <input type="checkbox"/> La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) ; <input type="checkbox"/> Les dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ;

- Le Dahir n° 1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- L'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ;
- Les circulaire de l'AMMC.

Régime Fiscal

RCI Finance Maroc est soumise, en tant que société de financement, à l'impôt sur les sociétés de 37% et à une TVA de 10% pour l'activité de crédit amortissable et de 20% pour l'activité de leasing.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de Commerce de Casablanca.

Source : RCI Finance Maroc

II. Renseignements sur le capital de RCI Finance Maroc

II.1. Composition du capital

A fin décembre 2019, le capital social de la société s'établit à MAD 289 783 500, intégralement libéré. Il est divisé en 2 897 835 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.2. Historique du capital social

RCI Finance Maroc a été créée en 2007 avec un capital social de 123 000 000 MAD, composé de 1 230 000 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

Une augmentation de capital de MAD 166 783 500 a été décidée par assemblée générale mixte le 15 mai 2013.

Suite à l'augmentation de capital de 166 783 500 MAD réalisée en juin 2013 et entièrement souscrite par RCI Banque SA, le capital social de RCI Finance Maroc s'établit à 289 783 500 MAD au 31 décembre 2014. Ladite augmentation de capital a été réalisée par la création de 1 667 835 nouvelles actions entièrement souscrites et libérées en numéraire par RCI Banque SA.

Depuis 2014, aucune opération sur le capital de RCI Finance Maroc n'a été réalisée.

II.3. Evolution de l'actionnariat

La structure de l'actionnariat de l'émetteur n'a connu aucun changement au cours des cinq dernières années. L'actionnariat de RCI Finance Maroc sur les cinq dernières années se présente comme suit :

Actionnaires	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%
Claudio VEZZOSI	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Xavier SABATIER	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mouna BADRANE	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Daniel RABBI	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Alain BALLU	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Philippe METRAS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Enrico ROSSINI	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Alessandro GARZIA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
François GUIONNET	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

II.4. Actionnariat actuel

L'actionnariat de RCI Finance Maroc à fin mars 2020 se présente comme suit :

Actionnaires	Mars -20	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%
Vincent Hauville	1	0,00%
Mouna Badrane	1	0,00%
Alessandro GARZIA	1	0,00%
François GUIONNET	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

A fin décembre 2019, RCI Finance Maroc est détenue à 99,9% par RCI Banque S.A, filiale à 100% de Renault S.A.

RCI Bank and Services est le nom commercial de l'entreprise depuis février 2016 mais sa dénomination sociale est inchangée et demeure RCI Banque S.A.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le siège social de RCI Banque S.A. a été transféré de Noisy-le-Grand à Paris et s'établit désormais au 15 rue d'Uzès 75002 - Paris.

RCI Bank and Services accompagne les marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti, Datsun) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Russie et en Inde, et de Mitsubishi Motors aux Pays-Bas.

A fin 2019, le Groupe RCI Bank and Services est présent dans 36 pays, répartis dans cinq grandes Régions du monde : Europe ; Amériques ; Afrique – Moyen-Orient – Inde ; Eurasie ; Asie – Pacifique. Avec un effectif total de plus de 3 500 collaborateurs.

II.4.1. Pacte d'actionnaires

A ce jour, il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de RCI Finance Maroc.

II.4.2. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

En tant que filiale à 100% du Groupe Renault, les missions de RCI Bank and Services sont entièrement tournées vers les activités du groupe automobile :

- Elle s'appuie sur une offre de financements et de services totalement intégrée à la politique commerciale du groupe afin d'assurer l'attractivité de la marque, la fidélisation de la clientèle ainsi qu'un niveau élevé de compétitivité ;
- Elle s'assure de pouvoir répondre aux exigences de rentabilité demandées par l'actionnaire tout en maintenant un niveau de sécurité financière élevé.

Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services

Les principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur la période 2017-2019

En MEUR	2017	2018	Var.18-17 (%)	2019	Var.19-18 (%)
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	49 709	53 394	7,41%	58 080	8,78%
Dettes envers la clientèle	15 844	16 781	5,91%	18 605	10,87%
Crédits à la clientèle*	43 430	46 587	7,27%	50 582	8,58%
Encours net**	43 833	46 930	7,07%	51 044	8,77%
Encours sain moyen (ESM)	38 899	43 542	11,94%	46 416	6,60%
Capitaux propres	4 719	5 307	12,46%	5 702	7,44%
CPC					
PNB	1 628	1 930	18,55%	2 096	8,60%
Rex	1 106	1 355	22,51%	1 493	10,18%
RN part du groupe	721	858	19,00%	903	5,24%
RN	748	882	17,91%	935	6,01%
Ratio de rentabilité (***)					
ROE	18,60%	19,20%	0,60 pts	18,00%	-1,20 pts
ROA	1,50%	1,65%	0,15 pts	1,61%	-0,04 pts
Coût du risque (en % d'ESM)					
	0,11%	0,33%	0,22 pts	0,37%	0,04 pts

Sources : Rapports annuels du Groupe RCI Banque 2017, 2018 et 2019

(*) **Crédit à la clientèle** : Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle.

(**) **Encours net** : correspond à l'actif net en fin d'exercice soit la somme de (i) l'encours net total et (ii) des opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

(***) **ROE (Return On Equity)** : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice (retraité des éléments non récurrents) et les capitaux propres (hors résultat net de la période en cours).

ROA (Return On Assets) : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice et le total bilan.

Evolution 2018-2019

En 2019, le résultat net part du groupe ressort à 903 M€ contre 858 M€ en 2018, soit une hausse de 5,24%.

Les résultats réalisés par RCI Bank and Services sur la période 2018-2019 s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- Un produit net bancaire qui augmente de 8,60 % par rapport à 2018 pour s'établir à 2 096 M€ à fin 2019 ;
- Un résultat d'exploitation en hausse de 10,18%, passant de 1 355 M€ en 2018 à 1 493 M€ en 2019 ;
- Une progression de l'encours sain moyen de 6,60%, clôturant l'exercice 2019 à 46 416 M€ ;
- Un coût du risque qui augmente de 0,04 points en 2019 pour s'établir à 0,37%.

Evolution 2017-2018

En 2018, le résultat net part du groupe ressort à 858 M€ contre 721 M€ en 2017, soit une hausse de 19,0%.

Les résultats réalisés par RCI Bank and Services sur l'exercice 2018 s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- Un produit net bancaire qui augmente de 18,55% par rapport au résultat enregistré l'année précédente pour finir l'exercice 2018 à 1 930 M€ ;
- Un résultat d'exploitation en hausse, passant de 1 106 M€ en 2017 à 1 355 M€ en 2018 à (+22,51%) ;
- Un encours sain moyen en hausse de 11,94% et qui clôt l'exercice 2018 à 43 542 M€ ;

Principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services :

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services au cours des 3 derniers exercices :

	2017	2018	Var.18-17 (%)	2019	Var.19-18 (%)
Nombre total de dossier véhicules (en milliers)	1 771	1 799	1,58%	1 798	-0,06%
Taux d'intervention véhicules neufs*	39,60%	40,70%	1,10 pts	42,20%	1,50 pts
Nouveaux financements (en MEUR)	20 604	20 922	1,54%	21 395	2,26%

Sources : Rapports annuels du Groupe RCI Banque 2017, 2018 et 2019

(*) Pourcentage des immatriculations de voitures neuves du Groupe Renault incluant les Sociétés Mises en Equivalence (Russie, Turquie et Inde) financés par le Groupe RCI Bank and Services

En 2019, le Groupe RCI Bank and Services a réalisé 21,4 Mds € de nouveaux financements, en progression de 2,26% par rapport à 2018. Le nombre de véhicules financés est resté stable à 1,8 millions malgré un marché automobile mondial en recul. RCI Bank and Services affiche ainsi une amélioration de son taux d'intervention financements de +1,5 pts à 42,2%.

En 2018, les nouveaux financements du Groupe RCI Bank and Services ont atteint 20,9 Mds €, en progression de 1,54% par rapport à 2017, bénéficiant de la croissance du marché mondial de l'automobile. Le taux d'intervention Financements du Groupe s'établit ainsi à 40,7 %, soit une progression de 1,1 pts par rapport à l'an passé.

II.5. Capital potentiel de RCI Finance Maroc

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.6. Négociabilité des titres de capital

Les actions de RCI Finance Maroc ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché boursier.

II.7. Politique de distribution de dividendes

II.7.1. Dispositions statutaires

L'article 35 des statuts de RCI Finance Maroc stipule que le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserves extraordinaires peuvent être affectés, notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, si elle existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

II.7.2. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

L'AGO tenue le 16 Mai 2018, a décidé, au titre de l'exercice 2017, de distribuer un dividende de 30 MMAD.

L'AGO du 16 mai 2019 a décidé de distribuer un dividende de 30 MMAD au titre de l'exercice 2018.

Prenant acte du communiqué de Bank Al-Maghrib du 11 mai 2020 appelant les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale du 15 mai 2020 a revu la proposition de dividende faite par le Conseil d'Administration¹ et a décidé d'affecter l'intégralité du résultat social en réserve légale et en réserves facultatives.

En KMAD	2017	2018	2019
Résultat net social	116 005	113 358	40 476
Dividendes distribués au titre de l'exercice	30 000	30 000	0
Taux de distribution	25,86%	26,46%	0,00%
Nombre d'actions	2 897 835	2 897 835	2 897 835
Dividendes /actions (MAD)	10,35	10,35	0,00

Sources : RCI Finance Maroc

La politique de distribution de dividendes de RCI Finance Maroc est d'optimiser le dividende payable à la maison-mère RCI Banque SA tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales, avec un coussin de sécurité. Le dividende est validé par les instances sociales de la société.

III. Endettement de RCI Finance Maroc

III.1. Dettes privée : Emission des Bons de Sociétés de Financement

III.1.1. Caractéristiques du programme d'émission des Bons de Sociétés de Financement

Plafond du programme	MAD 2 500 000 000
Nombre maximum de BSF à émettre	25 000 titres.
Nature des titres	Bons de Sociétés de Financement dématérialisés par inscription du dépositaire central Maroclear et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000

¹ Le Conseil d'Administration du 25 mars 2020 de RCI Finance Maroc avait initialement proposé un dividende de 12 MMAD au titre de l'exercice 2019.

Forme juridique des titres	Titres de Créances Négociables (TCN) dématérialisés au porteur.
Maturité des BSF	2 à 7 ans.
Jouissance	À la date de règlement.
Taux d'intérêt facial	Fixe, déterminé au moment de l'émission sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT de maturité équivalente tel que publié par Bank Al-Maghrib, et incluant la prime de risque.
Prime de risque	Pour chaque émission, une fourchette de prime de risque sera conjointement déterminée par les co-placeurs en fonction de la maturité et des conditions de marché qui agurent au moment du placement. La fourchette de prime de risque sera définie préalablement à chaque émission.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française
Paiement du coupon	Annuellement aux dates d'anniversaires de la date de jouissance et au prorata temporis pour la période restante.
Remboursement du principal	In fine, soit à l'échéance de chaque BSF.
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie.
Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, résidente ou non-résidente de nationalité marocaine et étrangère.
Négociabilité des titres	Librement négociable auprès du réseau placeur et sur le marché de gré à gré.
Rang de l'émission	Les BSF constituent des engagements chirographaires non subordonnés et non assortis de sûretés de RCI Finance. Ils viennent au même rang que les autres dettes chirographaires présentes ou futures de RCI Finance.
Modalités de remboursement anticipé	En vertu des dispositions de l'article 23 de la loi n°35-94, telle que modifiée et complétée. Les bons de sociétés de financement ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation exceptionnelle donnée par Bank Al-Maghrib après accord des parties. Cette autorisation ne peut être accordée que si les détenteurs de ces titres connaissent des difficultés financières de nature à entraîner une cessation de paiements. Par ailleurs, ces titres ne peuvent être rachetés par les émetteurs qu'à concurrence de 20% de l'encours des titres émis.

Sources : RCI Finance Maroc

III.1.2. Emission des Bons de Sociétés de financement

RCI Finance Maroc a réalisé dix-sept² émissions de Bons de Sociétés de financement depuis 2014.

L'encours des bons de sociétés de financement de RCI Finance Maroc à fin juin 2020 s'élève à 2 400 MMAD.

Les 9 émissions non encore échues à fin juin 2020 sont les suivantes :

² Certaines émissions sont émises à la même date avec des maturités différentes comme celle du 26/11/2018 et celle du 22/05/2017.

Code ISIN	Date de jouissance	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant (MMAD)	Maturité	Taux facial	Mode de remboursement
MA0001007014	18/12/2017	18/12/2020	1 500	150	3 ans	Taux fixe 3,40%	In fine
MA0001007139	24/04/2018	24/07/2020	2 700	270	2 ans et 3 mois	Taux fixe 3,18%	In fine
MA0001007261	26/11/2018	26/02/2021	2 500	250	2 ans et 3 mois	Taux fixe 3,11%	In fine
MA0001007279	26/11/2018	26/11/2021	1 500	150	3 ans	Taux fixe 3,23%	In fine
MA0001007378	18/03/2019	18/03/2022	4 000	400	3 ans	Taux fixe 3,04%	In fine
MA0001007824	26/11/2019	26/11/2022	4 000	400	3 ans	Taux fixe 2,73%	In fine
MA0001007881	21/01/2020	21/01/2023	4 000	400	3 ans	Taux fixe 2,72%	In fine
MA0001008053	14/05/2020	14/05/2023	1 800	180	3 ans	Taux Fixe 2,99%	In Fine
MA0001008103	29/06/2020	29/06/2024	2 000	200	4 ans	Taux fixe 2,99%	In fine
Total Encours à fin juin 2020			24 000	2 400			

Source : RCI Finance Maroc

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc tenu en date du 25 mars 2019 a décidé d'augmenter le plafond du programme de Bons de Sociétés de Financement de 2 milliards à 2,5 milliards de dirhams et de procéder à l'ensemble des démarches réglementaires en relation avec cette décision.

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2020 a décidé d'augmenter une seconde fois le plafond du programme de Bons de Sociétés de Financement de 2,5 milliards à 3,5 milliards de dirhams et de procéder à l'ensemble des démarches réglementaires en relation avec cette décision.

III.1.3. Evolution des Bons de Sociétés de financement émis entre 2017 et 2019

(En KMAD)	2017	2018	2019
Titres de créances émis	890 492	1 238 718	1 951 446

Source : RCI Finance Maroc

III.2. Dette bancaire

III.2.1. Dette contractée auprès des banques

Dette bancaire de RCI Finance Maroc (en KMAD) à fin décembre 2019

Banque	Date échéance contrat	Type contrat	Total	Total utilisation	Disponible	Date 1 ^{er} déblocage	Mode de remboursement
ATWB	30/03/2021	CCT/CMT	300 000	0	300 000	-	In fine
BMCE	31/10/2021	CCT/CMT	300 000	0	300 000	-	In fine
BP	31/12/2020	CCT	400 000	0	400 000	-	In fine
CDM	27/12/2021	CCT/CMT	200 000	0	200 000	-	In fine
SGMB	28/08/2020	CCT	200 000	150 000	50 000	18/12/2019	In fine
Total au 31/12/2019			1 400 000	150 000	1 250 000		

Source : RCI Finance Maroc

La dette bancaire de RCI Finance Maroc à fin 2019 se répartit en 2 crédits à court terme et 3 crédits à moyen/court terme :

- Un crédit CCT/CMT de 300 MMAD accordé par Attijariwafa Bank non déblocué ;

- Un crédit CCT / CMT de 300 MMAD accordé par la BMCE non débloqué ;
- Un crédit CCT/CMT de 200 MMAD accordé par CDM non débloqué ;
- Un crédit CCT de 200 MMAD accordé par SGMB dont 150 MMAD a été utilisé ;
- Un crédit CCT de 400 MMAD accordé par la BP non débloqué.

A ce jour, les contrats de financements de RCI Finance Maroc ne prévoient aucun covenant.

Evolution de la dette bancaire de RCI finance Maroc entre 2017 et 2019

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés évoluent comme suit entre 2017 et 2019 :

(En KMAD)	2017	2018	2019
Dette envers les établissements de crédit et assimilés	3 164 488	3 594 397	3 381 862

Source : RCI Finance Maroc

III.2.2. Facilités de caisse de RCI Finance Maroc à fin 2019

Ressource (KMAD)	Disponible
ATWB	200 000
BMCE	5 000
BMCI	20 000
SGMB	50 000
Total	275 000

Source : RCI Finance Maroc

Les facilités de caisses de RCI finance Maroc s'élèvent à 275 MMAD à fin 2019. Elles sont principalement constituées d'une facilité de caisse de 200 MMAD accordée par Attijariwafa Bank et de facilités de caisses de 50 MMAD et 20 MMAD accordées respectivement par SGMB et BMCI.

III.2.3. Dettes subordonnées

En Juin 2014, RCI Finance Maroc a souscrit un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 euros auprès de RCI Banque S.A dans le but de renforcer ses fonds propres réglementaires et d'améliorer ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité).

Le prêt subordonné, d'une maturité de 10 ans, a été proposé à un taux d'intérêt de 5%. RCI finance Maroc s'engage à rembourser en principal l'intégralité du prêt à sa date d'échéance.

Caractéristiques de l'emprunt subordonné de RCI Finance Maroc à fin 2019

Monnaie de l'emprunt	Montant en Euro	Cours € / MAD*	Taux	Durée	Montant en MAD	Condition du remboursement anticipé
Euro	1 800 000	11,21	5%	10 ans	20 178 000	Le remboursement anticipé du prêt et des intérêts ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'emprunteur après un terme d'au moins 5 ans et après accord de BAM. Le remboursement anticipé ne donne lieu à aucun versement par l'emprunteur d'une quelconque indemnité compensatrice en faveur du prêteur

Source : RCI Finance Maroc

(*) Cours BAM au 27/06/2014³

Evolution des dettes subordonnées de RCI Finance Maroc entre 2017 et fin 2019

(En KMAD)	2017	2018	2019
-----------	------	------	------

³ RCI Finance Maroc a contracté un emprunt subordonné de 1 800 000 EUR auprès de RCI Banque SA le 18/06/2014. L'office des changes a crédité RCI Finance Maroc d'un montant de 20 178 000 MAD sur la base du cours de change valeur du 27/06/2014, soit 11,21 MAD.

Dettes subordonnées	20 716	20 719	20 719
---------------------	--------	--------	--------

Source : RCI Finance Maroc

III.2.4. Emissions décidées par les instances et non encore réalisées

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucune émission non encore réalisée n'a été décidée par les instances de RCI Finance Maroc.

III.3. Engagements Hors Bilan

Hors bilan consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019

EN KMAD	2017	2018	2019
ENGAGEMENTS DONNES	359 500	226 294	393 124
<i>Taux de croissance des engagements donnés</i>	99,39%	-37,05%	73,72%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	359 500	226 294	393 124
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	1 229 030	1 363 700	1 706 280
<i>Taux de croissance des engagements reçus</i>	27,40%	10,96%	25,12%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 170 000	1 020 000	1 250 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	59 030	343 700	456 280
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-

Source : RCI Finance Maroc

En base consolidée, les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont uniquement constitués des « engagements de financement donnés en faveur de la clientèle », sur les activités Crédit Réseau et Clientèle pure.

En 2018, les engagements donnés ont reculé de 37,05% pour s'établir à 226,3 MMAD. Cette baisse s'explique par (i) la baisse des ouvertures de crédit confirmés de 105 MMAD combinée à (ii) la diminution des engagements irrévocables de crédit-bail de 28,2 MMAD.

Les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont ressortis en hausse de 73,72% en 2019 pour atteindre 393,1 MMAD. Cette hausse s'explique par la progression des ouvertures de crédit confirmées de 66,02% à 339,4 MMAD (Vs. 204,4 MMAD en 2018) ainsi que par des engagements irrévocables de crédit-bail en hausse de 145,75% à 53,7 MMAD (Vs. 21,9 MMAD en 2018).

D'autre part, les engagements reçus par RCI Finance Maroc se composent des deux éléments suivants :

- Des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.
- Des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés correspondant à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires ou au groupe RCI Banque afin de garantir un excès d'exposition à certains concessionnaires.

Les engagements reçus par RCI Finance Maroc ont progressé de 10,96% à fin 2018 pour s'établir à 1 363,7 MMAD, compte tenu de l'effet combiné de (i) la baisse des engagements de financement reçus

d'établissements de crédit et assimilés de 150 MMAD à 1 020 MMAD et (ii) de l'augmentation des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 284,7 MMAD pour s'établir à 343,7 MMAD.

En 2019, les engagements reçus ressortent à 1 706,3 MMAD, en hausse de 25,12%. Cette croissance s'explique par (i) la progression des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés de 230 MMAD à 1 250 MMAD (contre 1 020 MMAD en 2018) et (ii) la hausse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 112,6 MMAD à 456,3 MMAD (contre 343,7 MMAD en 2018).

III.4. Nantissement d'actions

Les actions de RCI Finance Maroc ne font pas l'objet d'un nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs

Les actifs de RCI Finance Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

A ce jour, RCI Finance Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC

I. Assemblées générales

Selon l'article 23 des statuts de RCI Finance Maroc, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à la loi, et si la société fait appel public à l'épargne, elle sera tenue trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier dans un journal figurant dans la liste fixée par le ministre chargé des finances, un avis de réunion contenant les indications prévues par la loi ainsi que le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration.

Elle sera également tenue de publier dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur et comprenant le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits états.

Toute modification de ces documents doit être publiée dans un journal d'annonces légales par la société, dans les vingt jours suivant la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 24 des statuts de RCI Finance Maroc, les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut elle peut être également convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ;
- Le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives.

Dans le premier cas, chacun des actionnaires doit être également convoqué par lettre simple, ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu régulièrement délibérer faute de réunir le quorum requis la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées huit jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Selon l'article 25 des statuts, l'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Il stipule également que :

- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.
- L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Selon l'article 29 des statuts de RCI Finance Maroc, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

I.2. Conditions d'admission

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, ascendant, descendant, par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, dans le cas où la société fait appel public à l'épargne.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont le contenu et les documents y annexés sont fixés par décret.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas le document unique doit comporter les mentions et indication prévues par les dispositions réglementaires.

Le formulaire doit parvenir à la Société un jour avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

En cas d'actions au porteur, la participation ou la représentation aux assemblées est subordonnée au dépôt des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication du mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.

L'article 28 des statuts de la société stipule que, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Au cas, où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions souscrites par elle, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions lors du calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimées à main levée, par assis et levés ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

I.3. Quorum – Vote – Nombres de voix

Dans les assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix⁴.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, par assis et levés ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

I.4. Assemblée Générale Ordinaire

L'article 29 des statuts de RCI Finance régit le fonctionnement des Assemblées Générales Ordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil d'Administration, ainsi que les actionnaires votant par correspondance dans les conditions prévues ci-dessus.

I.5. Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 30 des statuts de RCI Finance Maroc décrit le fonctionnement des Assemblées Générales Extraordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

⁴ Les statuts ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celle des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil d'Administration, ainsi que les actionnaires votant par correspondance dans les conditions prévues ci-dessus.

II. Organes d'Administration

Les articles 13 à 17 des statuts de la société sont relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.1. Fonctionnement et composition du Conseil d'Administration

L'article 13 des Statuts de la société RCI Finance Maroc stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé :
 - au moins de trois (3) membres et de douze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale ;
 - d'un membre au moins et de deux au plus non-actionnaires, non-exécutifs et remplissant les critères fixés par la réglementation pour être considérés comme Administrateurs indépendants. Ces derniers sont particulièrement chargés au sien du Conseil d'Administration, du contrôle de la gestion et du suivi des audits internes et externes.

Le Conseil d'Administration institue en son sein des comités spécialisés. Il s'agit du comité d'audit, du comité des risques, du comité de rémunération et du comité des nominations. Ces derniers sont chargés d'analyser en profondeur des questions spécifiques et d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration. Les comités spécialisés sont régis par un règlement intérieur. Ils se tiennent à une fréquence semestrielle et sont présidés par des Administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Si la société fait appel public à l'épargne, le conseil est responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public prescrite aux articles 153 à 157 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée.

L'article 14 stipule que les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

En outre, la durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A fin mars 2020, la composition du Conseil d'Administration de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Membres du conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination	Date d'expiration du mandat en cours
Vincent HAUVILLE	Président Directeur Général de RCI Finance Maroc	31/01/2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Alain DASSAS ⁵	Administrateur indépendant	16/05/2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Alessandro GARZIA	Administrateur – Directeur du Territoire MEA, Inde et Pacifique chez RCI Banque SA	24/09/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
François GUIONNET	Administrateur - Membre du comité exécutif - Directeur des Territoires et de la Performance de RCI Banque SA	24/09/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021

Source : RCI Finance Maroc

L'assemblée générale ordinaire tenue le 16 Mai 2017, a nommé M. Alain DASSAS, comme administrateur indépendant, suite à la démission de M. Michel LUCAS. La fonction d'administrateur indépendant prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022, mais devra être réexaminé chaque année par l'organe d'administration ou le comité des nominations conformément à l'article 7 de la Directive de Bank Al Maghrib 1/W/2014.

Le Conseil d'Administration tenu le 24 septembre 2019, a nommé M. Alessandro GARZIA et de M. François GUIONNET en qualité d'administrateurs de la société suite à la démission de de M. Philippe METRAS et de M. Enrico ROSSINI.

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc réunit en date du 31 janvier 2020, a nommé M. Vincent HAUVILLE au poste de Président Directeur Général de RCI Finance Maroc en remplacement de M. Claudio VEZZOSI.

II.1.1. CV des administrateurs

Vincent HAUVILLE – 46 ans : Président Directeur Général

M. Vincent HAUVILLE est titulaire d'un diplôme en économie financière de l'Institut d'Etude Politique d'Aix en Provence et d'un Master Administration des Entreprises de l'institut d'Administration des Entreprises de Paris (IAE Paris).

Il a rejoint le Groupe Renault en tant que Commercial Grands Comptes en 2001 avant de rejoindre RCI Banque en tant que chef de service Administration des ventes Grands Comptes en 2005. En 2007, il est nommé responsable du département des moyens commerciaux réseau chez Renault Parc Entreprises puis Chef de projet international en 2010 chez RCI Banque. Il est par la suite promu Directeur Régional Réseau Ouest chez DIAC puis Directeur Grands Comptes chez Renault Parc Entreprises. En 2016, M. Vincent HAUVILLE est nommé au poste de Directeur Général Délégué au sein de DIAC Location.

⁵ Les critères d'indépendance de l'administrateur indépendant correspondent aux exigences réglementaires

Depuis Février 2020, il a rejoint RCI Finance Maroc en tant que Président Directeur Général

Autres mandats de Vincent HAUVILLE

Vincent Hauville n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

Alain DASSAS – 74 ans : Administrateur indépendant

M. DASSAS est diplômé de l'ESCP, titulaire d'un DESS sciences économiques et d'un Master in Management Science de Stanford. Il a débuté en 1973 comme analyste financier à la Chase Manhattan Bank. En 1983, il rejoint la direction financière de Renault en tant que directeur du bureau de représentation à New York, devient directeur central de la banque du groupe, SFF, en 1986, directeur des relations bancaires et marchés financiers en 1988, directeur financier de Renault Crédit International (RCI) en 1990, puis directeur des opérations financières de Renault en 1997. En avril 2001, il est nommé directeur des services financiers de Renault, chargé de la trésorerie et du financement, de la communication financière, des fusions et acquisitions et des assurances. Membre du comité de direction de Renault de 2003 à 2007, il a également présidé Renault F1 Team en 2006. De 2007 à 2010, il a été nommé Directeur Financier et Administratif de Nissan. Suite à L'AGO du 16/05/2017, M. DASSAS a été nommé administrateur indépendant de RCI Finance Maroc. Il est à noter que M. Alain DASSAS n'exerce plus de fonctions dans le Groupe Renault depuis au moins 3 ans. A ce titre, sa nomination en tant qu'administrateur indépendant en Mai 2017 répond bien aux critères de l'article 6 de la Directive n° 1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, qui précise comme critère « ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années précédentes ».

Autres mandats de Alain DASSAS

En plus de son mandat d'administrateur indépendant de RCI Finance Maroc, Alain DASSAS est également membre indépendant du Conseil d'Administration de ALTAREA COGEDIM.

Alessandro GARZIA – 48 ans : Administrateur intuitu personae

M. GARZIA est titulaire d'un baccalauréat universitaire en sciences (BSC) en économie et finance de l'Università Degli Studi di Roma « La Sapienza » en 1998. Il rentre chez RCI Banque en 2004 en tant que Pricing Manager et assumera par la suite plusieurs postes : Responsable Contrôle Financier de 2006 à 2009 puis Directeur du programme Business Lease entre 2009 et 2010 avant d'être nommé Directeur Général de la filiale irlandaise de RCI Banque en 2010. Il est promu au poste de directeur commercial de Renault Nissan Bank en Russie en 2012 puis de Directeur Général Adjoint de RCI Banque Turquie en 2016. Il est depuis 2018 à la tête des territoires eurasiatiques et des activités Business de Nissan et Mitsubishi au siège à Paris.

Autres mandats de Alessandro GARZIA

Outre son mandat d'administrateur de RCI Finance Maroc, Alessandro GARZIA est également membre du conseil d'administration de RCI Financial Services Korea et de Nissan Renault Financial Services India Private Ltd.

François GUIONNET – 58 ans : Administrateur intuitu personae

M. GUIONNET est diplômé d'un master à l'EDHEC en 1983 et de l'Institut du Contrôle de Gestion en 1991. Il démarre sa carrière chez le Groupe Renault en tant que chef de produit des marques Jeep et Alpine en 1987. Il occupera par la suite plusieurs postes chez Renault : Attaché Commercial de 1991 à 1993, Responsable Marketing Régional à la Direction Régionale de Paris puis Adjoint au Directeur du Réseau France de 1994 à 2002. Il est par la suite promu Directeur des Ventes au Personnel en 2003 puis Directeur Régional Ile-de-France en 2006. En 2008, il devient Directeur des ventes Entreprises et Occasions avant d'être nommé Directeur du Réseau France en 2013. Il prend ensuite le poste de Directeur Général de DIAC en 2016. En 2018, il est coopté Directeur Général Délégué et Directeur des Territoires et de la Performance du Groupe RCI Banque chez RCI Banque SA.

Autres mandats de François GUIONNET

En plus de son mandat d'administrateur de RCI Finance Maroc, François GUIONNET est également membre du Conseil d'Administration de RCI Finance S.A, de RCI ZRT, de DIAC Location, de ORFIN FINANSMAN AS, de RCI Leasing Romania IFN SA et de BANCO RCI BRASIL.

II.1.2. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 19 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux sont fixées par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

Le Conseil peut également autoriser le remboursement de frais de voyage et de déplacement engagés sur décision préalable dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles-ci prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi. Il s'agit notamment des Administrateurs indépendants.

II.1.3. Délibérations du Conseil

Selon l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou (même à l'étranger) ou dans tout endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation doit être faite trois jours à l'avance par tous moyens.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut-être faire par les commissaires aux comptes. En outre, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le Conseil d'Administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

II.1.4. Quorum, majorité et procès-verbaux

L'article 16 des statuts de la société stipule que, pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'article 17 stipule que les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un Administrateur ou deux Administrateurs.

Les procès-verbaux indiquent le nom des Administrateurs présents, représentés ou absents ; ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consignés sur un registre spécial tenu au siège, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Ce registre peut être remplacé par un recueil de feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuillets est interdite.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

En cas de liquidation, ces copies ou extraits sont valablement certifiées par un liquidateur.

II.1.5. Pouvoirs du Conseil

L'article 13 des statuts de la société indique que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration, conformément à l'article 18, choisit le mode de gouvernance et nomme le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, détermine leurs rémunérations et peut les révoquer à tout moment.

II.1.6. Rémunération du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2020 dans sa huitième résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019 à un montant global brut de 55 KMAD.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En KMAD	2017	2018	2019
Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration	55	55	55

Source : RCI Finance Maroc

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

II.1.7. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Entre 2017 et 2019, aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.2. Critères d'indépendance des administrateurs indépendants

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc compte un administrateur indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

II.3. Critères de parité Hommes/Femmes

En 2016 et en 2017, une femme siégeait au sein du Conseil d'Administration (Mme Mouna BADRANE), soit 20,0% de l'effectif total du Conseil.

Depuis 2018, aucune femme ne siège au Conseil d'Administration suite à la démission de Mouna Badrane dudit Conseil d'Administration.

II.4. Les comités de RCI Finance Maroc rattachés au Conseil d'Administration

II.4.1. Comités spécialisés du Conseil d'Administration :

A fin mars 2020, les comités rattachés au Conseil d'Administration se présentent comme suit :

Comité	Objet	Fréquence	Membres	Invités Permanents
Comité d'audit	Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de leur capacité à évoluer en fonction des risques - approbation de la charte de contrôle interne et d'audit - suivi de la situation de l'entreprise au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction - surveillance du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires – évaluation du dispositif de traitement des réclamations clientèle et de leur satisfaction à travers les indicateurs de suivi mis en place	Semestrielle	Alessandro GARZIA Administrateur Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Vincent HAUVILLE, PDG Mouna BADRANE, Directeur Contrôle Interne Louis BAPTISTE, DAF
Comité des risques	Examen de la liste des risques et validation de la définition des risques, en vue d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration sur la stratégie globale en matière des risques et d'appétence au risque – Analyse et validation des limites de risque, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil d'Administration et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle – Analyse des plans d'actions en cas de dépassement des seuils d'alerte – Examen de la politique de rémunération au regard de son incidence sur les risques – Evaluation régulières des résultats des stress tests – Analyse et approbation du rapport sur le contrôle interne, en vue de conseiller le Conseil d'Administration	Semestrielle	Alessandro GARZIA Administrateur Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Vincent HAUVILLE, PDG Aniss FIKRI, Directeur Risques et Opérations Mouna BADRANE, Directeur Contrôle Interne Louis BAPTISTE, DAF Said BOUDNINE, Directeur Financement réseaux et Engagement Entreprises
Comité rémunérations	Examen de la rémunération des mandataires sociaux – Préparation des décisions pour le Conseil d'Administration concernant les personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques – Contrôle de la rémunération des directeurs en charge de la gestion des risques – Examen annuel de la politique de rémunération – Vérification de l'adéquation entre la politique de rémunération et la culture de l'entreprise, sa stratégie à long-terme des risques, sa performance et à sa conformité aux exigences législatives et réglementaires	Semestrielle	François GUIONNET, Administrateur Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Vincent HAUVILLE, PDG Louis BAPTISTE, DAF Hossam EL OMARI, DRH
Comité des nominations	Recommandation des nouveaux administrateurs et dirigeants au Conseil d'Administration – Approbation par le CA des candidats aux postes vacants – Evaluation de la situation de chaque membre du Conseil d'Administration eu égard aux critères d'indépendance	Semestrielle	François GUIONNET, Administrateur Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Vincent HAUVILLE, PDG Louis BAPTISTE, DAF Hossam EL OMARI, DRH

Source : RCI Finance Maroc

III. Organes de direction

III.1. Direction Générale

Selon l'article 18 des statuts de RCI Finance Maroc, la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'Administration. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment sur proposition du Directeur Général par Conseil d'Administration.

III.2. Liste des principaux dirigeants

A fin mars 2020, les principaux dirigeants, membres du comité de direction, de RCI Finance Maroc sont :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée en fonction
Vincent HAUVILLE*	Président Directeur Général	2020
Saïd BOUDNINE	Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises	2018
Mouna BADRANE	Directeur Contrôle Interne et Conformité	2010
Louis BAPTISTE	Directeur Administratif et Financier	2018
Taoufik EL KHARBAOUI	Directeur des Ventes	2007
Aniss FIKRI	Directeur des Risques	2011
Abdelhamid LOTFI	Directeur Marketing	2014

Source : RCI Finance Maroc

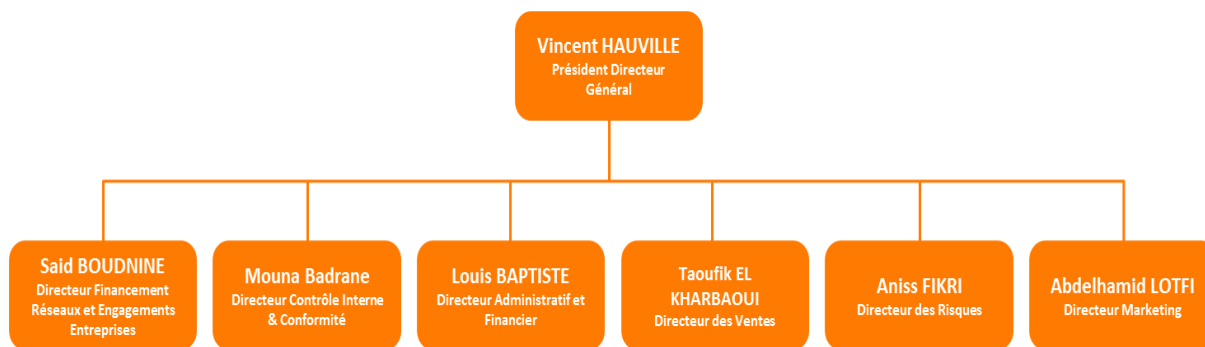
(*) M. Claudio VEZZOSI a été remplacé au poste de Président Directeur Général le 1^{er} février 2020 par M. Vincent HAUVILLE

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc tenu le 1^{er} Septembre 2016 a coopté M. Claudio VEZZOSI en tant que Président Directeur Général suite à la démission de M. Xavier Léon SABATIER.

A noter que le Conseil d'Administration du 1^{er} février 2020 a nommé M. Vincent HAUVILLE en tant que Président Directeur Général en remplacement de M. Claudio VEZZOSI.

L'organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc se présente comme suit à fin mars 2020 :

Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc à fin mars 2020 :



Source : RCI Finance Maroc

III.3. CV des principaux dirigeants

Vincent HAUVILLE, nouveau Président Directeur Général depuis février 2020 (46 ans)

Le CV de M. Vincent HAUVILLE est présenté en **II.1.1** (Cf CV des principaux administrateurs)

Saïd BOUDNINE (40 ans)

M. Saïd BOUDNINE est titulaire d'un Master en Banque et Finance de l'université Lille II ainsi que d'un diplôme de cycle normal de l'ISCAE en Finance d'Entreprises. Il débute sa carrière en 2003 chez Crédit du Maroc en tant que Chargé d'Affaires Entreprises avant de rejoindre BMCE Bank en 2007 au poste de Chargé de clientèle entreprises. Il se chargera de gérer et de développer un portefeuille d'entreprise tout en assurant la rentabilité du portefeuille ainsi que la maîtrise du risque. En 2010, il est nommé Chargé d'Affaires Sénior au sein de la direction de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Banque de Financement et d'Investissement du Crédit Du Maroc. Il est par la suite promu Senior Business Banker Grands Comptes au sein de la direction de la Grande Entreprise du Crédit du Maroc. En 2018, il rejoint RCI Finance Maroc où il occupe le poste de directeur des financements réseaux et des engagements des entreprises

Taoufik EL KHARBAOUI (46 ans)

M. Taoufik EL KHARBAOUI est titulaire d'une licence en sciences économiques, d'un MBA en gestion financière à l'institut HEM et d'un master en gestion patrimoniale et financière de l'Université de Montpellier en France. Il a intégré le Groupe Renault en 2001 en tant que conseiller commercial jusqu'en 2005. Par la suite, il a occupé le poste de manager zone RDFM de 2005 à 2007. M. EL KHARBAOUI est Directeur des Ventes depuis août 2007.

Aniss FIKRI (44 ans)

M. Aniss FIKRI est titulaire d'une licence en sciences économiques de la faculté Hassan II de Mohammedia (1998) et d'un MBA en finance de l'institut des hautes études de management de Casablanca (2000). Il a intégré RCI Finance Maroc en 2011 après 12 d'expérience au sein des sociétés Wafa Immobilier et Lafarge Maroc respectivement entant que Directeur des Risques.

Louis BAPTISTE (36 ans)

M. Louis BAPTISTE est titulaire d'un Master spécialisé en Management des réseaux Automobiles de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA). Il a intégré le Groupe RCI Bank and Services en janvier 2008 comme Manager Commercial Affaires, a exercé plusieurs postes au Contrôle de gestion puis a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Exécutif et de Chargé d'Affaires ALM & Corporate Finance. Le 1er mai 2018, il est promu au poste de Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc.

Mouna BADRANE (55 ans)

Mme Mouna BADRANE est titulaire d'un DESS en chimie organique de l'université de Rennes I en France. Elle a occupé des postes en Qualité et Gestion de la production dans le domaine industriel durant une quinzaine

d'années. Elle a occupé un poste de consultante sénior en qualité et auditeur certifié aux normes de Management au sein d'un cabinet de conseil entre 2007 et 2010. Elle a intégré RCI Finance Maroc en novembre 2010 en tant que Directrice Contrôle Interne et Conformité de la filiale en charge du déploiement et du maintien du dispositif de contrôle interne, de pilotage des risques opérationnels et du contrôle de la conformité. Mme BADRANE a été nommée membre du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc en 2013 et a occupé cette fonction jusqu'au 26 mars 2018.

Abdelhamid LOTFI (42 ans)

M. Abdelhamid LOTFI est titulaire d'un diplôme de Gestion de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir ainsi que d'un DESS Marketing de l'IAE de Toulouse. Il a intégré Wafa Assurance en 2000, et a occupé le poste de Responsable adjoint études et marketing. Il intègre CNIA Assurance en 2003 en tant que chef de produits puis en 2007 il est promu au poste de Responsable marketing et communication. En 2014, il intègre RCI Finance Maroc en tant que Directeur Marketing.

III.4. Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc à fin mars 2020

L'organigramme actuel de RCI Finance Maroc est structuré selon six pôles :

- Le pôle Ventes (animation des ventes) ;
- Le pôle Marketing ;
- Le pôle Crédit (financement réseau & clientèle) ;
- Le pôle Administratif et Financier ;
- Le pôle Contrôle Interne ;
- Le pôle Risques.

Ces différents pôles sont rattachés à la Direction Générale en charge de la définition des orientations stratégiques de RCI Finance Maroc.

III.4.1. Direction des ventes

Composé d'un Directeur des ventes de 2 Conseillers Financement et Services, de 4 Managers Financements & Services, et d'un Responsable Méthodes Commerciales, ce département a pour mission d'animer la vente de financements et de services (Assurances Emprunteurs et Dommages) dans le réseau de concessionnaires Renault & Dacia ainsi qu'auprès des établissements succursales Renault & Dacia de Renault Maroc.

En outre, depuis septembre 2011, l'équipe a été renforcée par un Manager Entreprises rattaché fonctionnellement à la Direction des Ventes Flottes de Renault Maroc. Son rôle est de promouvoir les produits financiers dont le leasing et la Location Longue Durée auprès de la clientèle Entreprise et Grands Comptes.

III.4.2. Direction Marketing

La direction marketing définit les produits de financements et d'assurances à destination de la Clientèle Renault & Dacia. Il pilote la tarification afin de respecter les objectifs de volumes et de rentabilité. Il s'assure de la bonne installation des produits dans l'outil vendeur à disposition du réseau de distribution et dans le système de gestion géré par le partenaire Wafasalaf.

III.4.3. Direction Financements Réseaux et Engagements Entreprises

Le rôle de cette direction, composée d'un Directeur Financements Réseaux et Engagements Entreprises et d'une équipe de 10 personnes, est double :

- 1- Activité Financement Réseau et Affacturation (équipe de 3 personnes)
 - Assurer le fonctionnement de l'activité Crédit Réseau, i.e. l'affacturation, des créances du constructeur vers son réseau de concessionnaires ;
 - Assurer le fonctionnement de l'activité d'affacturation des créances Clients de Renault Maroc.

2- Activité Financement Clientèle (équipe de 7 personnes)

Activité Crédit Réseau :

Assurer le financement du réseau privé de la filiale commerciale à travers :

- La mise en place et déploiement des standards du Groupe ;
- La prise en risque, pilotage et gestion du portefeuille Wholesale ;
- Le suivi du risque et rentabilité ;
- Le conseil, assistance et accompagnement.

Financement de véhicules pour les Entreprises :

- Analyse & acceptation des demandes crédit classique pour financement de véhicules destinés aux entreprises* ;
- Financement Leasing pour la clientèle Entreprises.

Affacturation créances commerciales :

- Analyse et acceptation des états de créances sur les Acheteurs Agréés présentés mensuellement par Renault Commerce Maroc ;
- Suivi des créances échues en collaboration avec les entités de Renault Commerce Maroc.

III.4.4. Direction administrative et financière

Composé d'un Directeur Administratif et Financier, d'un contrôleur de gestion secondé par un contrôleur junior, et d'un chef comptable associé de trois comptables, cette entité de 7 personnes assure le bon fonctionnement comptable et financier de la société. La gestion de la trésorerie et du refinancement, déléguée à Renault Maroc, est contrôlée par le Directeur Administratif et Financier également.

III.4.5. Direction des Risques

Composée d'un Directeur des Risques, d'un Chargé de Recouvrement pour l'activité gérée en propre, et d'un Analyste, la direction est en charge de la politique de risque client (règles d'acceptation) et de la coordination des opérations (acceptation, gestion, SAV, recouvrement).

III.4.6. Direction du Contrôle Interne et Conformité

Un Directeur du Contrôle Interne et Conformité est dédié aux missions de contrôle interne, de suivi des risques opérationnels, de pilotage des contrôles de second niveau. Il est rattaché au PDG.

III.5. Comités techniques

A fin mars 2020, la composition des comités techniques au sein de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Comité*	Objet	Entité	Fréquence	Membres
Comité de direction⁶	Diffusion des informations Groupe Renault et RCI Banque ;	RCI Finance Maroc	Bimensuelle	L'ensemble des directeurs, la coordinatrice de direction, le PDG
	Suivi de la marche de l'activité par rapport au budget et aux objectifs du mois ;			
	Validation des actions prioritaires à déployer pour le mois.			

⁶ Composition du comité de direction : PDG, Directeur Administratif et Financier, Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, Directeur des Ventes, Directeur Marketing, Directeur du Risque, Directeur Contrôle Interne et Conformité.

Comité Financier	Suivi du refinancement de l'activité, des risques financiers (liquidité, taux, contrepartie, change), du plan de trésorerie et de l'évolution des marchés financiers.	RCI Finance Maroc – RCI Bank & Services	Mensuelle	PDG, DAF, Responsable Trésorerie et interlocuteurs RCI Banque SA : Direction Financements et Trésorerie, Risques Financiers, Contrôle de la Performance du Groupe
Comité Risque et crédit	Suivi du risque de l'Activité Clientèle - Echange et point d'avancement sur les actions Acceptation et Recouvrement de l'activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Mensuelle	Les directeurs de RCI Finance Maroc, PDG
Comité Tarification et Gestion⁷	Echange et point d'avancement sur les actions Marketing Clientèle ; Revue de la tarification en cours et la rentabilité des produits ; Proposition et validation des produits à venir ; Revue des indicateurs de performance et de rentabilité de l'activité (Production et compte de résultat) versus Budget et Reprévisions - Zoom sur points d'attention et arbitrage sur les actions à mettre en place.	RCI Finance Maroc	Mensuelle	PDG, Directeur Marketing, DAF, Risques & Opérations, Ventes, Contrôle de Gestion, Chefs de produits Marketing et invités DFREE et contrôle interne
Comité Comptabilité	Echange et point d'avancement sur les actions comptabilité Activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Mensuelle	DAF, Chefs Comptables RCI et Wafasalaf
Comité Contrôle Interne	Pilotage de la démarche locale de contrôle permanent ; Validation et suivi de la réalisation du plan annuel d'inspections ; Validation et suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit.	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
Comité*	Objet	Entité	Fréquence	Membres
Comité Risques Opérationnels	Validation de l'évaluation des risques réalisée par les propriétaires de processus en collaboration avec le contrôleur interne et déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels ; Validation des indicateurs clés de risque ; Information régulière des résultats du suivi de l'évolution des risques.	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction

⁷ Le comité de gestion et le comité de tarification se tenaient au même moment. Par soucis de clarté, RCI Finance Maroc tient désormais un unique comité Tarification et Gestion. Les sujets, les participants et la fréquence sont inchangées.

Comité Conformité	<p>Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires ;</p> <p>Vérification et suivi de la conformité des nouveaux produits à la réglementation, et arbitrage sur les actions à mener, en cas d'avis défavorable ou sous réserve ;</p> <p>Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité.</p>	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
Comité contrôle interne commun Wafasalaf	<p>Suivi du respect des termes de l'annexe 5 du contrat Opérateur relative au contrôle interne ;</p> <p>Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ;</p> <p>Suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit en périmètre de l'activité externalisée.</p>	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
Comité Risques opérationnels commun Wafasalaf	<p>Suivi du respect des termes de l'annexe 5 du contrat Opérateur relative au contrôle interne ;</p> <p>Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ;</p> <p>Suivi dispositifs Plan de secours informatique (PRA) et du plan de continuité de l'activité, de leur maintien en conditions opérationnelles et les résultats des tests ;</p> <p>Suivi du traitement des réclamations clientèle et des plans d'actions y afférents.</p>	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
Comité conformité commun Wafasalaf	<p>Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires impactant activité gérée pour compte ;</p> <p>Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité en périmètre de l'activité externalisée.</p>	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
Comité*	Objet	Entité	Fréquence	Membres
Comité de pilotage de la PEE** Wafasalaf	<p>Bilan de l'activité pour la période passée – Suivi projets engagés – passage en revue des chantiers planifiés pour l'année – Point sur le dispositif de contrôle interne et de conformité – point sur le retour des Audits externes et sur l'avancement des plans d'actions.</p>	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Trimestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le « Comité Commerce » a été retiré de la liste des comités techniques. RCI Finance Maroc maintient néanmoins une instance de pilotage de la relation à fréquence au moins semestrielle

(**) PEE : Prestation Essentielle Externalisée

III.6. Rémunération attribuée aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2019, RCI Finance Maroc a attribué aux membres du comité de direction une rémunération globale de 5,6 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de RCI Finance Maroc au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2017	2018	2019
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Comité de Direction	4,6	5,1	5,6

Source : RCI Finance Maroc

III.7. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction RCI Finance en 2019 s'élève à 190 000 MAD.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En KMAD	2017	2018	2019
Encours des Prêts accordés aux membres du Comité de Direction	0	180	190

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC

I. Historique de l'émetteur

Les grandes étapes de développement de RCI Finance Maroc sont détaillées ci-après :

Mai 2005	Création de la Société à Responsabilité Limitée RDFM (Renault Dacia Finance Maroc) avec pour objet l'aide à la vente de véhicules par l'assistance technique et commerciale et par le développement de partenariats appropriés. RDFM est détenue à 100% par RCI Banque SA.
Juin 2005	Signature d'un accord de coopération entre RDFM, Renault Maroc et Wafasalaf pour la commercialisation de produits de Crédit et de LOA automobiles dans le réseau commercial des marques Renault, Dacia et Nissan au Maroc.
Septembre 2007	Création de la Société Anonyme RCI Finance Maroc avec pour objet les activités de financement d'affacturage, de crédit-bail et de crédit à la consommation. RCI Finance Maroc est détenue à 99,99% par RCI Banque S.A
Octobre 2007	Obtention par RCI Finance Maroc de l' agrément de Bank Al Maghrib pour le financement des marques du Groupe Renault au travers de l'octroi de crédits à la consommation, la location avec option d'achat de véhicules automobiles et l' affacturage . Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la mise en place des offres d'assurances Emprunteurs.
Novembre 2007	Signature d'un contrat d'opérateur entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf pour la réalisation de l'ensemble des prestations de services concourant à la réalisation de son activité de Financement aux Clients des marques du Groupe Renault au Maroc, à savoir entre autres choses la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contrats contentieux, la gestion comptable, les déclarations fiscales et sociales afférentes.
Décembre 2007	Premier contrat de financement automobile RCI Finance Maroc. Signature d'un contrat de cessions de créances entre RCI Finance Maroc et Renault Maroc pour le portage des créances de véhicules Neufs et de Pièces de Rechange de Renault sur ses concessionnaires distributeurs. Premières créances « Crédit Réseau » portées par RCI Finance Maroc.
Mai 2008	Signature par RCI Finance Maroc d'un contrat d'assurances Décès et Incapacité avec AXA Assurance Maroc.
Juin 2008	RDFM est cédée intégralement par RCI Banque S.A. à RCI Finance Maroc.
Février 2009	Signature d'un contrat d'affacturage entre RCI Finance Maroc et le Groupe Renault Maroc pour le portage des créances commerciales de la Succursale de Casablanca et les ventes directes Renault Maroc.
Avril 2009	Changement de l'objet social de RDFM qui devient courtier en assurances , intermédiaire d'assurances régi par la loi n°17-99 portant Code des Assurances.
Mai 2009	Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la commercialisation d'assurances au travers de sa filiale de courtage RDFM.
Juillet 2009	Obtention par RDFM de l'agrément de Courtier d'Assurances par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 3 juillet 2009.

Juin 2010	Commercialisation de l'offre d'assurance dommage sur véhicule « Perte Totale ».
Mai 2011	Lancement des offres LOA avec Dépôt de Garantie
Juin 2011	Accord de Bank Al Maghrib pour étendre l'agrément de RCI Finance Maroc à la location avec option d'achat de véhicules automobiles destinés aux Professionnels .
Septembre 2011	Création d'une Direction des Opérations et du Risque et embauche d'un responsable Opérations et Risque afin de mieux superviser ces activités déléguées au partenaire Wafasalaf.
Décembre 2011	Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises avec le partenaire Wafasalaf.
Mai 2012	Signature d'une convention entre RCI Finance Maroc et Wafa Assurance pour la commercialisation d'un produit Assurance Dommage Véhicule.
Novembre 2012	Obtention de l'agrément Bank Al-Maghrib pour recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an.
Janvier 2013	Lancement du programme d'émission de Bons de Société de Financements. Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises.
Mars 2013	RCI Finance Maroc devient pour la première fois n°1 du financement auto sur le 1er trimestre 2013
Juin 2013	Augmentation de capital de 166.783.500 MAD entièrement souscrite par RCI Banque SA portant le capital social à 289.783.500 MAD.
Juin 2014	Conclusion d'une convention de prêt subordonné entre la société RCI Finance Maroc et RCI Banque, pour un montant de 1,8 M€ sur 10 ans ;
Avril 2015	Lancement d'une offre de leasing entreprise packagée gérée en propre Lancement de trois nouvelles offres de financement : <ul style="list-style-type: none"> • « Clé en main » : pour les clients à la recherche de financement sans apport.
Janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> • « Financement gratuit » : pour les clients à la recherche de taux d'intérêts gratuits. • « Balloon » avec option d'achat : pour les clients disposants d'un petit apport et souhaitant des mensualités raisonnables.
Avril 2018	Lancement de TITAN avec Renault Commerce Maroc afin de développer les financements aux entreprises
Juillet 2018	Accompagnement du programme « Renault Sélection » de Renault Commerce Maroc pour le développement des ventes de véhicules d'occasion
Décembre 2018	RCI Finance Maroc a repris sa position de N°1 des sociétés de financement sur le marché automobile en 2018 ⁸
Janvier 2019	Fin de la collaboration avec Wafa Assurance pour la commercialisation de produits d'assurance
Décembre 2019	RCI Finance Maroc reste en tête des sociétés de financement sur le marché marocain en 2019 ⁹

⁸ En termes de nombre de dossiers financés

⁹ En termes de nombre de dossiers financés

Janvier 2020	Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc réuni en date du 31 janvier 2020 a nommé Monsieur Vincent HAUVILLE au poste de Président Directeur Général de RCI Finance Maroc en remplacement de Claudio VEZZOSI.
Mars 2020	Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus. Mise en place d'un dispositif de reports d'échéances pour les clients particuliers et professionnels impactés par la crise sanitaire

Source : RCI Finance Maroc

II. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à RCI Bank & Services et au Groupe Renault

II.1. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au Groupe Renault

II.1.1. Présentation du Groupe Renault

Constructeur automobile depuis 1898, le Groupe Renault est un groupe international multimarque qui regroupe les marques Renault, Dacia, RSM¹⁰, Alpine et Lada.

Le Groupe a vendu près de 3,8 millions de véhicules en 2019, faisant de lui le premier groupe automobile français dans le monde¹¹.

Avec plus de 179 000 collaborateurs et une présence dans plus de 134 pays dans le monde, le Groupe Renault a dégagé un chiffre d'affaires de 55,5 milliards d'euros en 2019.

L'action Renault est cotée à la Bourse de Paris (Euronext) depuis le 17 novembre 1994, date de l'ouverture du capital de la Société. Le prix de l'action, lors de l'offre publique de vente relative à cette opération, était de 165 francs, soit 25,15 euros. Renault fait partie des valeurs qui composent l'indice CAC 40, depuis le 9 février 1995. Au 31 décembre 2019, le cours de l'action Renault s'affiche à 42,18 euros.

Cotée sur Euronext – compartiment A, Code ISIN FR0000131906, Mnémo : RNO, l'action Renault est éligible au Service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA. L'action Renault fait aussi partie des indices SBF, Euronext et Euro Stoxx Auto.

II.1.2. Actionnariat du Groupe Renault

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 1 126 701 902,04 euros, réparti en 295 722 284 actions de 3,81 euros de nominal chacune. Les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Il n'y a pas eu de modification de capital au cours des cinq dernières années. Les dernières augmentations de capital datent du 28 avril 2010.

Lors d'augmentations de capital réservées au prix de 37 euros par action, Nissan Finance Co., Ltd. et Daimler AG ont respectivement souscrit 1 617 775 actions et 9 167 391 actions de 3,81 euros de nominal.

L'actionnariat du Groupe Renault sur la période 2017 – 2019 se présente comme suit :

Actionnaires	2017			2018			2019		
	Nb titres détenus	% du capital	% droits de vote	Nb titres détenus	% du capital	% droits de vote	Nb titres détenus	% du capital	% droits de vote
Etat Français	44 387 915	15,01%	28,67%	44 387 915	15,01%	28,60%	44 387 915	15,01%	28,69%
Nissan Finance Co., Ltd.	44 358 343	15,00%	-	44 358 343	15,00%	-	44 358 343	15,00%	-
Groupe Daimler	9 167 391	3,10%	5,92%	9 167 391	3,10%	5,91%	9 167 391	3,10%	5,09%

¹⁰ Renault Samsung Motors

¹¹ En intégrant les ventes des marques Jinbei et Huasong qui totalisent 165 603 véhicules utilitaires vendus

Salariés	5 994 937	2,03%	3,87%	7 210 603	2,44%	4,14%	8 605 324	2,44%	4,63%
Auto-détention	6 414 355	2,17%	-	5 058 961	1,71%	-	4 548 736	1,71%	-
Public	185 399 343	62,69%	61,54%	185 539 071	62,74%	61,35%	184 654 575	62,74%	61,59%
Total	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%

Source : Renault S.A rapports annuels 2018 et 2019

II.1.3. Principales activités du Groupe Renault

Les activités du Groupe Renault sont réparties en deux secteurs opérationnels :

- **L'automobile :**

Pour le secteur de l'automobile, Renault conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires. Avec l'acquisition du constructeur roumain Dacia, puis la reprise des actifs opérationnels de la société Sud-Coréenne Samsung Motors, Renault exploite trois marques automobiles : Renault, Dacia et Samsung.

C'est à travers la marque Dacia que le Groupe Renault a démarré la production sur le marché marocain. En effet, en 2003, le Groupe Renault acquiert des participations dans l'usine automobile SOMACA afin d'y produire les modèles Logan. Grâce à la réussite de cette opération, le Groupe Renault initiera en 2008 les travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Tanger Méditerranée ». En 2012, l'usine de Tanger a ouvert ses portes et possède une capacité de production annuelle s'élevant à termes à 400 000 véhicules par an.

Les usines du groupes ont établi un nouveau record pour l'année 2017, avec 300 479 véhicules produits à l'usine Renault de Tanger et 75 811 véhicules produits par la SOMACA.

La production des usines Renault au Maroc a atteint 402 150 véhicules en 2018, répartis entre 318 600 véhicules produits à Renault Tanger et 83 550 véhicules produits par la SOMACA. De même, le Groupe Renault a signé en octobre 2018 un nouvel accord portant sur le doublement de la capacité de production de l'usine de Casablanca SOMACA. La capacité de production de la SOMACA devrait ainsi atteindre 160 000 unités en 2022.

En 2019, la production des usines Renault au Maroc s'est élevée à 394 902 véhicules, dont 303 558 véhicules produits à l'usine de Tanger et 91 344 produits par SOMACA.

- **Le Financement des ventes :**

RCI Bank and Services accompagne les marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti, Datsun) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Russie et en Inde, et de Mitsubishi Motors aux Pays-Bas. Le groupe est présent dans 36 pays et propose :

- ✓ Des crédits de véhicules neufs et d'occasion ;
- ✓ De la location avec option d'achat ;
- ✓ Du crédit-bail ;
- ✓ De la location longue durée ;
- ✓ Ainsi que des services associés : entretien et extension de garantie, assurance et assistance, gestion de flottes et cartes de crédit.

Par ailleurs, Il est important de noter que le Groupe Renault détient des participations importantes dans Nissan et AVTOVAZ. La participation dans Nissan est mise en équivalence dans les comptes du Groupe, celle dans AVTOVAZ est consolidée par intégration globale.

II.1.4. Place de RCI Finance Maroc au sein du Groupe Renault

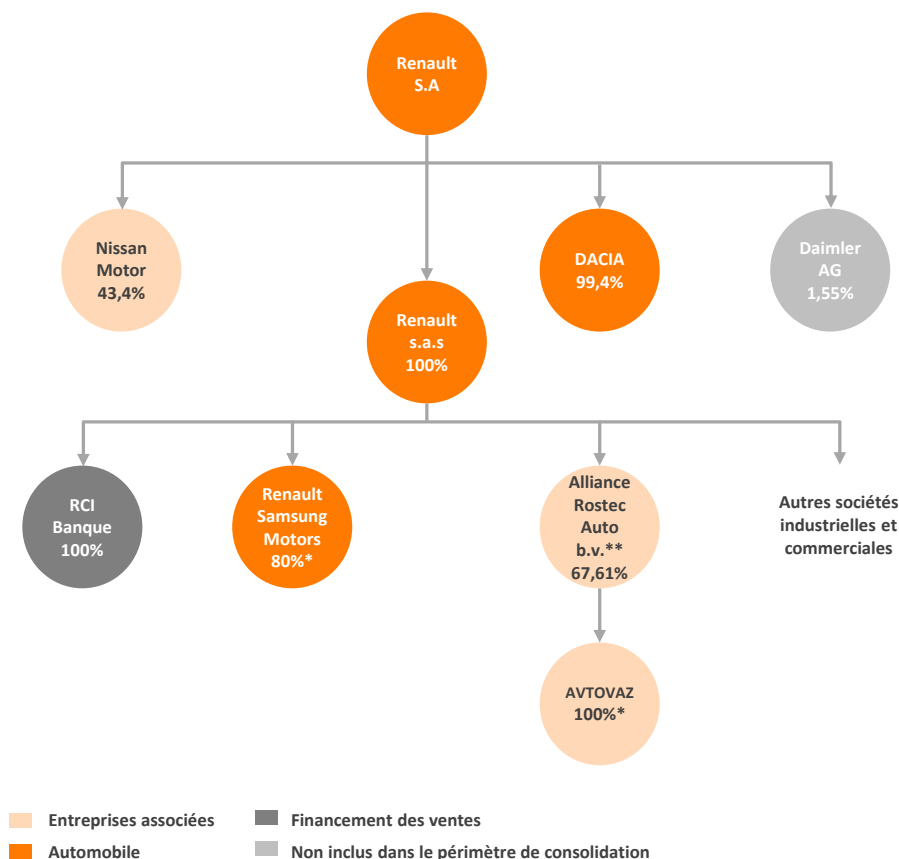
RCI Finance Maroc est la branche marocaine de l'activité Financement des ventes du Groupe Renault. Elle est directement liée à RCI Banque et constitue l'unique filiale spécialisée dans le financement des ventes d'un constructeur automobile au Maroc.

RCI finance Maroc permet de dynamiser les ventes de Renault et Dacia et de consolider la présence commerciale du Groupe Renault au Maroc.

La position de leader du Groupe Renault au Maroc tient ainsi tant à la présence d'unités de production locales produisant des voitures répondant à la demande du marché qu'à l'appui commercial apporté par l'existence d'une activité de financement des ventes réservées aux marques du Groupe.

II.1.5. Organigramme du Groupe Renault

L'organigramme simplifié du Groupe Renault au 31/12/2019 :



Source : Renault S.A rapports annuels 2018 et 2019.

(*) Suite à l'OPA obligatoire lancée par l'Alliance Rostec Auto b.v. fin juin 2018 ayant donné lieu à l'opération de retrait obligatoire sur les actions AvtoVAZ clôturée en décembre 2018, Renault détenait au 31 décembre 2018 61,09 % d'Alliance Rostec Auto b.v. qui détenait 100 % d'AVTOVAZ.

(**) Participation indirecte de Renault s.a.s.

II.1.6. Principaux indicateurs financiers et boursiers du Groupe Renault

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe Renault pour la période 2017-2019 se présentent comme suit :

En MEUR	2017	2018	Var.17-18 (%)	2019	Var.18-19 (%)
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	109 899	114 996	4,64%	122 171	6,24%
Capitaux propres	33 679	36 145	7,32%	35 331	-2,25%
CPC					
CA	58 770	57 419	-2,30%	55 537	-3,28%
Rex	3 806	2 987	-21,52%	2 105	-29,53%
RN part du groupe	5 212	3 302	-36,65%	-141	-104,27%
RN	5 308	3 451	-34,98%	19	-99,45%
Ratio de rentabilité					
ROE (RN/Capitaux propres)	15,76%	9,55%	-6,21 pbs	0,05%	-9,49 pbs
ROA (RN/Total bilan)	4,83%	3,00%	-1,83 pbs	0,02%	-2,99 pbs

Source : Renault S.A rapports annuels 2018 et 2019.

Les principaux indicateurs boursiers du Groupe Renault se déclinent comme suit :

	2017	2018	Var.17-18 (%)	2019	Var.18-19 (%)
Nombre d'actions (en milliers)	295 722	295 722	0,00%	295 722	0,00%
Bénéfice par action en euros	18,87	12,24	-35,14%	1,29	-89,42%
Dividende par action en euros	3,55	3,55	0,00%	1,10	-69,01%
Capitalisation boursière au 31 décembre (en MEUR)	24 814	16 132	-34,99%	12 474	-22,68%

Source : Renault S.A rapports annuels 2018 et 2019.

II.2. Appartenance au groupe RCI Bank and Services

RCI Finance Maroc, bénéficie du savoir-faire et du support de RCI Bank and Services à travers un contrat de prestations de services *Corporate* signé entre RCI Bank and Services et l'ensemble de ses filiales françaises et internationales et qui concerne essentiellement les fonctions suivantes :

- La direction marketing ;
- La direction de la communication incluant la communication interne et externe ;
- La direction des risques de crédit avec un support dans la mise en place du scoring des crédits ;
- La direction des systèmes d'information ;
- La direction finance et gestion.

II.3. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe

Les principaux flux entre RCI Finance Maroc, RCI Banque et Renault Maroc se détaillent comme suit :

II.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2019

Néant.

II.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- **Contrat de contre garantie avec RCI Banque :**

Nature de la convention :

RCI Finance Maroc, s'engage à payer à RCI Banque toute commission que cette dernière pourrait lui réclamer au titre des garanties qui sont octroyées par RCI Banque à RCI Finance Maroc dans le cadre des contrats de financement « Véhicules Neufs » et « Pièces de Rechange » conclus par RCI Finance Maroc avec les concessionnaires du réseau Renault-Dacia Maroc.

RCI Banque SA s'engage, irrévocablement et inconditionnellement à payer RCI Finance Maroc à première demande de sa part, tout montant que ce dernier pourrait lui réclamer au titre des garanties octroyées suivant les contrats de financement véhicules neufs et pièces de rechange aux concessionnaires ci-après : Boughaz Auto Sarl, Nouvelle Compagnie Royale Automobile Sa, La Continentale De Service Sarl, Rahmouni Auto Service Sarl, Ets Hakam Frères Sa, Sarl Top Auto Mohammedia Et Sodisma Sa.

Date de la convention :

31/07/2009 (renouvellement annuel du contrat depuis 2007).

Charges comptabilisées par RCI en 2019 :

Commissions contre garanties comptabilisées en 2019 : 307 693,16 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2019 :

Commissions Contre garanties décaissées en 2019 : 360 328,78 dirhams TTC.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et RCI Banque.

Personnes concernées :

François GUIONNET, Administrateur de RCI Finance Maroc et membre du Comité de Exécutif des Territoires et de la Performances de RCI Banque SA , Alessandro GARZIA, Directeur du Territoire Afrique-Moyen-Orient-Inde-Pacifique de RCI Banque SA.

▪ **Convention d'affacturage avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat d'affacturage par lequel Renault Maroc accorde à RCI Finance Maroc l'affacturage à titre exclusif de ses créances sur les Acheteurs (hors concessionnaires faisant l'objet de conventions de cession de créances) ayant fait l'objet d'une autorisation par RCI Finance Maroc.

Aussi, dans le cadre de ce contrat, RCI Finance Maroc mandate Renault Maroc pour effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement ordinaire et à la gestion comptable des créances transférées. Ainsi, la principale prestation d'affacturage fournie par RCI consiste à financer ces créances.

En contrepartie de ce financement, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc, chaque premier jour ouvré du mois, une commission globale et forfaitaire calculée, en fonction d'un barème fixé entre les deux parties, sur le montant toutes taxes comprises des créances portées par RCI Finance Maroc sur le mois écoulé.

Date de la convention :

25/12/2008.

Produits comptabilisés par RCI en 2019 :

Commissions d'affacturage comptabilisées en 2019 : 18 689 094,24 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2019 :

Commissions d'affacturage encaissées en 2019 : 21 376 269,53 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Claudio VEZZOSI, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Contrat de prestation de service avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

Ce contrat prévoit :

- ✓ La location par Renault Maroc à RCI Finance Maroc une surface de bureaux (climatisation, mobiliers, espace communs, etc.).
- ✓ La location du matériel Informatique et la téléphonie Fixe.
- ✓ La fourniture à RCI de l'administration des Ressources humaines.

Date de la convention :

04/12/2008 et révisée début janvier 2012.

Charges comptabilisées par RCI en 2019 :

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019 : 2 482 164,00 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2019 :

Montant décaissé au titre de l'exercice 2019 : 2 144 384,40 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat de cession des créances par lequel RCI Finance Maroc offre à Renault :

- ✓ Des services de rachat des créances de Renault nées de la relation Renault – Concessionnaires,
- ✓ Des services de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires et plus particulièrement des services de recouvrement, de suivi des paiements, l'analyse du risque de crédit et le suivi de la solvabilité des concessionnaires.

En contrepartie de ces prestations, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc :

- ✓ Des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise ». La période de franchise commence dès la date de facturation du véhicule et prend fin soit à la date convenue de fin de franchise ou à la date de livraison au client final si cette dernière a eu lieu avant la date convenue de fin de franchise. A l'expiration de la période de franchise, le concessionnaire est tenu de régler ses factures à RCI Finance ou prendra à sa charge les intérêts sur la période de financement hors période de franchise, et ce, dans le cadre d'un contrat de financement entre RCI Finance Maroc et le concessionnaire,
- ✓ Une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2019 :

Intérêts sur Franchise comptabilisés au titre de l'exercice 2019 : 74 086 011,95 dirhams HT ;

Commissions de Gestion comptabilisées au titre de l'exercice 2019 : 16 703 077,00 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2019 :

Intérêts sur Franchise Encaissés en 2019 : 71 010 263,91 dirhams TTC ;

Commissions de Gestion Encaissées en 2019 : 19 549 843,80 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Claudio VEZZOSI, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Convention de gestion des risques crédit réseau avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, une convention de gestion du risque de crédit « Réseau » par laquelle RCI Finance Maroc contribue à limiter au maximum le risque éventuel d'un défaut de paiement des concessionnaires et à améliorer la pérennité du réseau des concessionnaires au Maroc.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2019 :

Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2019 au titre de cette convention.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2019 :

Aucun montant n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2019 au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Claudio VEZZOSI, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

RCI Finance Maroc s'engage en contrepartie de la prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « Crédit Réseau » par Renault Commerce Maroc, pendant toute la durée du contrat, à coopérer avec Renault Commerce Maroc afin :

- ✓ De favoriser l'expansion commerciale de son réseau et d'en assurer sa pérennité.
- ✓ De dédier son activité exclusivement aux marques commercialisées par Renault Commerce Maroc et s'interdire toute autre collaboration avec les constructeurs concurrents.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2019 :

Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2019 au titre de cette convention.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2019 :

Aucun montant n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2019 au titre de cette convention.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et Renault Maroc.

Modalité de rémunération :

Prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « crédit réseau » de RCI Finance Maroc par Renault Maroc.

▪ **Contrat de coopération informatique avec RCI Banque :**

Nature de la convention :

RCI Banque fournit, via sa Filiale DIAC, à partir d'une structure informatique centrale les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des applications de RCI Finance Maroc à partir d'une structure informatique centrale.

Date de la convention :

22/11/2007.

Charges comptabilisées par RCI en 2019 :

Frais informatiques comptabilisées en 2019 : 9 141 186,3 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2019 :

Frais informatiques décaissés en 2019 : 9 295 125,19 dirhams TTC.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et DIAC.

Personnes concernées :

François GUIONNET, membre du Comité Exécutif, Directeur des Territoires et de la Performance de RCI Banque SA, Alessandro GARZIA, Directeur du Territoire Afrique-Moyen-Orient-Inde-Pacifique de RCI Banque SA.

▪ **Conventions de campagne promotionnelle RCI Finance Maroc / Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales sur certains produits de financement promotionnels afin d'améliorer la compétitivité de l'offre de financement et en conséquence augmenter ces volumes de vente de véhicules.

Ces conventions sont renouvelées annuellement.

Date de la convention :

2014, Renouvelable annuellement.

Produits comptabilisés par RCI en 2019 :

RCI Finance Maroc étale les participations commerciales selon la décroissance des contrats afférents. Aussi, la comptabilisation de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des participations de l'année et des années antérieures.

Les participations commerciales brutes accordées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 220 914 017,76 dirhams HT

Les produits relatifs à l'étalement des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 159 560 442,88 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2019 :

Les participations commerciales encaissées en 2019 s'élèvent à 240 461 535,65 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Claudio VEZZOSI, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc, Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales afin d'améliorer la compétitivité des offres de financement et de services promotionnelles objets de ces conventions. Afin d'équilibrer les efforts commerciaux et les rentabilités entre Renault Commerce Maroc et RCI Finance Maroc, il a été convenu de mettre en place un accord de rétrocession d'une quote-part des participations de RCI Finance Maroc vers Renault Commerce Maroc.

Date de la convention :

03/04/2013

Charges comptabilisées par RCI en 2019 :

RCI Finance Maroc étale les rétrocessions de participations commerciales selon la décroissance des contrats auxquels elles se rattachent. Aussi, la comptabilisation de rétrocessions de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des rétrocessions de participations de l'année et des années antérieures.

Les rétrocessions de participations commerciales brutes engagées et dues par RCI Finance au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 75 510 535,38 dirhams HT ;

Les charges relatives à l'étalement de la rétrocession des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 46 848 753,04 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2019 :

Les rétrocessions de participations commerciales décaissées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 81 956 520,20 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Claudio VEZZOSI, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Convention de prêt subordonné :**

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et RCI banque, RCI banque propose à RCI Finance Maroc un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 Euros au taux d'intérêt de 5%.

En effet, le prêt est consenti pour une durée de 10 ans à compter du 18 juin 2014, et RCI finance Maroc s'engage à rembourser en principal l'intégralité du prêt à sa date d'échéance.

Date de la convention :

10 Juin 2014

Charges comptabilisées par RCI en 2019 :

Charges sur emprunts subordonnés au titre de l'exercice 2019 : 1 008 900,00 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2019 :

Charges sur emprunt subordonné décaissées au titre de l'exercice 2019 : 1 008 900,00 dirhams TTC.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et RCI Banque.

II.4. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe sur les trois dernières années

Les flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe entre 2017-2019 se détaillent comme suit :

Nature de la convention	Société concernée	2017		2018		2019	
		Encaissement / Décaissement	Produit / Charge	Encaissement / Décaissement	Produit / Charge	Encaissement / Décaissement	Produit / Charge
Contrat de contre garantie avec RCI Banque	RCI banque	(15)	(21)	(128)	(158)	(360)	(308)
Contrat sur la gestion opérationnelle de la trésorerie	Renault Maroc Services	0	0	0	0	-	-
Convention d'affacturage avec Renault Maroc	Renault Maroc	35 194	18 054	18 960	17 064	21 376	18 689
Contrat de prestation de service avec Renault Maroc	Renault Maroc	(4 424)	(2 802)	(1 000)	(2 197)	(2 144)	(2 482)
Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	69 943	58 165	71 468	71 426	90 560	90 789
Convention de gestion des risques crédit réseau avec Renault Maroc	Renault Maroc	0	0	0	0	0	0
Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	0	0	0	0	0	0
Contrat de coopération informatique avec RCI Banque	RCI banque	(8 923)	(8 184)	(11 820)	(9 141)	(9 295)	(9 141)
Conventions de campagne promotionnelle RCI Finance Maroc/ Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	209 824	166 691	154 967	144 073	240 462	380 474
Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	(46 447)	(35 207)	(52 290)	(40 027)	(81 957)	(46 849)
Convention de prêt subordonné	RCI banque	(1 006)	(1 009)	(1 006)	(1 009)	(1 009)	(1 009)
Total		254 146	195 687	179 151	180 031	257 633	430 164

Source : RCI Finance Maroc

A ce jour, il n'existe aucun autre flux financier entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe à l'exception des flux entrants dans le cadre des flux règlementés.

Les conventions règlementées entre RCI Finance Maroc et le Groupe Renault ont généré en 2019 des produits de 489 952 KMAD et des charges de 59 788 KMAD. L'intégralité des produits générés provient (i) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, (ii) des contrats de cession de créances avec Renault Commerce Maroc et (iii) de la convention d'affacturage avec Renault Maroc. L'essentiel des charges générées est issu de (i) la convention de rétrocession de participations commerciales avec Renault Commerce Maroc et (ii) du contrat de coopération informatique avec RCI Banque.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 352 398 KMAD et des décaissements de 94 765 KMAD en 2019. Les encaissements proviennent également en totalité (i) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, (ii) des contrats de cession de créances avec Renault Commerce Maroc et (iii) de la convention d'affacturage avec Renault Maroc. De même, les décaissements sont principalement liés à (i) la convention de rétrocession de participations commerciales avec Renault Commerce Maroc et (ii) au contrat de coopération informatique avec RCI Banque.

II.5. Relations entretenues entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe RCI Finances and services

II.5.1. Les services rendus / reçus par RCI Finance Maroc

En tant que maison-mère de RCI Finance Maroc, RCI Bank and Services remplit majoritairement un rôle de coordination, d'accompagnement et de contrôle.

La coordination passe par l'uniformisation des processus entre RCI Finance Maroc et les autres filiales du Groupe, la mise en place d'indicateurs de performance communs et de formats de reportings.

L'accompagnement se traduit par des modules de formation communs à toutes les entités ou des conseils de gestion (RCI Bank and Services opérant depuis des dizaines d'années dans 36 pays pouvant servir de benchmark).

Enfin, le contrôle s'exerce via des missions d'audit et des instances comme des comités au cours desquels RCI Finance Maroc doit montrer sa conformité aux règles Groupe dans divers domaines : risques, liquidité, conformité, etc. L'ensemble de ces missions assurées par la maison-mère sont incluses dans les « frais de siège » versés chaque année par RCI Finance Maroc à RCI Bank and Services.

Cela s'accompagne également de prestations informatiques, telles que la mise à disposition et la maintenance de l'outil « Omega », qui permet à RCI Finance Maroc d'exercer son activité de Leasing Entreprise. Ces prestations informatiques donnent également lieu à des refacturations.

RCI Finance Maroc reçoit également des services de la part de Renault Maroc, qui gère une partie de son activité de Ressources Humaines. Cela passe notamment par le recrutement et la formation. Cette prestation est facturée par Renault Maroc à RCI Finance Maroc.

Même si l'activité de RCI Finance Maroc est majoritairement dédiée aux particuliers, aux entreprises et aux concessionnaires, RCI Finance Maroc réalise de l'affacturage de créances pour le compte de Renault Maroc. Cette prestation est facturée par RCI Finance Maroc à Renault.

II.5.2. Les prêts reçus / octroyés par RCI Finance Maroc

A ce jour, RCI Finance Maroc n'a accordé aucun prêt à RCI Bank and Services ou à Renault.

En revanche, depuis juin 2014, RCI Finance Maroc dispose d'un emprunt subordonné de 1,8 million euro contracté auprès de RCI Bank and Services et qui figure au niveau des fonds propres complémentaires de RCI Finance Maroc, afin de renforcer sa solvabilité.

II.5.3. Les synergies en termes d'activité

En tant que filiale, RCI Finance Maroc bénéficie de nombreuses synergies en termes des outils informatiques communs et des tarifs négociés avec l'appui de RCI Bank and Services auprès de certains fournisseurs.

Au niveau local, RCI Finance Maroc bénéficie de nombreuses synergies avec Renault Maroc, comme son dispositif « Renault Solution Pro », mis en place début 2020 et qui offre des solutions de mobilités aux entreprises marocaines.

III. Filiale de RCI Finance Maroc

III.1. Présentation de RDFM

Dénomination ou raison sociale	RDFM
Forme Juridique	SARL
Objet Social	Toute opération de courtage et de commissions en matière d'assurances de toute nature
Actionnariat	100% RCI Finance Maroc
Adresse	Place Bandoeng, Casablanca
Capital Social (MAD) au 31/12/2019	2 000 000
Secteur d'activité	Société de courtage d'assurances

Source : RCI Finance Maroc

RDFM, filiale à 100% de RCI Finance Maroc, exerce une activité de courtage en assurance auprès de partenaires afin de proposer toute une gamme de couverture des risques aux clients. RDFM permet de collecter des primes d'assurances, issues d'offres de financement packagées proposées aux clients de Renault et Dacia. Chaque année, en tant que filiale, RDFM verse un dividende à RCI Finance Maroc.

L'activité a démarré en 2010 avec la perception des premières commissions Assurances Décès Incapacités et la mise en place de l'assurance Perte Totale et Dommages par la suite.

En mai 2012, à l'occasion du Salon de l'Automobile de Casablanca, l'offre d'assurance Dommages Tous Risques (hors responsabilité Civile) a été lancée.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules (packages) ont été complétés de deux nouvelles offres lancées en 2014 : Responsabilité Civile et Assurance Dommage commercialisées en « Stand Alone » (pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule).

Au 1^{er} janvier 2020, l'assurance dommage auparavant proposée dans le cadre de la collaboration avec Wafa Assurance a été remplacée par une assurance Mass Market et Mass Affluent¹² depuis le 1^{er} janvier 2019.

III.2. Analyse de l'activité d'assurance de RDFM entre 2017 et 2019

Les principaux agrégats de l'activité d'assurance sur la période 2017- 2019 se déclinent comme suit :

Principaux agrégats financiers (en KMAD)	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18	TCAM 17-19
Commissions perçues nettes	37 386	45 666	22,15%	48 340	5,86%	13,71%
Résultat d'exploitation	37 984	45 365	19,43%	46 799	3,16%	11,00%
Résultat net	26 209	31 442	19,97%	32 079	2,03%	10,63%
Situation nette	30 518	36 960	21,11%	39 039	5,62%	13,10%

Source : RCI Finance Maroc

¹² Assurance proposée depuis par AXA pour les véhicules de marque Dacia et RMA pour les véhicules de marques Renault

Revue analytique 2018 – 2019 :

La hausse continue des ventes des véhicules Dacia et Renault au cours de l'exercice 2019 a eu un impact positif sur l'évolution de l'activité d'assurance de RDFM dont les principaux indicateurs progressent sur la période étudiée :

- ✓ Le résultat d'exploitation s'apprécie de 3,16% entre 2018 et 2019 et s'établit à 46 799 KMAD, tiré par la hausse de 5,86% des commissions, en lien avec la croissance du portefeuille de polices d'assurances ;
- ✓ Dans le même sens, le résultat net atteint 32 079 KMAD en 2019 contre 31 442 KMAD en 2018, soit une hausse de 2,03%.

Revue analytique 2017 – 2018 :

Suite à la poursuite de la hausse des ventes des véhicules Dacia et Renault, les principaux indicateurs d'activité de RDFM affichent une hausse sur la période étudiée :

- ✓ Le résultat d'exploitation s'apprécie de 19,43% entre 2017 et 2018 et s'établit à 45 365 KMAD ;
- ✓ Le résultat net affiche la même tendance, atteignant 31 442 KMAD en 2018 contre 26 209 KMAD en 2017, soit une hausse de 19,97%.

Le résultat d'exploitation et le résultat net ont connu, respectivement, des taux de croissance annuels moyens de 11,00% et 10,63% sur la période étudiée.

III.3. Relations financières entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Il n'existe pas, à ce jour, de conventions règlementées et/ ou conclues dans des conditions de marché régissant les relations entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM.

III.3.1. Les services rendus / reçus par RCI Finance Maroc

Il n'y a pas de services rendus ou reçus entre RCI Finance Maroc et RDFM.

III.3.2. Les prêts reçus / octroyés par RCI Finance Maroc

Il n'y a pas de prêts entre RCI Finance Maroc et RDFM.

III.4. Synergies entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Le déploiement de l'activité Assurance a été réalisé grâce aux synergies naturellement offerte par l'activité de financement automobile de RCI Finance Maroc. En effet, le lancement de l'activité de RDFM s'est effectué via des produits d'assurance inclus aux offres de financement de véhicules. A cet effet, les premiers produits d'assurance lancé en 2010 (assurances Décès Incapacité et Perte Totale) puis l'offre d'assurance Dommages tous risques lancée en 2012 étaient proposés dans des packages à travers les financements automobiles.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules ont été complétés en 2014 par deux nouvelles offres en « Stand Alone » pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule : l'assurance Responsabilité Civile et l'assurance Dommage. Ces nouveaux produits sont commercialisés via les corners d'assurances situés dans les succursales et dans quelques concessions (totalisant 12 points de vente à fin 2019).

La croissance du portefeuille de polices d'assurances est liée à l'augmentation de l'activité de financement de RCI Finance Maroc. En effet, la majeure partie des assurances proposées aujourd'hui sont adossée à un financement de véhicule (Décès Incapacité, Perte totale, Assurance Dommages).

IV. Secteur d'activité de RCI Finance Maroc

IV.1. Cadre légal et réglementaire du secteur du crédit de la consommation au Maroc

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, il représente la deuxième source d'endettement après le crédit à l'habitat.

Il permet principalement le financement de biens d'équipement ménagers (meubles et équipements électroménagers) ainsi que des véhicules automobiles. Le crédit à la consommation est généralement accordé sous forme de prêts remboursables par mensualités. Il se compose principalement de trois grandes catégories : le crédit automobile, le crédit d'équipement et le prêt personnel (y compris le crédit revolving).

IV.1.1. Cadre légal et réglementaire

▪ Cadre légal et réglementaire du secteur

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict régi par le Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Selon l'article 1^{er} de ladite loi, sont considérées comme établissements de crédit, les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes : i) la réception de fonds du public ; ii) les opérations de crédit ; iii) la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de cette loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les arrêtés du Ministre des Finances. La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme inférieur à deux ans mais supérieur à un an après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011).

Les sociétés de crédit à la consommation, en tant qu'établissements de crédit, sont placées sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Nouvelles mesure de la loi bancaire n° 103-12

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- ✓ Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- ✓ Le champ d'application et les activités autorisées ;
- ✓ La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- ✓ La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement. D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux. Enfin, la nouvelle loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Nouvelles circulaires :

2017 :

Courant l'année 2017, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n°1/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- ✓ Circulaire n°2/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- ✓ Circulaire n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- ✓ Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

2018 :

Courant l'année 2018, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n° 3/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise oeuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- ✓ Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- ✓ Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- ✓ Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

2019 :

Courant l'année 2019, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n° 3/W/2019 du 4 novembre 2019 modifiant et complétant la circulaire n° 5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2019 du 4 novembre 2019 relative à la mobilité bancaire ;
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2019 du 4 novembre 2019 relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire

- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2019 du 4 novembre 2019 relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2019 du 4 novembre 2019 relative à l'identification et la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs
- ✓ Décret n° 2-19-327 du 8 octobre 2019 pris pour l'application de la loi n° 21-18 relative aux sûretés mobilières ;
- ✓ Loi n° 21-18 du 17 avril 2019 relative aux sûretés mobilières.

▪ **Agrément**

Selon l'article 34 de la loi bancaire, «Avant d'exercer son activité au Maroc, toute personne morale considérée comme: Etablissement de crédit au sens de l'article premier ci-dessus, association de micro-crédit au sens de la loi régissant le micro-crédit, banque offshore conformément à la loi régissant les places financières offshore ou établissement de paiement au sens de l'article 15 ci-dessus, doit avoir été préalablement agréée par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit».

La décision d'octroi de l'agrément prend en compte, entre autres, la qualité des fondateurs et des dirigeants ainsi que les moyens techniques et financiers qui seront mis à la disposition de la future entité et son plan d'action.

Les établissements de crédit doivent disposer d'un capital minimum (ou d'une dotation) totalement libéré. Le capital minimum des sociétés de financement est régi par la circulaire de Bank Al-Maghreb n° 1/G/11 du 14 avril 2011 modifiant et complétant la circulaire n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit.

Cette circulaire porte le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation à MAD 50 millions au lieu de MAD 20 millions. Un nouvel agrément est requis dans le cas de la fusion de deux ou de plusieurs établissements de crédit, l'absorption d'un ou plusieurs établissements de crédit par un autre établissement de crédit.

▪ **Autorité de contrôle**

Les autorités de contrôle régissant le secteur du crédit à la consommation sont de trois natures : les autorités de tutelle, les organes de consultation et les commissaires aux comptes :

Autorité	Textes réglementaires
Le Ministère des Finances	L'article 51 de la Loi bancaire définit le rôle du Ministère des Finances vis-à-vis des établissements de crédit : « Dans le cadre du soutien des politiques du gouvernement, le ministère chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés».
Autorités de tutelle	
Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement. BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes. Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du crédit à la consommation. D'une part, BAM se doit de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour

	<p>obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°6/G/2001 de BAM. Un nombre minimal de conditions doit être rempli concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information. D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation.</p> <p>Tout changement au niveau du capital d'une société de crédit à la consommation doit être déclaré à BAM. Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1er avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financement.</p> <p>Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.</p>
	<p>Les Commissaires aux Comptes</p> <p>Selon l'article 99 de la Loi bancaire, « les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib ». Ces derniers ont pour mission de contrôler les comptes, de s'assurer du respect des normes comptables appliquées et de vérifier la sincérité des informations destinées au public.</p>
<p>Les organes consultatifs</p>	<p>Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)</p> <p>Le CEC donne son avis sur les questions intéressant l'activité des établissements de crédit, notamment celles relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, au montant du capital ou de la dotation minimum, aux conditions de prise de participation des établissements de crédit dans le capital des entreprises.</p> <p>Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit, outre les représentants du Ministre des Finances et de la profession bancaire, le président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agrément, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.</p>
	<p>Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE)</p> <p>Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».</p> <p>Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit</p>

des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

La Commission de
Discipline des
Etablissements de Crédit
(CDEC)

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

▪ Conditions d'exercice

Les sociétés de crédit doivent respecter un certain nombre de conditions en matière de règles prudentielles, de normes comptables et de protection de la clientèle.

a- Dispositions prudentiels

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

- ✓ Dans la circulaire n°14/G/13 relative aux fonds propres des établissements de crédit complétée par la circulaire n°01/W/16: en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dits contra-cycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. A la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, Bank Al-Maghrib a fixé le niveau du coussin de fonds propres contra cycliques à 0%.
- ✓ Modificatif de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel : Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil.
 - Traitement des positions de titrisation : Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.
 - Traitement des dépôts auprès des banques centrales : Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties. Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.
- ✓ Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises : Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute

détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération. Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.

b- Règles de gestion

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de liquidité (applicable aux banques) fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- ii. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iii. un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iv. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance comme suit :

Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.

Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.

Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al- Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de

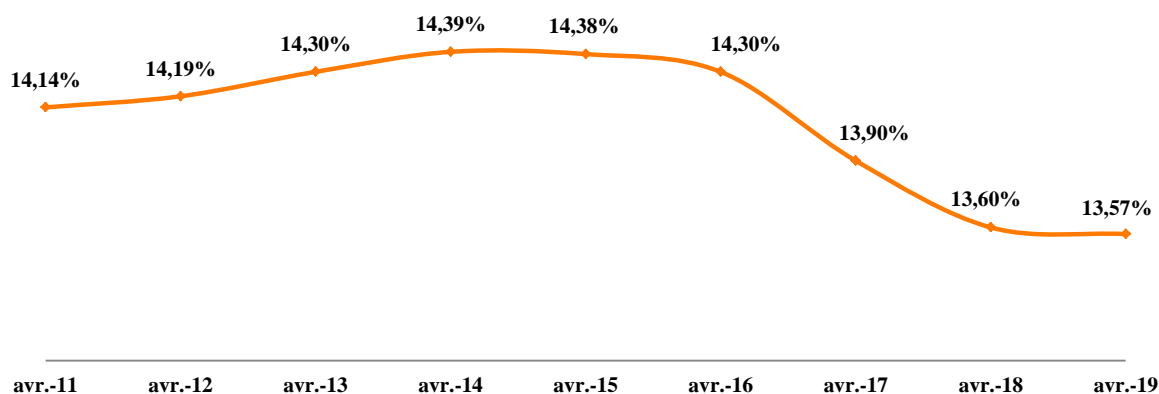
synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet.

c- Protection de la clientèle

Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,57% en baisse de 3 pts de par rapport à fin 2018.

Entre 2011 et 2019, l'évolution du TMIC se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Protection du consommateur

Entrée en vigueur le 07 avril 2011, la loi n°31-08 est le texte législatif qui édicte les mesures de protection du consommateur. Elle vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence. Parmi ses principales dispositions, on peut citer :

- ✓ L'obligation d'information du consommateur ;
- ✓ La protection du consommateur contre les clauses abusives ;
- ✓ La réglementation des pratiques commerciales ;
- ✓ La réglementation de l'endettement notamment crédit à la consommation et crédit immobilier.

Fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif¹³ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit à :

- ✓ Indemniser les déposants¹⁴ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;

¹³ Conformément aux dispositions de l'article 128 de la loi bancaire.

¹⁴ Le montant de l'indemnisation est plafonné à MAD 80 000 par déposant (circulaire 22/G/2006 de BAM).

- ✓ Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Association professionnelle

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Celle-ci regroupe l'ensemble des sociétés de financement (crédit-bail, crédit à la consommation, crédit immobilier, affacturage). Sa mission est confirmée par la Loi bancaire.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APSF exerce les fonctions qui lui sont imparties et a pour principales missions de :

- ✓ Veiller à l'observation par ses membres des dispositions des textes réglementant la profession des sociétés de financement ;
- ✓ Représenter ses membres ;
- ✓ Défendre les intérêts des membres ;
- ✓ Contribuer à améliorer le cadre général des activités de financement au service du développement social et économique du pays.

Depuis sa création en 1993, l'APSF a contribué à la structuration et l'assainissement du secteur. En effet, un effort de rattrapage important a été accompli permettant de rapprocher le secteur des standards internationaux.

Le Médiateur de l'APSF, opérationnel depuis le mois de janvier 2010, est une instance ayant pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client. Il puise sa légitimité dans la loi n°08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib.

IV.2. Aperçu et produits du marché du crédit à la consommation

IV.2.1. Aperçu historique du marché

Le crédit à la consommation s'est développé au Maroc à partir de la fin des années 1930 avec l'essor du marché automobile. Ceci a amené les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles en promulguant le Dahir du 17 juillet 1936. Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED15 en 1954. En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages.

Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation. La Banque Commerciale du Maroc, La Banque Centrale Populaire, la Société Générale Marocaine des Banques, la Banque Nationale de Développement Economique et BMCE Bank, créent à l'image de WAFABANK, leurs filiales spécialisées.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte:

- ✓ Les règles prudentielles à partir de 1996;
- ✓ Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997;
- ✓ Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000;
- ✓ Les règles minimales en matière de contrôle interne;
- ✓ Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement.

D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

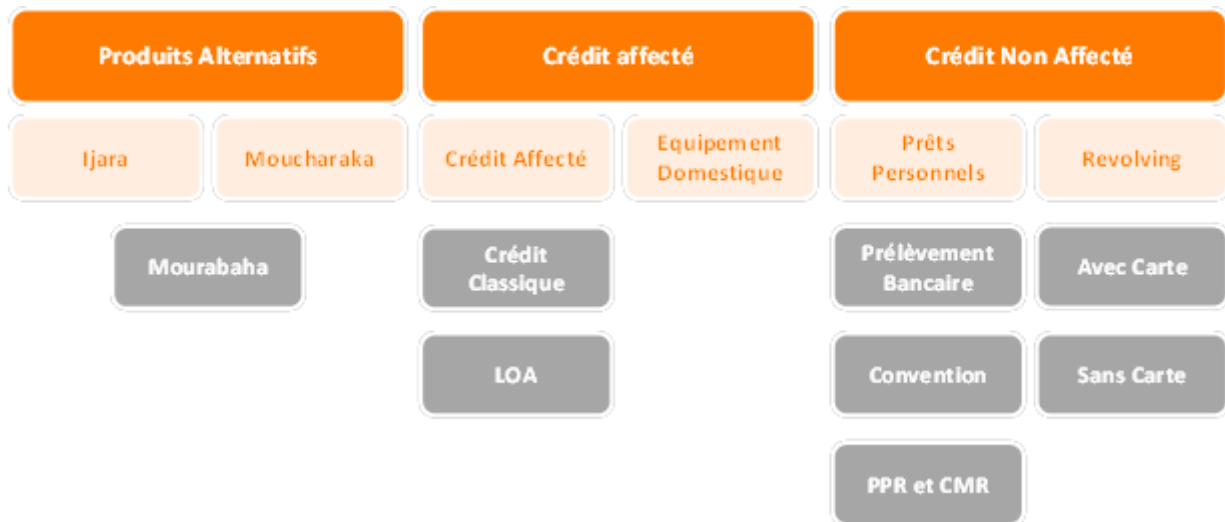
- ✓ La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- ✓ L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- ✓ L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- ✓ L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- ✓ L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- ✓ L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- ✓ La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM.
- ✓ L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère.
- ✓ L'année 2018, a été marquée par la fusion absorption de Taslif par Salafin.

L'année 2019 a été marquée par la reprise du protocole d'accord entre la CMR et les sociétés de crédit à la consommation (convention de 2005 résiliée en 2016¹⁵) au sujet du précompte sur pension en vue du remboursement des prêts contractés par ses pensionnés.

IV.2.2. Produits du secteur

L'offre des sociétés de crédit à la consommation se répartit en deux grandes catégories : le crédit affecté et le crédit non affecté.

Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation :



Source : APSF

Le crédit affecté

Le crédit affecté correspond aux crédits dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service défini dans le contrat. Ce type de crédit sert essentiellement à financer l'acquisition de véhicules et d'équipements domestiques.

¹⁵ En juillet 2005, une convention entre les sociétés de financement et la Caisse Marocaine des Retraites est entrée en vigueur. Cette convention a ouvert la possibilité aux fonctionnaires et retraités de la caisse de prendre un crédit après 60 ans.

- ✓ **Crédit automobile classique** : ce type de crédit propose au client l'acquisition d'un véhicule en son nom propre contre le versement de mensualités correspondant au remboursement du capital majoré des intérêts du prêt ;
- ✓ **LOA** : la Location avec Option d'Achat donne le droit au client d'utiliser un véhicule contre le versement d'un loyer mensuel et la prise en charge de l'ensemble des frais d'usage (entretien, carburant). La société de financement acquiert le véhicule en son nom propre et reçoit de la part du client un dépôt de garantie représentant entre 0% et 50% de la valeur HT du véhicule. A la fin du contrat, le client a la possibilité de devenir propriétaire du véhicule contre le versement de la valeur résiduelle du véhicule ;
- ✓ **Equipement domestique** : ce crédit finance les acquisitions de biens ménagers (ameublement et électroménager). Il comprend le financement d'équipement informatique à usage domestique (PC, imprimantes, ordinateurs portables, autres matériels informatiques ou de télécommunication) ;
- ✓ **Ijara** : tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;
- ✓ **Mourabaha** : tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert à la demande d'un client un bien meuble ou immeuble en vue de lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance ;
- ✓ **Moucharaka** : tout contrat ayant pour objet la prise de participation par un établissement de crédit dans le capital d'une société existante ou en création en vue de réaliser un profit.

Le crédit non affecté

Le crédit non affecté consiste à octroyer au bénéficiaire une somme d'argent qu'il peut utiliser à sa guise. On distingue 2 types de crédits non affectés :

- ✓ **Prêt personnel** : le crédit personnel classique permet au bénéficiaire de disposer d'une somme d'argent pour effectuer ses achats en toute indépendance. Cette catégorie de crédit se décline en différents produits en fonction du mode de prélèvement des mensualités :
 - Prélèvement bancaire pour les crédits aux salariés du privé ;
 - Prélèvement à la source par l'entreprise conventionnée pour ses salariés ;
 - Prélèvement à la source par le Centre National des Traitements (CNT) pour les fonctionnaires ou la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les retraités de la fonction publique.
- ✓ **Crédit revolving** : le client bénéficie d'une réserve d'argent qu'il utilise totalement ou partiellement dans la limite d'un plafond autorisé. Le remboursement des mensualités permet la reconstitution de la réserve. Ce produit est associé à une carte de crédit mise à la disposition du client par la société de crédit à la consommation.

Réseau de distribution

La production du secteur du crédit à la consommation est réalisée par deux canaux principaux : (i) les réseaux propres de chaque société et (ii) les réseaux de partenaires avec lesquels des conventions ou des accords sont signés. Ces partenaires peuvent être de 4 catégories :

- ✓ Les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- ✓ Les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- ✓ La grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente ou à travers des cartes de crédit / fidélité ;
- ✓ Les réseaux bancaires des maisons-mères pour les filiales de banques.

La diversité des modes de distribution permet aux sociétés de crédit à la consommation de toucher une clientèle très hétérogène.

Clientèle

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation :

- ✓ Les clients particuliers : Salariés du privé ; Fonctionnaires ; Professions libérales ; Retraités.
- ✓ Les professionnels et entreprises : Commerçants et artisans ; Professions libérales; PME et PMI.

Il convient de préciser que les sociétés de crédit à la consommation développent, pour chaque segment de la population, des produits spécifiques et adoptent une approche différente en termes de conditions d'acceptation et de gestion du risque.

IV.3. Le marché automobile Marocain, facteur clé de l'activité de financement automobile

L'activité de RCI Finance Maroc étant dépendante de l'évolution du segment des véhicules légers, cette partie qui suit sera focalisée sur ce dernier.

IV.3.1. Cadre réglementaire du secteur automobile au Maroc

Le marché automobile marocain est régi par la loi 10-81 dont l'objectif premier est de favoriser le développement d'un tissu industriel suffisamment important pour insuffler de la dynamique économique.

Cette loi a, en effet, mis en place un régime protectionniste, caractérisé par :

- ✓ Une taxation douanière élevée de 32,75% sur les véhicules importés montés (ou Built-Up) ;
- ✓ Une exonération des droits de douane pour les pièces importées, entrant dans le montage d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire léger (Completely Knocked Down) ;
- ✓ Un droit d'importation de 25,0% pour les véhicules importés d'occasion.

En contrepartie des avantages dont ils bénéficient, les constructeurs doivent respecter un Taux d'Intégration-Compensation (TIC) de 50% et fabriquer au moins 2 000 véhicules par an pour chaque modèle de véhicules particuliers (VP) ou de véhicules utilitaires Légers (VUL).

Afin de remédier à la baisse des volumes montés à la SOMACA, l'Etat marocain a signé en 1995 une convention avec Fiat pour le montage de la voiture « économique ». Outre les avantages cités ci-dessus, le constructeur italien s'est vu exonérer du droit d'importation et a bénéficié d'une baisse de la TVA de 20% à 7%. Ce régime a été élargi par la suite au montage des VUL pour Renault et PSA.

Cependant, le retrait de Fiat de l'activité montage suite à sa décision de ne pas reconduire la Convention avec l'Etat marocain (au profit de l'importation) a permis à Renault de négocier un nouvel accord de montage de voitures économiques, notamment après l'acquisition par le Groupe Renault des parts de l'Etat dans le capital de la SOMACA. Cet accord a été concrétisé en Juillet 2005 avec le lancement de la production de la Dacia Logan.

L'accord de libre-échange, conclu avec l'UE, prévoit à partir de 2003 une baisse annuelle progressive des droits de douane sur les véhicules importés montés, en vue de leur annulation totale à partir du 1er mars 2012.

En effet, ces droits atteignent 17,5% en 2012 contre 25,25% en 2011 et 27,25% en 2010, suite à la politique de baisse progressive des droits de douane envers l'UE de l'Etat marocain.

Sur le segment des voitures d'occasion, la loi des finances 2011 interdit désormais l'importation des véhicules âgés de plus de 5 années. La loi de finances 2013 instaure une TVA sur la marge commerciale de l'activité de vente de Véhicules d'occasion permettant à termes de structurer un marché de l'occasion.

En 2013, concernant les véhicules utilitaires, il été instauré une règle pour la réduction de 17,5% à 10% du taux du droit d'importation applicable aux véhicules utilitaires d'un poids en charge minimale supérieure à 2,2 tonnes et inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

Enfin, la loi de finance pour l'exercice 2014 prévoit des droits sur première immatriculation d'automobiles pour les véhicules assujettis à la taxe spéciale annuelle sur véhicules. La nouvelle taxe concerne quatre paliers de prix : 5% pour les véhicules entre 400 000 et 600 000 DH ; 10% pour ceux coûtant entre 600 001 et 799 999 DH et 15% pour les véhicules dont le prix oscille entre 800 000 et 1 million de DH. Le taux monte à 20% dès que la voiture dépasse 1 million de DH.

La loi des finances 2017 exclut quant à elle les véhicules acquis par les agences de location de l'exonération de la TVA. Cette mesure fiscale s'applique aux agences de location depuis sa parution le 12 juin 2017 au bulletin officiel.

La loi des finances 2017 a également chargé l'administration des douanes de percevoir la taxe à la première immatriculation au Maroc des véhicules de luxe importés neufs ou usagés. Cette nouvelle disposition est effective depuis le 1er janvier 2018 et ne concerne pas les concessionnaires agréés.

IV.3.2. Caractéristiques du secteur automobile marocain

➤ Un faible taux de motorisation

De manière générale, le marché automobile marocain est caractérisé par les éléments suivants :

- Un taux de motorisation de 80/1000 en 2017. Ce taux demeure faible par rapport au niveau affiché en Europe (600 véhicules pour 1000 habitants) et indique que le secteur recèle un potentiel de développement important (selon les chiffres de l'AIVAM) ;
- Une tendance au rajeunissement du parc automobile sous l'effet d'une plus forte progression des ventes de véhicules neufs ;
- Un accès plus facile aux véhicules neufs en raison de la disponibilité de modèles économiques (connaissant un franc succès auprès des consommateurs), du développement des crédits automobiles à des conditions moins coûteuses et à la baisse des tarifs suite à la suppression des droits de douane et à l'intensification de la concurrence ;
- Une prédominance des véhicules importés de l'Europe bénéficiant du démantèlement douanier sur les véhicules en provenance de l'UE ;
- Une prédominance des véhicules importés montés ;

➤ Historique du secteur automobile

Le secteur automobile s'est développé au Maroc à travers une histoire qui est décrite dans le tableau suivant :

1978-1990	<p>Période caractérisée par un système douanier protecteur. Durant cette période, les importations de voitures de tourisme sont assujetties à des droits de douane dépassant 180% ainsi qu'à l'obtention de licences d'importation ;</p> <p>Bénéficiant de cette situation, la SOMACA produit pendant ladite période jusqu'à 27 000 voitures par an et couvre alors la quasi-totalité des besoins du marché.</p>
1990-1994	<p>Période caractérisée par un changement dans les orientations politiques avec notamment la suppression des contraintes administratives à l'importation ;</p> <p>Durant ladite période, le volume d'affaires réalisé par la SOMACA régresse considérablement laissant place à une croissance du marché de l'occasion (en 1994, les ventes de voitures d'occasion atteignent plus de 94 000 véhicules).</p>
1995	<p>Libéralisation des importations de véhicules neufs et baisse des droits de douane induisant une baisse des prix ;</p>

	<p>Cette situation entraîne l'arrêt progressif de l'assemblage de véhicules de gamme moyenne par la SOMACA sous l'effet de la concurrence des importateurs de véhicules neufs ;</p> <p>Durant cette année, il a été procédé à une augmentation des droits de douane sur les véhicules d'occasion importés et à la signature d'un agrément avec Fiat pour la production d'une voiture économique : la Fiat Uno.</p>
2000	Conclusion de l'accord de démantèlement douanier avec l'union Européenne. Ledit accord prévoit la baisse progressive des droits de douane sur les véhicules originaires de l'UE pour atteindre 0% en 2012.
Fin 2003	L'accord conclu avec la marque Fiat arrive à échéance sans qu'il soit reconduit ; Conclusion d'une nouvelle convention avec le Groupe Renault pour la production de la Dacia Logan.
juil-05	Démarrage de la production de la Dacia Logan.
2008	Lancement des travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Renault Tanger Méditerranée ».
2011	Ouverture du centre de formation aux métiers de l'automobile à Tanger, géré par Renault.
2012	Ouverture de l'usine Renault-Nissan à Tanger d'une capacité de 170 000 véhicules par an qui devrait atteindre une capacité de 400 000 unités à terme.
2013	<p>Projet d'extension des usines de câblage automobiles Leoni (Bouskoura et Ain Sbaa) et de Yazaki pour un montant global de 152 M MAD ;</p> <p>Lancement d'un nouveau projet de la société Procesos Industriales del Sur pour l'injection et l'assemblage de pièces en plastique sur la zone franche de Tanger ;</p> <p>Partenariat entre la société Krone et La Centrale d'Equipement et de Carrosserie Industrielle pour la création d'une nouvelle usine pour un investissement global de 63,4 M MAD ;</p> <p>Création de trois nouveaux centres de formation dans le domaine de l'automobile au niveau d'Atlantic Free Zone de Kenitra pour un montant global de 380 M MAD.</p>
2014	<p>Le secteur automobile est le premier secteur exportateur au Maroc ;</p> <p>Inauguration de la 2^{ème} ligne de production Renault-Nissan Tanger pour un investissement de 400 M Euros ;</p> <p>Signature de 13 conventions d'investissement dans le secteur automobile pour une valeur de 1,4 milliard de dirhams (assemblage, câblage, plasturgie, machines et maintenances, etc.).</p>
2015	<p>Lancement du projet PSA à Kénitra ;</p> <p>229 025 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.</p>
2016	<p>Signature le 8 avril de l'accord entre Renault Maroc et l'Etat marocain sur la création de « l'écosystème Renault » au Maroc, visant à développer le sourcing local, avec comme objectif un taux d'intégration de 65%. Projet qui nécessitera 900 millions de dirhams d'investissement pour Renault et ses fournisseurs, et qui devrait créer 50 000 emplois ;</p> <p>Signature de 9 contrats d'investissement dans la filière automobile, d'un montant de 441 millions de dirhams, visant la création de 2.122 emplois et un chiffre d'affaires de 2.268 millions DH, d'ici 2020 (câblage, automobile et intérieur véhicule & sièges) ;</p> <p>273 251 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.</p>
2017	<p>Signature le 9 décembre d'un protocole d'accord avec le constructeur automobile chinois BYD pour l'implantation d'une usine de voitures électriques à Tanger Tech ;</p> <p>300 479 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger ;</p> <p>Renault Maroc célèbre le millionième véhicule fabriqué à Tanger ainsi que le millionième véhicule exporté depuis le port de Tanger Méditerranée.</p>

2018	Le Groupe PSA a décidé de doubler la capacité de son site de production de Kénitra dès 2020 pour la porter à 200 000 véhicules/an ; Signature le 26 juillet d'une convention d'investissement avec le groupe Chinois Citic Dicastal pour l'implantation d'une usine de production de jantes en aluminium (nécessitant un investissement de 3,85 milliards de dirhams).
2019	Inauguration de l'usine PSA de Kénitra.
2020	Arrêt en mars 2020 de la production au niveau des usines de Renault ¹⁶ et PSA au Maroc à cause de la propagation du virus Covid-19 dans le monde.

➤ **Produits offerts**

Le marché marocain de l'automobile est constitué de trois types d'offres :

- ✓ Les véhicules montés localement (Completely Knocked Down ou CKD), dont la production est assurée par la SOMACA, l'usine Renault-Nissan à Tanger et l'usine PSA à Kenitra ;
- ✓ Les véhicules importés montés (Completely Built-Up ou CBU) ;
- ✓ Les véhicules importés d'occasion (VIO).

Chacune des catégories susmentionnées regroupe deux autres sous-catégories : (i) véhicules utilitaires Légers (VUL) et (ii) véhicules particuliers (VP).

➤ **Acteurs du secteur**

Le tableau suivant synthétise les principaux intervenants du secteur automobile au Maroc :

Acteurs	Marques distribuées
Renault Maroc	Renault, Dacia
Sopriam	Peugeot, Citroën, DS
GBH	Kia
Global Engines	Hyundai
Centrale Automobile Chérifienne	Audi, Volkswagen, Porsche, Skoda, Bentley
Fiat Group Automobile Maroc	Alfa Romeo, Fiat, Lancia, Jeep
Auto Hall	Ford, Mitsubishi, Opel
Société marocaine des voitures nippones (Groupe Auto Hall)	Nissan
CFAO	Suzuki
Univers Motors	Honda, Seat, Ferrari
Auto Nejma	Mercedes, Ssang Yong, Mahindra
SMEIA Jaguar	Jaguar
SMEIA	Land Rover, BMW, Mini, Mazda
Toyota Maroc	Toyota, Lexus, Daihatsu, Subaru

¹⁶ Les activités industrielles de Renault Maroc ont été suspendues le 19 mars 2020, suite à la décision du confinement au Maroc pour les usines de Tanger et Casablanca. L'activité a repris partiellement à l'usine de Tanger le 27 avril 2020 et à l'usine de Casablanca le 4 mai 2020. La période d'arrêt total aura duré 38 jours. Il est à noter que pendant cette période, les usines ont été en partie mises à profit pour aider le Royaume dans la lutte contre le Covid-19 : mise à disposition d'infrastructures de restauration, prêts de véhicules pour les autorités, etc.

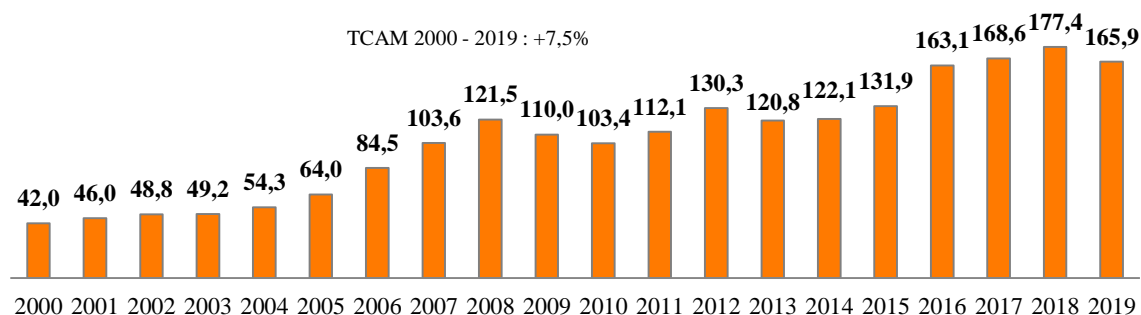
Mondial Motors	Chana
Mediauto	JMC, BYD
Pacific Motors	Changhe
Scandinavian Auto	Volvo
Asian Hall	Wuling, Dong Feng

Sources : AIVAM, presse

IV.3.3. Evolution du secteur automobile marocain

NB : Les données relatives au secteur automobile communiquées ci-après, proviennent de l'Association des Importateurs des Véhicules Automobiles Montés, du Ministère du Transport et de l'Équipement et du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

L'évolution des ventes de véhicules neufs au Maroc en milliers d'unités sur la période 2000-2019 :



Source : AIVAM

Sur la période 2000-2019, le marché marocain de l'automobile neuve enregistre une croissance annuelle moyenne de 7,5%. Cette performance s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

- ✓ Le lancement de la voiture économique qui connaît un franc succès auprès des catégories socioprofessionnelles B et C¹⁷ ;
- ✓ L'amélioration des conditions d'octroi du crédit (baisse des taux bancaires et disponibilité du cash) ;
- ✓ Une offre promotionnelle plus agressive de la part des opérateurs bénéficiant du démantèlement douanier ;
- ✓ La forte hausse des tarifs douaniers sur les véhicules d'occasion importés ;
- ✓ Une croissance générale de l'économie et des revenus induisant une progression du taux d'équipement automobile des ménages et des professionnels.

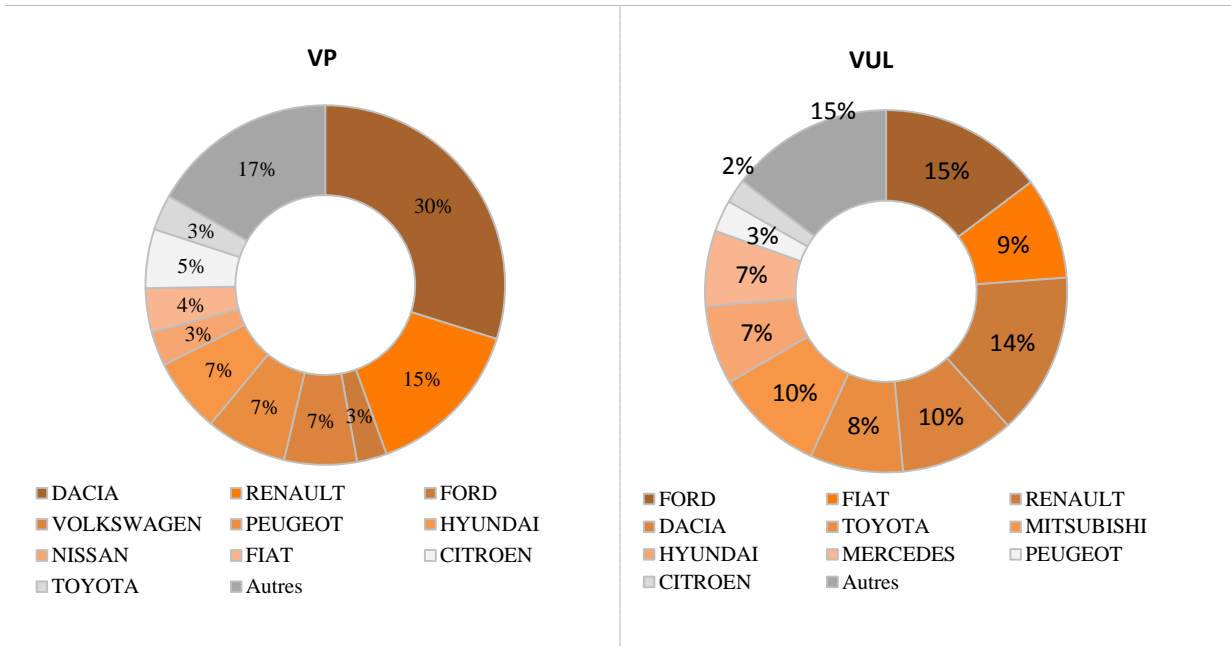
En 2019, les ventes de véhicules neufs ont atteint 165 918 unités, soit une baisse de 6,5% par rapport à 2018. Cette baisse intervient après une hausse des ventes de 5,2% en 2018 à 177 359 unités.

Cette évolution est tirée par l'effet combiné de la baisse des ventes du segment VP de 9,1% à 148 189 unités en 2019 contre 163 074 en 2018, et l'augmentation des ventes de VUL de 24,1%, à 17 729 unités en 2019 contre 14 285 unités en 2018. Les VUL représentent ainsi 10,7% des ventes totales en 2019 contre 8,1% en 2018.

Dans ce contexte, le Groupe Renault-Dacia a vendu à 70 283 unités en 2019, maintenant ainsi son leadership avec une part de marché de 42,4% à fin 2019.

Les graphiques suivants présentent les parts de marché des différents constructeurs automobiles au Maroc sur les segments VP et VUL en 2019:

¹⁷ Les catégories socioprofessionnelles sont définies chez RCI Finance Maroc en fonction du revenu mensuel du foyer en MAD : A > 18 000 ; 8 000 < B < 18 000 ; 3 000 < C < 8 000 ; D & E < 3 000



Sources : AIVAM et RCI Finance Maroc



IV.4. Structure concurrentielle du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation compte 13 entités affiliées à l'APSF contre 36 en 1996 et représente près de la moitié des sociétés de financement actives au Maroc (36 sociétés de financement).

IV.4.1. Principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation au Maroc se présentent comme suit :

Société	Description
	<p>Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité fait partie du groupe Attijari wafa bank.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p>Total bilan 2019 : MAD 13,4 milliards ; PNB 2019 : MAD 1 113,9 millions⁽¹⁾ ; RN 2019 : MAD 334,4 millions⁽¹⁾.</p>
	<p>Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel.</p> <p>Total bilan 2019 : MAD 7,6 milliards⁽¹⁾ ; PNB 2019 : MAD 555,5 millions⁽¹⁾ ; RN 2019 : MAD 136,7 millions⁽¹⁾.</p>
	<p>Créée en 1992, Vivalis (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR).</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p>PNB 2018 : MAD 368 millions⁽²⁾ ; RN 2018 : MAD 127,1 millions⁽²⁾.</p>
	<p>Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007. En 2018, Salafin a fusionné avec Taslif par fusion absorption.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.</p> <p>Total bilan 2019 : MAD 4,9 milliards⁽²⁾ ; PNB 2019 : MAD 422,3 millions⁽²⁾ ; RN 2019 : MAD 130,4 millions⁽²⁾.</p>

	<p>Créée en Septembre 2007 et ayant obtenu l'agrément BAM pour l'octroi de crédits automobiles en Octobre 2007, RCI FINANCE MAROC est la filiale marocaine du groupe RCI Banque qui accompagne les ventes du Groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique, LOA,.</p> <p>Total bilan 2019 : MAD 6,9 milliards⁽¹⁾; PNB 2019 : MAD 322,5 millions⁽¹⁾; RN 2019 : MAD 56,5 millions⁽¹⁾.</p>
	<p>Créée en 1947 sous le nom de SOVAC. Au 31 Décembre 2018, CIH Bank et Barid Al Maghrib détiennent respectivement 66,30% et 33,55% du capital.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.</p> <p>Total bilan 2019 : MAD 7,5 milliards⁽²⁾ ; PNB 2019 : MAD 463,3 millions⁽²⁾ ; RN 2019 : MAD 120,1 millions⁽²⁾.</p>

Source : Publications financières

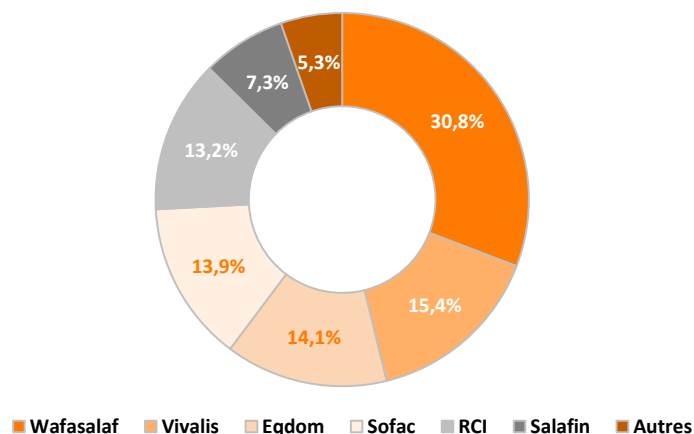
⁽¹⁾ Comptes consolidés

⁽²⁾ Comptes sociaux

IV.4.2. Parts de marché des principaux opérateurs

■ Parts de marché (production nette) des principaux opérateurs

En 2019, le secteur de crédit à la consommation compte 12¹⁸ sociétés dont les parts de marchés en termes de production nette sont les suivantes :



Source : APSF

¹⁸ Hors BMCI Crédit Conso

Sur la base de la production nette de crédits, Wafasalaf occupe la 1ère position avec 30,8% de part de marché en 2019, suivie par Vivalis et Eqdom qui détiennent respectivement 15,4% et 14,1% du marché. Ces 3 sociétés détiennent à elles seules 60,2% de la production nette à fin 2019.

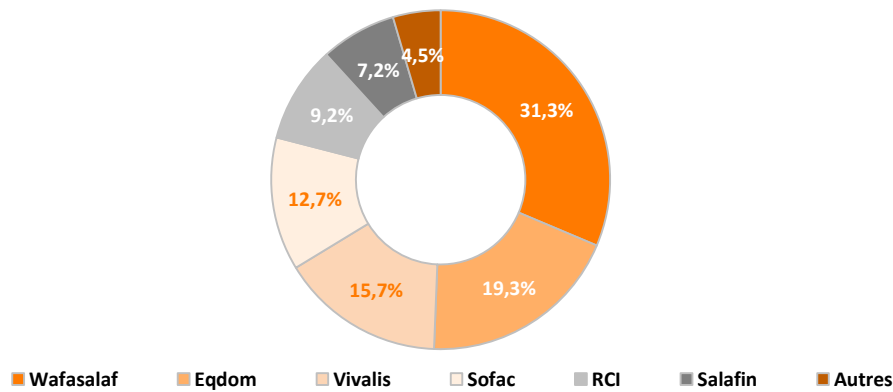
S'agissant de RCI Finance Maroc, la production nette est égale à la production brute en l'absence de substitutions ou de rachats de crédits, en raison de la nature de l'activité de la société (financements automobile).

A noter que la production nette correspond uniquement à l'octroi de crédit à la Clientèle Particulier et Entreprises. Les activités de financements des stocks de véhicules du réseau de concessionnaire ainsi que l'affacturage des créances pour le compte de Renault Maroc ne sont donc pas incluses dans la production nette. RCI Finance Maroc occupe la 5^{ème} position avec 13,2% de parts de marché en 2019.

Sofac est le 4^{ème} acteur du marché avec une part de marché de 13,9% en 2019.

▪ **Parts de marché (encours sains) des principaux opérateurs**

La répartition des parts de marché en fonction des encours sains des principaux opérateurs en 2019 se présente comme suit :



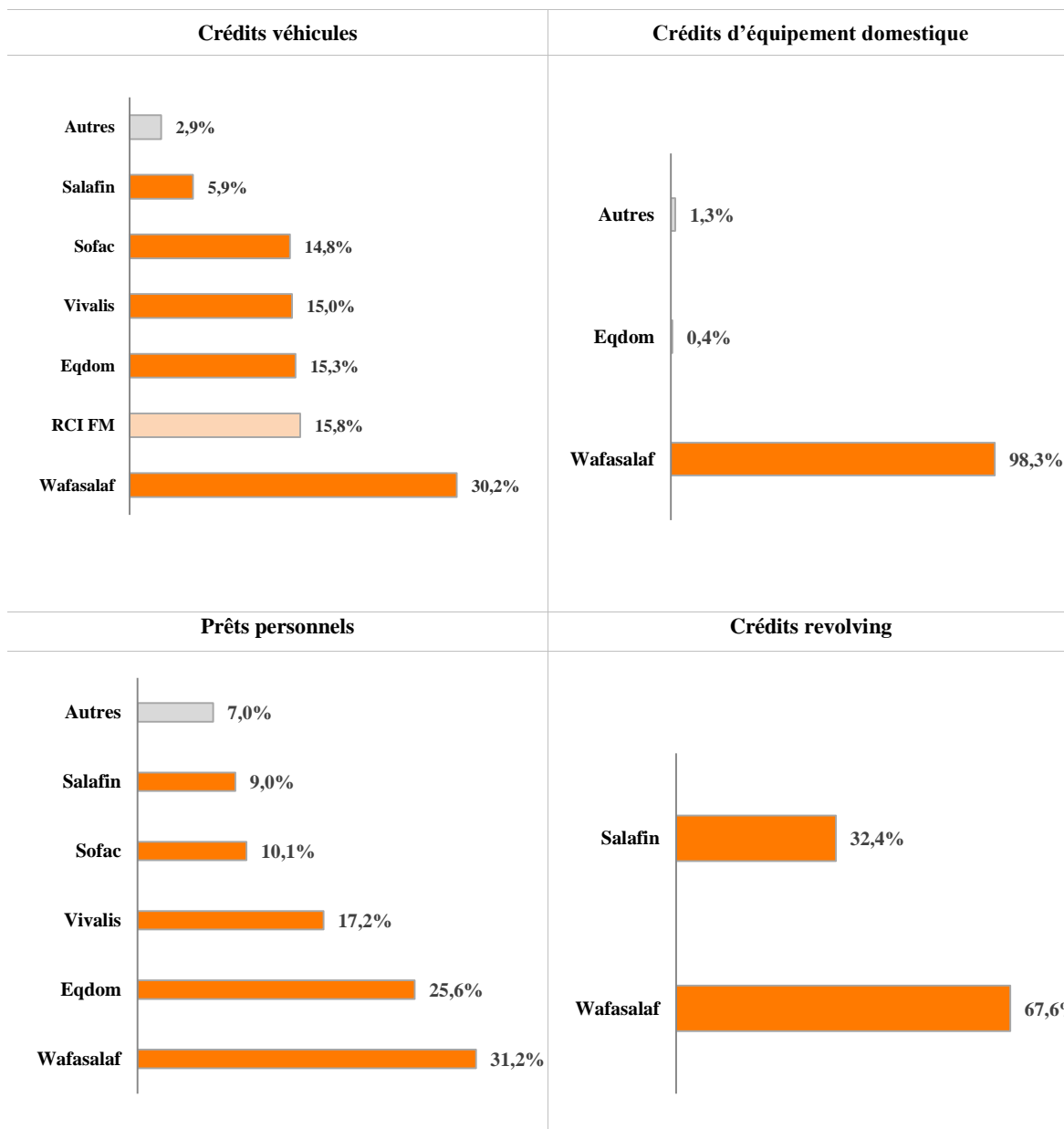
Source : APSF

Wafasalaf, Eqdom et Vivalis détiennent les plus importantes parts de marché d'encours sains avec respectivement 31,3%, 19,3% et 15,7% du marché. Ces trois sociétés détiennent ainsi près de 66,3% de l'encours sain du marché.

Pour sa part, RCI Finance Maroc détient 9,2% des encours sains à fin 2019.

■ **Parts de marché (encours sains par catégorie de produit) des principaux acteurs**

Les parts de marché en termes d'encours sains par catégorie de produit pour l'année 2019 se détaillent comme suit :



Le segment des crédits véhicules est dominé par la société Wafasalaf qui détient 30,2% de part de marché à fin 2019, suivie de RCI Finance Maroc avec 15,8% de part de marché puis Eqdom avec 15,3% de parts de marché.

Wafasalaf est le leader du secteur des crédits pour l'équipement domestique en 2019, avec 98,3% de part de marché.

Pour le segment des prêts personnels, plus de 56% du marché est détenu par Wafasalaf (31,2%) et Eqdom (25,6%).

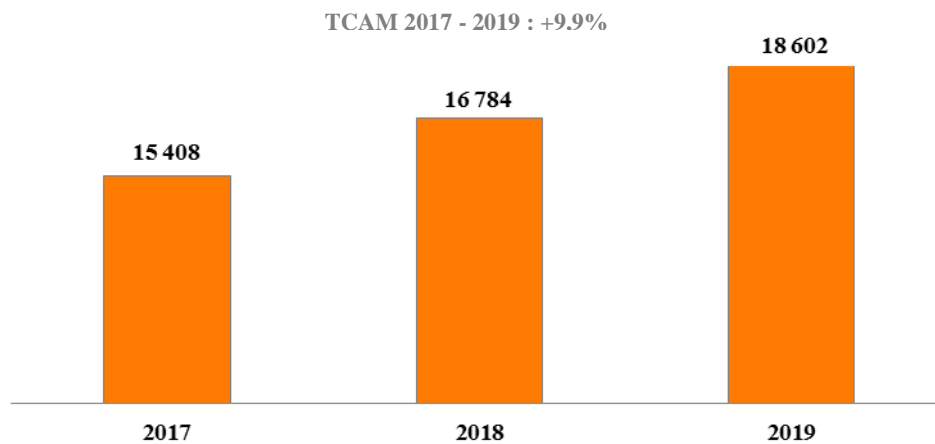
Enfin, le segment du crédit revolving est dominé par Wafasalaf qui détient 67,6% de parts de marché suivie par Salafin avec 32,4%.

IV.5. Indicateurs et données chiffrées du secteur du crédit à la consommation

IV.5.1. Evolution de la production nette

L'évolution de la production nette sectorielle des crédits à la consommation sur la période 2017-2019 :

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

La production nette du secteur s'élève à 18 602 MMAD à fin 2019 contre 15 408 MMAD à fin 2017 soit une hausse de 20,7%.

Sur la période étudiée le taux de croissance annuel moyen de la production du secteur s'établit à 9,9%.

■ Evolution de la production par produits entre 2017 et 2019

La production du secteur du crédit à la consommation par produit entre 2017 et 2019 se présente comme suit :

	2017		2018			2019			TCAM 17-19
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 18/17	En MMAD	En %	Var. 19/18	
Prêts affectés	10 093	65,5%	11 304	67,4%	12,0%	11 809	63,5%	4,5%	8,2%
Véhicules	9 599	62,3%	10 767	64,2%	12,2%	11 271	60,6%	4,7%	8,4%
Crédit Auto	5 055	32,8%	5 697	33,9%	12,7%	6 276	33,7%	10,2%	11,4%
LOA	4 544	29,5%	5 070	30,2%	11,6%	4 996	26,9%	-1,5%	4,9%
MOURABAHA	0	0,0%	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a	n.a
Equipements domestique	484	3,1%	522	3,1%	7,8%	535	2,9%	2,4%	5,1%
Autres	10	0,1%	15	0,1%	52,1%	3	0,0%	-78,3%	-42,6%
Prêts non affectés	5 315	34,5%	5 479	32,6%	3,1%	6 793	36,5%	24,0%	13,0%
Crédit personnel	5 244	34,0%	5 386	32,1%	2,7%	6 685	35,9%	24,1%	12,9%
Prélèvements PPR et CMR	2 725	17,7%	2 677	16,0%	-1,8%	3 958	21,3%	47,8%	20,5%
Convention	643	4,2%	641	3,8%	-0,4%	592	3,2%	-7,6%	-4,1%
Prélèvements bancaires	1 875	12,2%	2 068	12,3%	10,3%	2 135	11,5%	3,2%	6,7%
Revolving	71	0,5%	93	0,6%	30,2%	108	0,6%	16,0%	22,9%
TOTAL	15 408	100%	16 784	100%	8,9%	18 602	100%	10,8%	9,9%

Source : APSF

Revue analytique 2018 – 2019 :

A fin 2019, les prêts affectés s'affichent à 11 809 MMAD contre 11 304 MMAD à fin 2018 en hausse de 4,5% et représentent 63,5% du total de la production. La hausse des prêts affectés s'explique par :

- ✓ L'augmentation des prêts automobiles de 4,7%, qui sont passés de 10 767 MMAD en 2018 à 11 271 MMAD en 2019 ;
- ✓ La hausse des prêts dédiés aux équipements domestiques de 2,4% à 535 MMAD à fin 2019 contre 522 MMAD à fin 2018.

Les prêts non affectés ont connu une progression de 24%, passant de 5 479 MMAD en 2018 à 6 793 MMAD à fin 2019. Cette évolution est due principalement à la hausse du crédit du personnel de 24,1% à 6 685 MMAD à fin 2019 contre 5 386 MMAD à fin 2018 et à l'augmentation des lignes revolving de 16% à 108 MMAD en 2019 contre 93 MMAD en 2018.

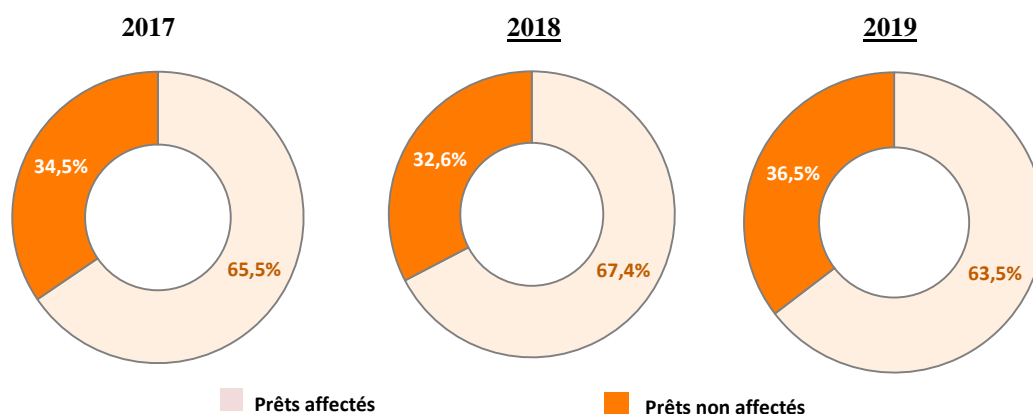
Revue analytique 2017 – 2018 :

En 2018, les prêts affectés s'affichent à 11 304 MMAD contre 10 093 MMAD à fin 2017 en hausse de 12,0% et représentent une part de 67,4% dans la production totale, soit une hausse de 1,8 point sur la période. Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- ✓ Une augmentation des prêts automobiles qui sont passés de 9 599 MMAD en 2017 à 10 767 MMAD en 2018 ;
- ✓ Une hausse des prêts dédiés aux équipements domestiques de 7,8% à 522 MMAD.

Les prêts non affectés ont connu une progression de 3,1%, passant de 5 315 en 2017 MMAD à 5 479 MMAD. Cette augmentation s'explique par la hausse du crédit du personnel de 32,1% à 5 386 MMAD à fin 2018 contre 5 244 MMAD à fin 2017 et la progression des lignes revolving de 30,2% à 93 MMAD en 2018 contre 71 MMAD en 2017.

Les graphiques suivants montrent la ventilation des prêts affectés et des prêts non affectés par catégorie de produits entre 2017 et 2019:

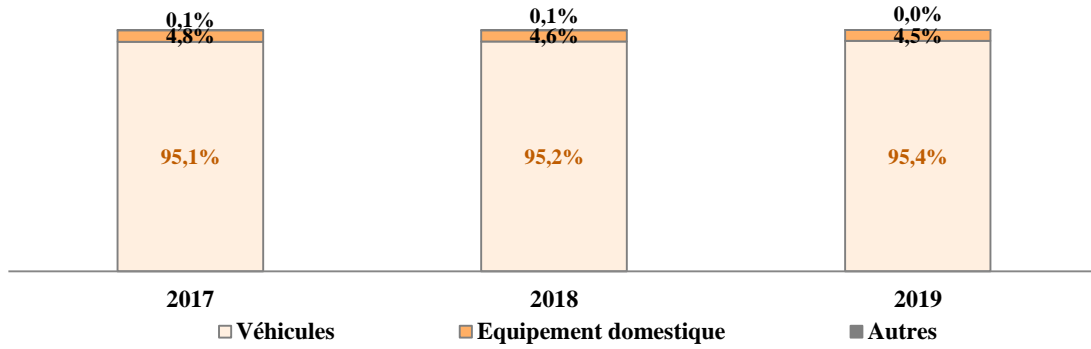


Source : APSF

Entre 2017 et 2019, les prêts affectés ont représenté en moyenne 65,4% du total de la production, tandis que les prêts non affectés ont représenté en moyenne 34,6% du total de la production.

▪ **Ventilation des prêts affectés**

L'évolution de la répartition de la production affectée du secteur par catégorie entre 2017 et 2019 se présente comme suit:

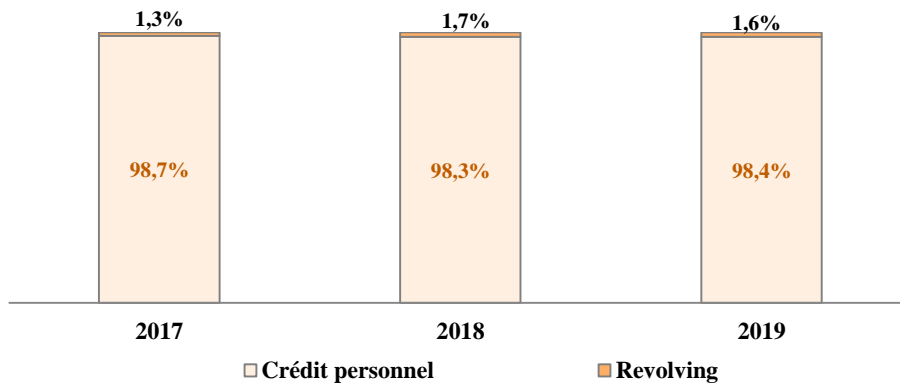


Source : APSF

Sur la période analysée, les véhicules représentent en moyenne 95,3 % du montant des prêts affectés, suivis par le segment équipement domestique qui représente en moyenne 4,6% des prêts affectés.

▪ **Ventilation des prêts non affectés**

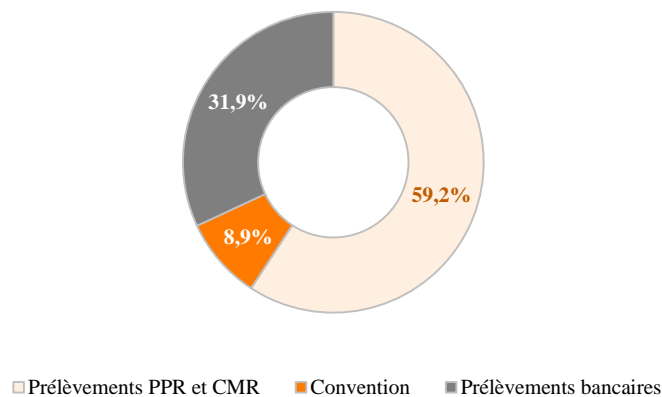
La répartition de la production non affectée du secteur par catégorie entre 2017 et 2019 se présente comme suit:



Source : APSF

Entre 2017 et 2019, le crédit personnel a représenté 98,5% en moyenne du total des prêts non affectés, tandis que le revolving représente 1,5% en moyenne du total des prêts non affectés.

La répartition de la production de « prêt personnels » du secteur par catégorie pour l'année 2019 se présente comme suit:



Source : APSF

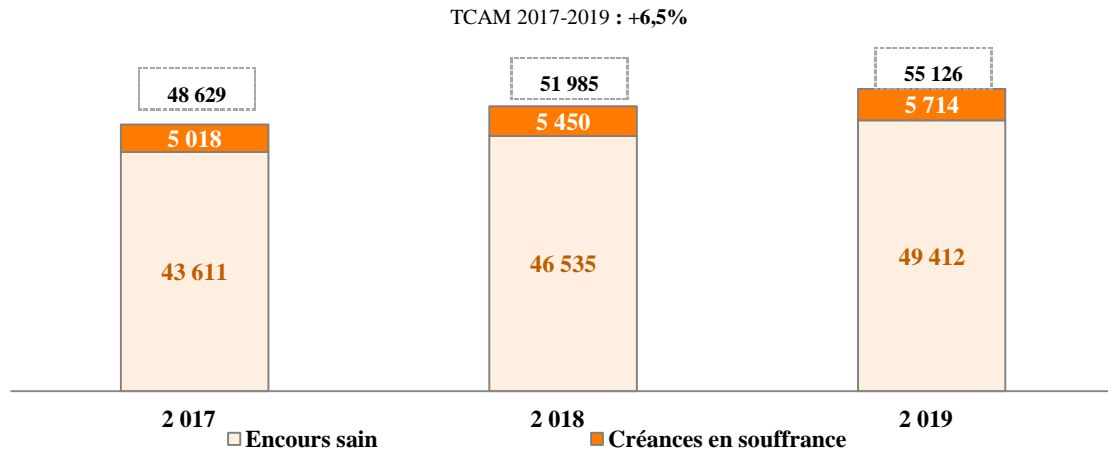
Les prélèvements PPR et CMR sont les principaux contributeurs à la production des crédits personnels avec une part de 59,2%. En effet, ces produits bénéficient d'un effort commercial permanent lié au fait que la cible visée présente un risque de crédit plus faible.

IV.5.2. Evolution de l'encours brut

■ Evolution de l'encours brut entre 2017 et 2019

L'encours brut du secteur du crédit à la consommation a progressé de la manière suivante sur la période 2017-2019 :

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

A fin 2019, l'encours brut enregistre une croissance de 6,0% par rapport à l'exercice 2018 pour s'établir à 55 126 MMAD. Cette évolution se justifie par une hausse de 4,8% des créances en souffrance et une progression de 6,2% de l'encours sain.

Au 31 décembre 2018, l'encours brut des crédits à la consommation s'établit à 51 985 MMAD, en hausse de 6,9% par rapport à fin 2017. Cette progression s'explique à par l'augmentation de l'encours sain qui passe de 43 611 MMAD en 2017 à 46 535 MMAD en 2018 et la hausse des créances en souffrance de 8,5%.

Sur la période 2017-2019, l'encours brut affiche un taux de croissance annuel moyen de 6,5% tandis que l'encours sain a évolué de 6,4% en moyenne sur la période.

▪ **Evolution de l'encours brut par produits entre 2017 et 2019**

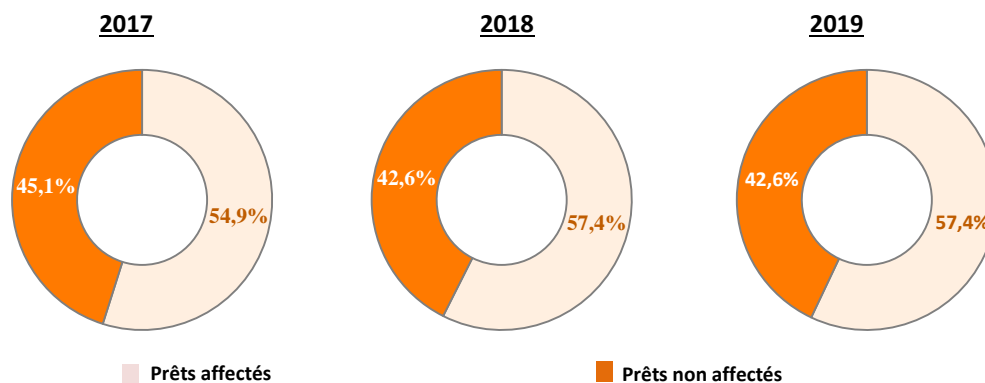
Le tableau ci-contre détaille l'évolution de l'encours brut par produits sur la période 2017-2019 :

	2017			2018			2019			TCAM 17-19
	En MMAD	En %	Var. 17/16	En MMAD	En %	Var. 18/17	En MMAD	En %	Var. 19/18	
Prêts affectés	26 692	55%	15,4%	29 857	57%	11,86%	31 616	57%	5,89%	8,8%
Véhicules	26 297	54%	15,5%	29 435	61%	11,9%	31 209	57%	6,0%	8,9%
Crédit Auto	9732	20%	12,5%	10815	22%	11,1%	12156	22%	12,4%	11,8%
LOA	16561	34%	17,5%	18618	38%	12,4%	19052	35%	2,3%	7,3%
MOURABAHA	4	0%	-83,7%	1	0%	-68,9%	1	0%	-48,1%	-59,8%
Equipement domestique	376	1%	14,1%	402	1%	7,0%	399	1%	-0,8%	3,0%
Autres	19	0%	-15,0%	21	0%	9,4%	8	0%	-60,4%	-34,1%
Prêts non affectés	21 937	45%	-2,0%	22 128	43%	0,9%	23 510	43%	6,2%	3,5%
Crédit personnel	21 779	45%	-2,0%	21 878	45%	0,5%	23 221	42%	6,1%	3,3%
Prélèvements PPR et CMR	14 146	29%	-4,0%	13 667	28%	-3,4%	14 631	27%	7,1%	1,7%
Convention	2 800	6%	-5,4%	2 708	6%	-3,3%	2 621	5%	-3,2%	-3,3%
Prélèvements bancaires	4 834	10%	6,5%	5 503	11%	13,9%	5 969	11%	8,5%	11,1%
Revolving	158	0%	5,0%	250	1%	58,0%	289	1%	15,6%	35,1%
TOTAL	48 630	100%	6,9%	51 985	100%	6,9%	55 126	100%	6,0%	6,5%

Source : APSF

▪ **Evolution de l'encours brut par catégorie entre 2017 et 2019**

Les graphiques ci-après retracent l'évolution de l'encours brut du secteur du crédit à la consommation par catégorie entre 2017 et 2019 :

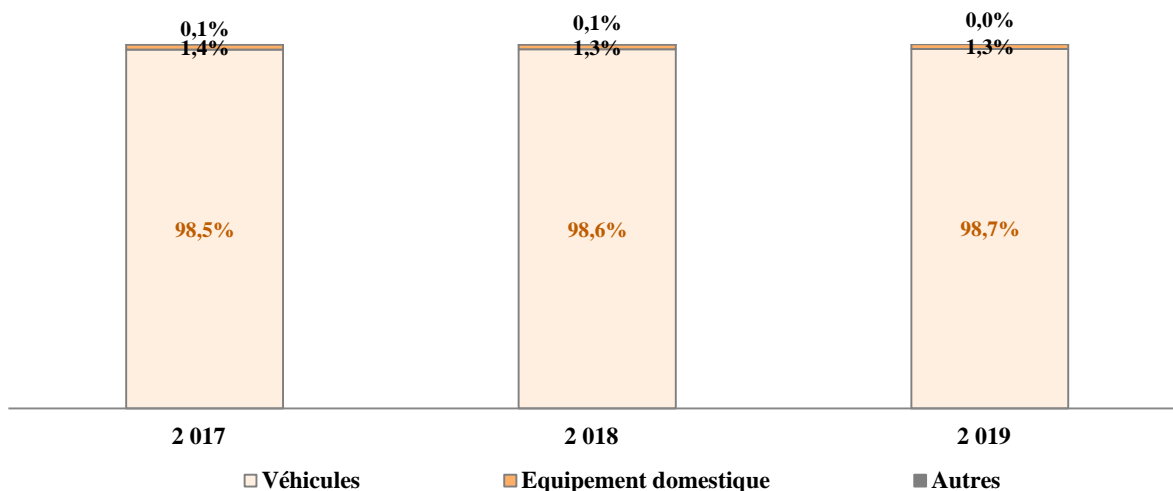


Source : APSF

La proportion des crédits non affectés dans l'encours brut global du secteur s'inscrit en baisse sur la période en faveur des prêts affectés. En effet, la part des prêts non affectés enregistre une baisse de 4 points entre 2017 et 2018 et reste stable entre 2018 et 2019.

Ventilation des prêts affectés

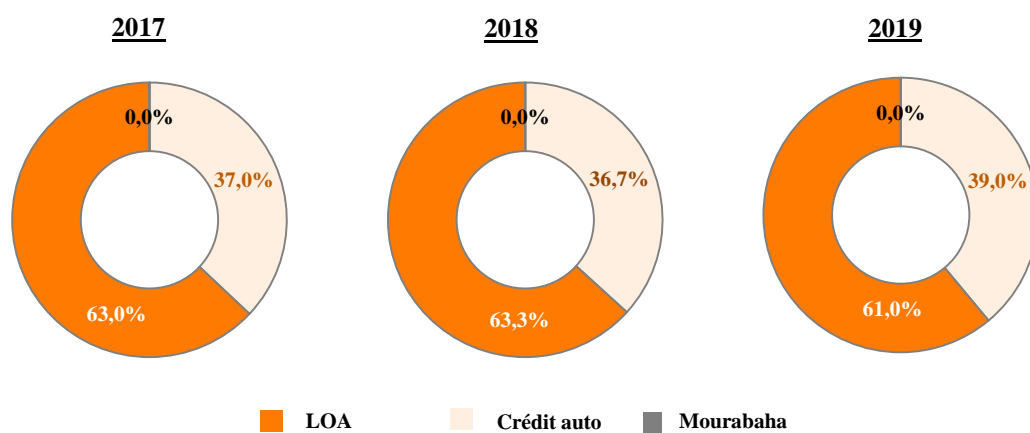
La répartition de l'encours des prêts affectés par catégorie entre 2017 et 2019 se détaille comme suit:



Source : APSF

Sur la période 2017-2019, l'encours brut comptable des prêts affectés a enregistré une croissance annuelle moyenne de 8,8%. Cette progression est liée à la bonne tenue des crédits automobiles. En effet, ces derniers ont crû annuellement de 8,9%, représentant ainsi à fin 2019, 98,7% des prêts affectés. Cette tendance s'explique par l'augmentation du nombre de véhicules neufs vendus durant cette période.

La répartition de l'encours des crédits affectés au financement de véhicules se détaille comme suit sur la période 2017-2019 :

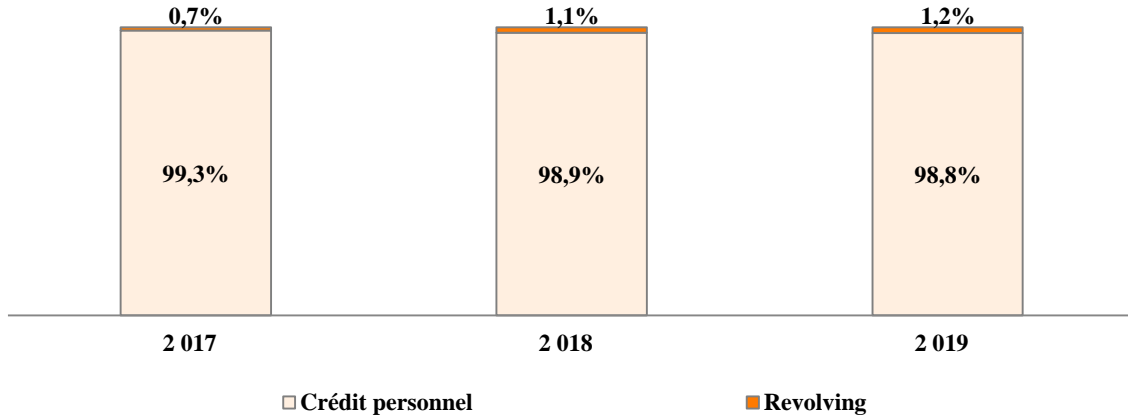


Source : APSF

Sur la période 2017-2019, le financement de véhicules est dominé par les crédits LOA qui représentent en moyenne 62,4% de l'encours de crédits affectés sur la période étudiée. Sur la même période, la part des crédits automobiles classiques dans le total des crédits affectés au financement des véhicules est de 37,6% en moyenne.

Ventilation des prêts non affectés

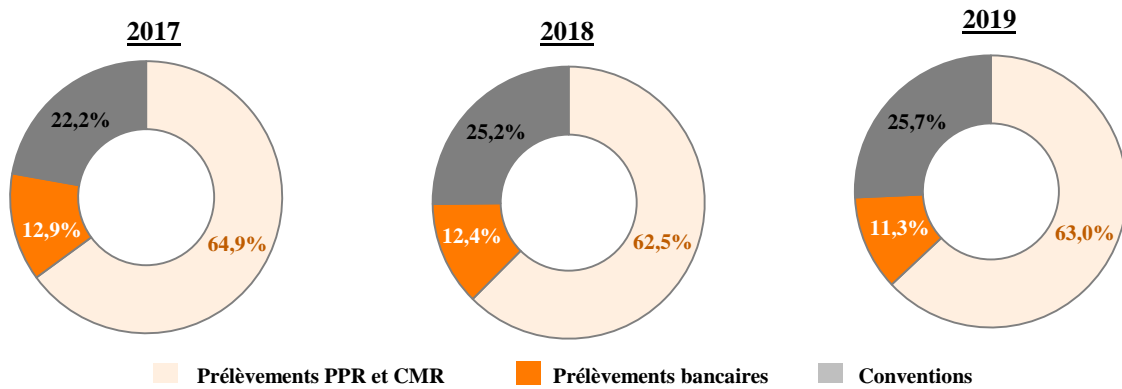
La répartition de l'encours de prêts non affectés par catégorie entre 2017 et 2019 se détaille comme suit :



Source : APSF

L'encours des prêts non affectés a marqué une croissance annuelle moyenne de 3,5% entre 2017 et 2019 passant ainsi de 21 937 MMAD à 23 510 MMAD sur la période.

La répartition de l'encours des crédits personnels par catégorie de prêts sur la période 2017 - 2019 se détaille comme suit :



Source : APSF

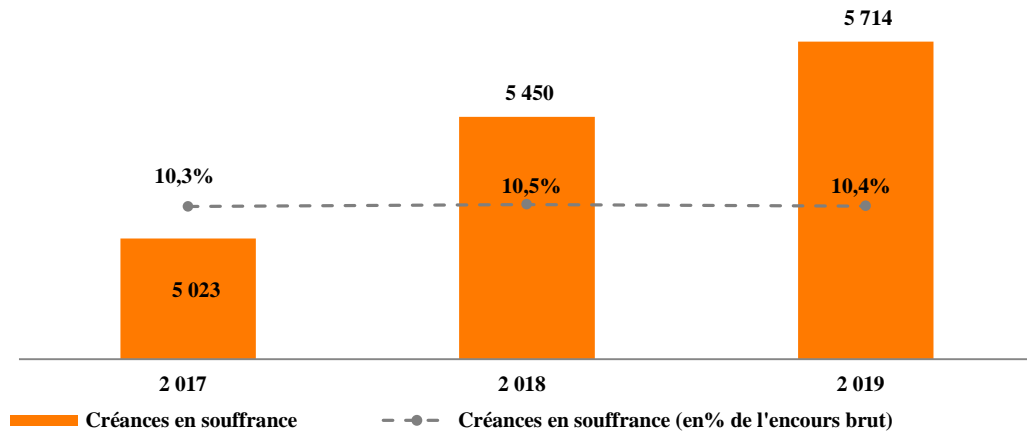
Entre 2017 et 2019, la part des PPR et CMR passe de 64,9% à 63,0%, dominant ainsi les crédits personnels. En effet les PPR et CMR présentent un risque de crédit moins élevé que les autres catégories de prêts personnels. Les prélèvements bancaires voient leur part augmenter de 22,2% en 2017 à 25,7% en 2019, au détriment des conventions dont la part se réduit passant de 12,9% en 2017 à 11,3% en 2019.

IV.5.3. Evolution des créances en souffrances entre 2017 et 2019

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du poids des créances en souffrance¹⁹ dans l'encours de 2017 à 2019 :

¹⁹ Encours Comptable

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

Sur la période 2018 – 2019, on note une baisse de la part des créances en souffrance dans l'encours brut total notamment grâce à une croissance de l'encours brut (+6,0%) supérieure à la croissance des créances en souffrance (+4,4%).

Entre 2017 et 2018, la part des créances en souffrance dans l'encours brut total passe de 10,3% à 10,4% et s'affiche à 5 450 MMAD en 2018, soit une augmentation de 8,51% par rapport à 2017. Cette évolution résulte principalement de la hausse des créances en souffrance des prêts affectés de 427,2 MMAD soit +8,5%.

V. Produits de RCI Finance Maroc

Filiale à 100% du Groupe RCI Bank and Services, RCI Finance Maroc assure le financement des ventes des marques du Groupe Renault au Maroc. Son activité est scindée en deux pôles proposant chacun des solutions de financement et de services :

- ✓ Le pôle activité crédit clientèle ;
- ✓ Le pôle activité crédit réseau et affacturage.

RCI Finance Maroc propose en outre un service d'assurances à travers sa filiale RDFM.

Les produits commercialisés par RCI Finance Maroc sont distribués par le biais de l'ensemble des concessionnaires Renault et Dacia du Royaume du Maroc.

A l'exception de la période du salon biennuel de l'automobile de Casablanca qui a un impact sur l'activité clientèle et, des périodes de fortes facturations de véhicules en fin de semestre, l'activité de RCI Finance Maroc n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.1. Activité crédit clientèle

Un panel de produits et services est proposé aux clients de la marque à travers :

Une offre à destination des particuliers :

Des solutions de financement :

- ✓ Formules d'accès à la propriété (crédit auto) ;
- ✓ Formules locatives orientées usage ou budget (LOA).

Des solutions de services :

- ✓ Gamme d'assurances à la personne et au véhicule.

Une offre à destination des professionnels :

Des solutions de financement :

- ✓ Formules d'acquisition de la flotte : crédit-bail / Leasing financier²⁰ pour les artisans-commerçants, flottes de proximité ;
- ✓ Formules locatives : flottes de proximité, grands comptes. Le but étant d'offrir une solution complète et adaptée aux impératifs de gestion des gérants de flotte.

Des solutions de services²¹ :

- ✓ Assurance tous risques / Dommages pour les sociétés (hors loueurs) ;
- ✓ Assurance perte totale pour les loueurs ;
- ✓ Assurance Décès Invalidité + perte totale pour les taxis.

²⁰ Le crédit-bail inclut toujours une option d'acquisition alors que le leasing n'inclut pas automatiquement cette option.

²¹ Optionnels dans le cas du leasing financier.

Le tableau suivant présente les produits et les offres de RCI Finance Maroc à destination des particuliers et des professionnels :

Type	Solutions de financements	Descriptif	Clients Cibles	Durée de remboursement	Montant du crédit (min - max)
Offre pour le Grand Public	<i>Financement ZEN</i>	Crédit classique automobile	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 24 Mois à 84 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Financement Gratuit</i>	Décliné en deux formules : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 36 Mois à 60 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 50% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 60% d'apport du prix du véhicule
	<i>Financement Easy</i>	Crédit Classique avec Valeur résiduelle, avec possibilité de lever l'option d'achat	Particuliers-Fonctionnaires	42 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 40% d'apport du prix du véhicule Valeur Résiduelle : 30% du prix du véhicule
	<i>Financement UP SELL</i>	Décliné en deux formules : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	Crédit Classique : 24 Mois LOA : 30 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 70% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
Offre pour les professionnels	<i>Crédit Easy PRO</i>	Formules Leasing avec services adaptés selon l'usage du véhicule	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Crédit Classique</i>	Crédit Classique	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 36 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule

Source : RCI Finance Maroc

V.1.1.Principaux indicateurs de l'activité crédit clientèle

Au cours des trois dernières années, l'activité crédit clientèle de RCI Finance Maroc a évolué comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2017	2018	Var.17/18	2019	Var.18/19
Nombre de dossiers produits	22 689	25 196	11,05%	26 130	3,71%
<i>Renault</i>	7 969	8 861	11,19%	9 655	8,96%
<i>Dacia</i>	14 720	16 335	10,97%	16 475	0,86%
Montant des financements (en MMAD)	2 273	2 711	19,29%	3 002	10,72%
<i>Renault</i>	1 040	1 188	14,20%	1 310	10,29%
<i>Dacia</i>	1 233	1 523	23,58%	1 692	11,05%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

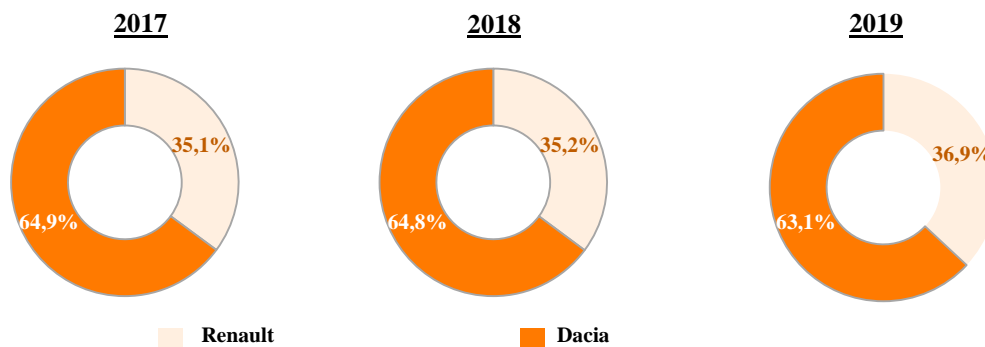
- Le nombre de dossiers produits a augmenté de 3,71% à 26 130 dossiers à fin 2019 principalement due à la hausse de 8,96% des dossiers de la marque Renault (9 655 dossiers à fin 2019) et celle des dossiers de la marque Dacia de 0,86% à 16 475 dossiers en 2019.
- Le montant des financements s'est établi à 3 002 MMAD à fin 2019 soit une hausse de 10,72% par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution est due à la hausse des financements de marque Renault de 10,29% à 1 310 MMAD et à l'augmentation de 11,05% des financements de marque Dacia à 1 692 MMAD.
- Le montant moyen financé par dossier s'est établi à 114,9 KMAD / dossier en 2019 contre 107,65 KMAD / dossier en 2018, (soit une hausse de 6,76%).

Evolution 2018/2017

- Le nombre de dossiers produits a progressé de 11,05% pour s'élever à 25 196 dossiers à fin 2018, dans un marché automobile en hausse de 5,2% et une part de marché constructeur en augmentation à 42,5% (+0,7 pts vs 2017). Cette évolution est due à l'augmentation des dossiers de la marque Renault de 11,19% (8 861 dossiers à fin 2018) et celle des dossiers de la marque Dacia de 10,97% (16 335 dossiers) suite au succès des nouveaux modèles lancés par les deux marques.
- Le montant des financements a suivi la même tendance haussière en augmentant de 19,29% à 2 712 MMAD, compte tenu de l'appréciation des financements des deux marques Renault et Dacia de 14,20% à 1 188 MMAD et de 23,58% à 1 523 MMAD par rapport à l'année 2017.
- Le montant moyen financé par dossier s'inscrit également en hausse de 7,48% à 107,6 KMAD / dossier, en lien avec la progression plus importante des montants financés comparativement à celle du nombre de dossiers produits.

V.1.2.Ventilation du nombre de dossiers et du montant de financement par marque

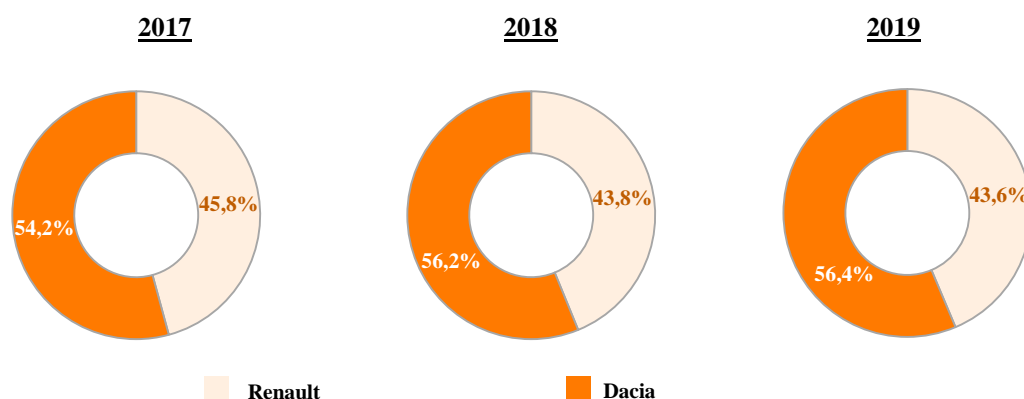
L'évolution de la ventilation du nombre de dossiers produits par marque* entre 2017 et 2019 se détaille comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

(*) Le nombre de dossiers Nissan est marginal et représente un volume non significatif

La ventilation du montant des financements par marque sur la période 2017-2019 se détaille comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

(*) Le financement des véhicules Nissan est marginal et représente un volume non significatif.

V.1.3. Taux de pénétration de l'activité crédit clientèle

L'évolution du taux de pénétration de l'activité crédit clientèle entre 2017 et 2019 se présente comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2017	2018	Var.17/18	2019	Var.18/19
Immatriculations Groupe Renault Maroc	70 540	75 418	6,9%	70 283	-6,8%
Nombre de dossiers RCI Finance Maroc	22 689	25 196	11,1%	26 130	3,7%
Encours sain moyen en MMAD	3 330	3 867	16,1%	4 237	9,6%
Taux de pénétration*	32,2%	33,4%	1,24 pts	37,2%	3,77 pts

(dossiers RCI VN/ Immatriculations Groupe Renault Maroc)

Source : RCI Finance Maroc

(*) Taux de pénétration intégrant les contrats UV

Evolution 2019/2018

- Le Groupe Renault a réalisé des ventes de 70 283 unités en 2019 contre 75 418 unités en 2018, en baisse de 6,8%.
- En 2019, le taux de financement de RCI Finance Maroc ressort à 37,2%, en hausse de 3,8 pts par rapport à 2018.
- L'encours sain moyen s'affiche à 4 237 en 2019 contre 3 867 MMAD en 2018, soit une hausse de 9,6%.

Evolution 2018/2017

- Les ventes du Groupe Renault ont atteint un nouveau record de 75 418 unités en 2018, en progression de 6,9% par rapport à 2017 où les ventes s'étaient établies à 70 524 unités.
- Dans un marché automobile en progression, RCI Finance Maroc a réalisé un taux de pénétration de 33,4%, en amélioration de 1,24 pt comparé à 2017.
- De même, l'encours sain moyen enregistre une hausse de 16,1% en 2018 s'établissant à 3 867 MMAD contre 3 330 MMAD en 2017.

V.1.4. Evolution du taux de couverture de l'activité crédit clientèle

L'évolution du risque client et du taux de couverture pour l'activité crédit clientèle sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En KMAD	2017	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (1)	183 346	222 277	21,23%	286 930	29,09%
Créances en souffrance (brutes)	202 007	256 730	27,09%	316 740	23,38%
<i>Créances pré-douteuses</i>	33 645	47 663	41,66%	42 611	-10,60%
<i>Créances douteuses</i>	16 604	28 879	73,93%	27 591	-4,46%
<i>Créances compromises</i>	151 758	180 187	18,73%	246 538	36,82%
Provisions pour créances en souffrance (2)	161 371	195 120	20,91%	259 803	33,15%
Taux de couverture (2)/(1)	88,01%	87,78%	-0,26pt	90,55%	+3,15pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut en souffrance garanties comprises

(**) Hors agios réservés

(***) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

A fin 2019, l'activité clientèle affiche un taux de couverture des créances en souffrance à 90,55% en hausse de 3,15 points par rapport à 2018 due à une progression plus importante des provisions de 33,15% en comparaison à celle des encours bruts des créances en souffrances déduction faite des garanties (+29,09%).

En 2018, le taux de couverture a baissé de 0,26 point à 87,78%, compte tenu d'une augmentation des provisions pour créances en souffrance inférieure à celle de l'encours brut des créances en souffrance de (+20,91% Vs +21,23%).

La hausse des créances en souffrance (pré-douteuses, douteuses et compromises) sur la période 2017-2019 est liée au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales. La baisse du poids des personnes physiques et l'augmentation du poids des personnes morales, notamment des loueurs, a entraîné une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

V.1.5. Politique des prix de l'activité clientèle

La tarification des financements Crédit, LOA et Leasing s'opère par une analyse du marché concurrentiel, qui définit la zone de tarification (taux de crédit, loyers) permettant de répondre à l'équation Volume/Rentabilité. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de tarification dans laquelle sont définis le taux global Client, le coût de refinancement, la part de frais de fonctionnement à couvrir et le coût du risque prévisionnel; et par conséquent la rentabilité finale du produit. De plus, la rentabilité de la production est consolidée pour vérifier l'atteinte des objectifs de rentabilité et fait l'objet d'une revue et d'une prévision lors des comités mensuels de tarification.

V.2. Activité crédit réseau

RCI Finance Maroc réaffirme son engagement d'accompagner financièrement les concessionnaires du Groupe Renault Maroc en finançant tout ce qui conditionne et pérennise l'activité d'un concessionnaire de marque à travers :

- La convention affacturage et convention rachat de créance

RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires du Réseau du Groupe Renault Maroc, les financements de leurs stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange. Ces financements portent exclusivement sur les produits de marques Renault et/ou Dacia, commercialisés par le constructeur sur le territoire marocain (dits- Produits Contractuels). Les financements de stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange du Réseau marocain sont effectués par voie d'affacturage.

Renault Maroc et RCI Finance Maroc, ayant conclu le 1^{er} décembre 2007 un contrat de cession de créances au titre duquel le concédant (Renault Maroc) s'engage à céder au cessionnaire (RCI Finance Maroc), l'ensemble des créances naissant des factures correspondant au prix de vente des produits contractuels aux concessionnaires

faisant partie du réseau national. En contrepartie des services de rachat de créances de Renault et des services de gestion des créances (services recouvrement, suivi des paiements, analyse du risque crédit, suivi de la solvabilité des concessionnaires), Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise » ainsi qu'une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc (Opération régie par les dispositions du Chapitre VII de la loi 15-95 portant Code de Commerce marocain).

- Des solutions de services
- ✓ Crédits de trésorerie accordés à des concessionnaires du réseau Renault Maroc en cas de défauts de paiement supportés par ces derniers sur certains marchés.

V.2.1.Principaux indicateurs de l'activité crédit réseau

Sur la période 2017 -2019 l'activité crédit réseau de RCI Finance Maroc a évolué de la façon suivante :

Activité crédit réseau par catégorie	2017	2018	Var.18/17	2019	Var.18/19
Nombre d'entrées de financement*	38 717	43 346	11,9%	43 678	0,8%
<i>Véhicules neufs (VN) Renault</i>	13 118	14 771	12,6%	14 893	0,8%
<i>Véhicules neufs (VN) Dacia</i>	25 599	28 575	11,6%	28 785	0,7%
<i>Pièces de rechange</i>	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
<i>Crédit de trésorerie</i>	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Montant d'entrées en financement** (KMAD)	5 799 038	6 642 152	14,5%	6 833 403	2,9%
<i>Véhicules neufs (VN) Renault</i>	2 277 705	2 641 893	16,0%	2 704 254	2,4%
<i>Véhicules neufs (VN) Dacia</i>	3 148 547	3 639 056	15,6%	3 715 163	2,1%
<i>Pièces de rechange</i>	285 064	320 831	12,5%	343 924	7,2%
<i>Crédit de trésorerie</i>	87 722	40 372	-54,0%	70 062	73,5%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Nombre de véhicules financés en portage crédit Réseau

(**) Montants financés par portage crédit Réseau

Evolution 2019/2018

A fin 2019, le nombre d'entrées de financement a progressé de 0,8%, du fait de la hausse des entrées en financement des marques Renault 0,8% et celle des véhicules Dacia de 0,7%.

Le montant d'entrées en financement ressort ainsi à 6 833 MMAD en 2019 contre 6 642 MMAD en 2018, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2018, en lien avec la hausse du nombre d'entrées de financement.

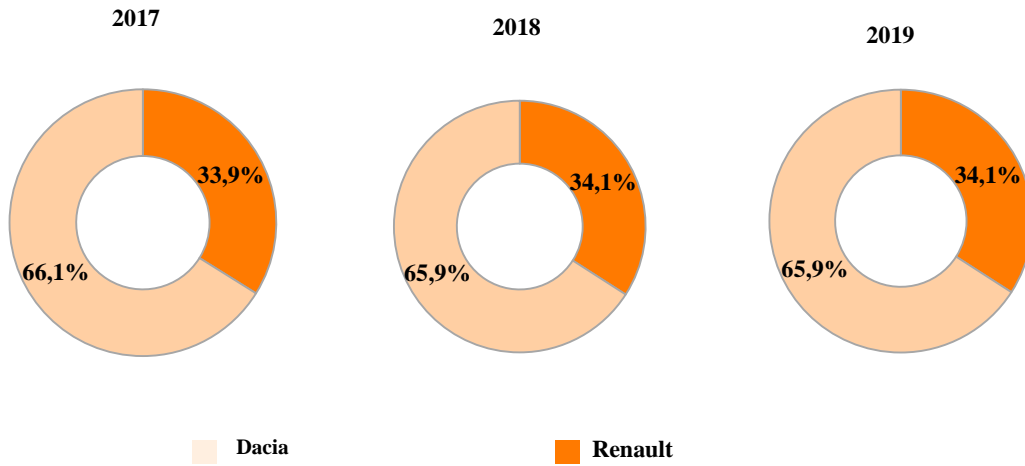
Evolution 2018/2017

Le nombre d'entrées de financement a augmenté de 11,9% en 2018, impacté favorablement par la hausse (i) des entrées en financement de Renault de 12,6% et (ii) celle des véhicules Dacia de 11,6%.

Le montant d'entrées en financement s'élève à 6 642 MMAD en hausse de 14,5% par rapport à l'exercice précédent, conséquence directe de la hausse du nombre d'entrées de financement.

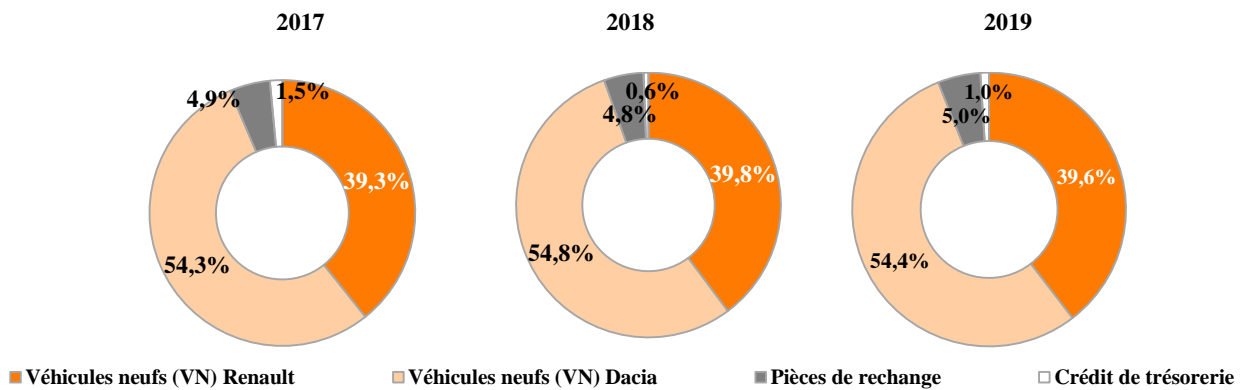
V.2.2. Ventilation du nombre d'entrées de financement par marque et du montant d'entrées de financement par catégorie

La ventilation du nombre d'entrées de financement par catégorie entre 2017 et 2019 ressort comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

La répartition du montant d'entrées de financement par catégorie sur la période 2017 – 2019 se présente comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

V.2.3. Ventilation de l'encours sain moyen du réseau par concessionnaire

La ventilation de l'encours sain moyen de l'activité de crédit réseau par clients se présente comme suit sur la période 2017-2019 :

En KMAD	2017		2018		2019	
	Part de marché*	Encours sain moyen	Part de marché*	Encours sain moyen	Part de marché*	Encours sain moyen
Concessionnaire 1	14%	100 103	15%	129 239	13%	127 445
Concessionnaire 2	14%	97 179	13%	116 042	13%	125 903
Concessionnaire 3	13%	91 677	12%	105 925	12%	121 950
Concessionnaire 4	10%	74 193	11%	93 150	12%	119 595
Concessionnaire 5	7%	47 198	7%	60 349	7%	67 881
Concessionnaire 6	6%	40 886	6%	52 344	6%	64 223
Concessionnaire 7	6%	40 337	4%	39 259	6%	57 194
Concessionnaire 8	5%	37 025	4%	37 968	4%	36 708
Concessionnaire 9	4%	29 838	4%	34 425	4%	35 984
Concessionnaire 10	3%	24 840	3%	27 013	4%	35 239
Autres concessionnaires	18%	128 422	21%	183 028	20%	196 775
Encours sain Moyen Crédit Réseau	100%	711 698	100%	878 742	100%	988 897

Source : RCI Finance Maroc

(*) Part de marché du concessionnaire dans l'encours crédit réseau

Les 3 concessionnaires les plus importants représentent à eux seuls 38% de l'encours sain moyen du réseau en 2019 avec 375,3 MMAD d'encours sain moyen. La part de ces trois concessionnaires dans l'encours sain moyen « réseau » de RCI s'est réduit puisqu'ils représentaient 41% et 40% de cet encours en 2017 et 2018 respectivement.

Les 10 plus importants concessionnaires concentrent en moyenne 80,4% de l'encours sain moyen du réseau entre 2017 et 2019. Ces dix concessionnaires ont vu leur part de l'encours sain moyen « réseau » passer de 82% en 2017 à 79% en 2018 puis à 80% en 2019.

V.2.4. Taux de couverture de l'activité réseau

A partir de 2013, et suite à une revue de la méthode de provisionnement des créances réseau, en accord avec les commissaires aux comptes, il n'existe plus à fin 2015, de créances en souffrance et aucune provision pour créances en souffrance n'a été constatée. En 2016, et suite à la défaillance de deux concessionnaires, il a été constaté une provision sur créance en souffrance de 15,5 MMAD conformément à la procédure de provisionnement du groupe RCI et la réglementation de Bank Al-Maghrib.

En effet, RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires les financements de leurs stocks de véhicules et de leurs stocks de marchandises par voie d'affacturage.

La méthode qui a été retenue auparavant institue une correspondance entre des statuts de concessionnaires en normes financières RCI (statut financier incidenté sans événement d'impayés avec un taux de provisionnement forfaitaire) et le statut BAM qui génère un provisionnement BAM sur les créances en souffrance qui couvre le risque résultant d'un nombre d'impayés de crédit.

Aussi, la méthode de détermination des statuts locaux pour les créances génèrait auparavant un sur-provisionnement. Ce sur-provisionnement s'expliquant par le fait qu'il ne couvre pas des impayés mais résulte d'un statut prudentiel financier. De plus, les taux de provisionnement en financier sont beaucoup moins élevés que les taux de provisionnement en local pour un statut correspondant :

Statut financier ²²	Sain	Incidenté	Incidenté Pré-alerte	Douteux Alerte	Douteux compromis
Taux de prov. Financier (au 31/12/2019)	3,64% (collectif)	3,71% (taux forfaitaire)	8,90% (taux forfaitaire)	15% (VN) [*] 70% (PR) ^{**} 70% (CT) ^{***} 100% (intérêts)	100% (VN, PR, CT, intérêts)
Statut local ²³	Sain	Sain	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de prov. local	0%	0%	20%	50%	100%

Source : RCI Finance Maroc

* VN : véhicules neufs / ** PR : pièces de rechange / *** CT : crédit de trésorerie

Les nouvelles règles préconisées par RCI Finance Maroc prévoient d'appliquer les mêmes taux de provisionnement en local qu'en financier, appliqués à des créances en fin de période.

Il est à noter que les statuts **Sain**, **Incidenté**, **Incidenté pré-alerte** et **douteux alerte** en financier sont la résultante d'une cotation technique sans événement d'impayé. La circulaire 19/G/2002 de la BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

Ainsi, il a été uniquement constaté un provisionnement collectif prudentiel en risques et charges pour des créances saines, incidentées, incidentées pré-alerte et douteux alerte.

Correspondance Statut local des concessionnaires / taux de provisionnement prudentiel

Statut Financier Technique	Sain	Incidenté	Incidenté pré-alerte	Douteux Alerte
Statut BAM équivalent	Sain	Sain	Sain	Sain
Taux de provision financier RCI (Risque et charge)	0%	0%	8,90%	15% (VN) 70% (PR) 70% (CT) 100% (intérêts)

Source : RCI Finance Maroc

A noter donc qu'en cas d'impayé sur une créance Crédit Réseau, l'encours est déclassé en créance en souffrance, et la norme de provisionnement BAM régie par la circulaire 19/G/2002 s'applique en lieu et place du provisionnement prudentiel :

Statut BAM	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de provision BAM (sur créances en souffrance)	20%	50%	100%

Source : RCI Finance Maroc

²² Statut financier : statut utilisé en interne par le groupe RCI, relatif à des cotations techniques liées à une matrice d'indicateurs financiers et économiques.

²³ Statut local : correspond aux statuts BAM (sain, pré-douteux, douteux, compromis), basé sur la présence effective d'impayés sur des créances.

L'évolution du taux de couverture de l'activité réseau sur base sociale sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En KMAD	2017	2018	Var.17/18	2019	Var.18/19
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (1)	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Créances en souffrance (brutes)	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
<i>Créances pré-douteuses</i>	0	0	n/a	0	n/a
<i>Créances douteuses</i>	0	0	n/a	0	n/a
<i>Créances compromises*</i>	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Provisions pour créances en souffrance (2) **	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Taux de couverture (2)/(1)	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Sans prise en compte des agios réservés

(**) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

Entre 2019, les créances en souffrances de l'activité réseau restent stables à 32,6 MMAD. Ces créances sont uniquement composées de créances compromises qui, en application de la circulaire 19/G/2002 de BAM, ont été provisionnées à 100%.

V.2.5. Politique des prix de l'activité réseau

La tarification des activités Crédit Réseau et Affacturage est revue annuellement. Ces facturations sont faites à destination de Renault Maroc et du réseau de concessionnaires. Aussi la tarification est faite dans le but de couvrir les frais de fonctionnement engagés ainsi que le risque sur ces activités et de garantir un niveau de marge minimum pour répondre aux objectifs de ROE Groupe.

V.3. Encours Brut et production annuelle de crédit des activités crédit clientèle et crédit réseau

V.3.1. Structure des encours brut comptables de RCI Finance Maroc

L'évolution des encours bruts de RCI Finance Maroc, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

en KMAD	2 017	2 018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18	TCAM
Créance client*	3 576 744	3 987 745	11,5%	4 028 199	1,0%	6,1%
Affacturage	218 226	314 139	44,0%	382 715	21,8%	32,4%
Opérations de crédit-bail**	1 107 729	1 388 475	25,3%	1 891 859	36,2%	31,à%
Encours Brut	4 902 699	5 690 360	16,07%	6 302 773	10,76%	13,38%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Créance clientèle (Grand public et professionnel) et créance réseau

(**) Créance clientèle (Grand public et professionnel)

En 2019, l'encours brut des créances de RCI Finance Maroc a augmenté de 10,8% pour s'établir à 6 302 MMAD. Cette hausse résulte de (i) la progression de 1,0% des créances client à 4 028 MMAD, (ii) la croissance de 36,3% des opérations de crédit-bail à 1 892 MMAD et (iii) la hausse de 21,8% des opérations d'affacturage qui se chiffrent à 383 MMAD.

L'encours brut des créances de RCI Finance Maroc s'élève à 5 690 MMAD en 2018, soit une hausse de 16,1% par rapport à 2017. Cette progression est portée par la hausse combinée (i) des créances envers la clientèle et le réseau qui progressent de 11,5% à 3 988 MMAD, (ii) des opérations de crédit-bail en croissance de 25,3% à 1 388 MMAD et (iii) des opérations d'affacturage qui augmentent de 44,0% et dont l'encours atteint 314 MMAD.

V.3.2. Structure de la production annuelle de crédit de RCI Finance Maroc

La répartition de la production de RCI Finance Maroc, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

(En KMAD)	2 017	2 018	Var.17/18	2 019	Var.18/19	TCAM
Production de crédit clients *	1 232 707	1 422 755	15,42%	1 305 284	-8,26%	2,90%
Production financement LOA	1 040 395	1 311 198	26,03%	1 996 955	52,30%	38,54%
Total production crédit	2 273 102	2 733 953	20,27%	3 302 239	20,79%	20,53%

Source : RCI Finance Maroc

(*)Crédit Clientèle (Grand public et professionnel) et réseau

La production annuelle de crédit de RCI Finance Maroc s'établit à 3 302 MMAD en 2019, en hausse de 20,79% par rapport à 2018. Cette hausse est portée par la progression de 52,30% de la production de financement LOA qui s'élève à 1 997 MMAD à fin 2019 et qui a permis de compenser la baisse de 8,26% de la production de crédits pour la clientèle et le réseau (qui atteint 1 305 MMAD à fin 2019).

En 2018, la production de crédit de RCI Finance Maroc a augmenté de 20,27% pour atteindre 2 734 MMAD. Cette hausse s'explique par la progression des crédits produits en 2018 pour les clients de 15,42% à 1 423 MMAD combinée à la croissance de 26,03% de la production de financement LOA à 1 311 MMAD.

PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Politique RSE

Le Groupe Renault est présent au Maroc à travers ses activités de production (Casablanca et Tanger) et de commercialisation automobile ainsi que ses activités de financement. Il est l'unique constructeur automobile à disposer au Maroc d'une filiale spécialisée dans le financement des ventes. RCI Finance Maroc propose des solutions de financement et de services à la clientèle (particuliers et professionnels) et au réseau du Groupe Renault (concessionnaires). RCI finance Maroc permet ainsi de dynamiser les ventes et de consolider la présence commerciale du Groupe Renault au Maroc.

La RSE constitue pour le Groupe Renault un levier de création de valeur pour l'entreprise, la société et pour les territoires sur lesquels il est présent. Au Maroc, le Groupe Renault s'engage également dans une stratégie RSE de l'entreprise. A cet effet, le groupe a créé en 2018 la fondation Renault Maroc dont les actions s'inscrivent dans la continuité des objectifs RSE du groupe.

Le Groupe Renault Maroc, fort de la complémentarité et de l'apport de toutes ses filiales, met en œuvre l'ensemble des mesures et actions en faveur de l'environnement et du développement social. RCI Finance Maroc, au même titre que les autres filiales du groupe, ne prend pas de mesures RSE spécifique au-delà de celles portées au niveau du groupe.

I.1. Environnement

I.1.1. Les activités du Groupe Renault au Maroc ayant un impact sur l'environnement

De part leur nature, les activités de financement automobile de RCI Finance Maroc ne génèrent pas de pollution et ne présentent pas d'impact environnemental avéré.

L'activité industrielle (usines de production automobile) est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Les principaux impacts concernent la consommation d'énergies et de ressources et l'émission de déchets et de carbone.

De plus, les voitures étant à moteur thermique²⁴ génèrent des émissions de CO2 lors de la combustion du carburant.

A cet effet, le Groupe Renault Maroc a pris différentes mesures et actions en vue de réduire ces impacts.

I.1.2. Politique du Groupe Renault en matière d'environnement

Les sites industriels du Groupe Renault Maroc ont bénéficié des meilleures pratiques du groupe et des dernières avancées technologiques en matière environnementale.

- **Préservation de l'eau et réduction des effluents industriels :**

Le site de Tanger participe de manière significative à la préservation de l'eau dans la région de Melloussa. Un dispositif de traitement des eaux usées en circuit fermé de l'usine Renault de Tanger permet d'économiser 70% de la consommation d'eau et d'éviter tout effluent.

Ce dispositif représente une innovation mondiale dans le processus de production automobile, faisant du site de Tanger l'usine présentant le plus faible ratio de prélèvement d'eau externe par véhicule dans le Groupe Renault. Le site de Casablanca bénéficie également d'un investissement continu du Groupe Renault pour la réduction de son impact écologique et l'amélioration de son efficacité. A cet effet, la SOMACA a inauguré sa station d'épuration des eaux usées industrielles en 2017. Cette station d'épuration permet de traiter les rejets liquides industriels via un processus physicochimique et limite ainsi leur impact environnemental. Elle dispose également d'une unité de prétraitement des boues.

²⁴ Les moteurs thermiques équipant les Dacia produites au Maroc ne sont pas produits au Maroc.

- Développement des énergies renouvelables :

Le site de Tanger présente également une innovation en terme de réduction des émissions de CO2 dans la région dans la mesure où l'usine puise l'énergie nécessaire à partir d'une chaudière biomasse alimentée par des résidus agricoles locaux²⁵, ainsi que l'énergie produite par les éoliennes pour le fonctionnement de la plantation.

I.2. Autres aspects de la démarche RSE du Groupe Renault Maroc

I.2.1. Impact économique des activités du Groupe Renault au Maroc

Renault, pilier du développement du secteur automobile au Maroc

L'implantation du Groupe Renault Maroc a contribué au développement du tissu industriel et du secteur automobile marocain.

Les sites industriels du Groupe Renault Maroc ont favorisé l'installation de divers fournisseurs et équipementiers (assemblage, câblage, plasturgie, maintenance, électronique, sidérurgie etc.).

Dans cette continuité, le Groupe Renault s'engage d'avantages dans la création de valeur ajoutée au Maroc à travers la signature :

- d'une convention avec l'Etat Marocain en 2016 pour la création d'un écosystème local visant à doubler la base des fournisseurs locaux (le taux d'intégration local devrait atteindre 65 % en 2023 contre 50 % en 2018) ;
- d'un accord avec l'État en 2018 afin de doubler la capacité annuelle de production de SOMACA d'ici 2022 (en vue d'atteindre 160 000 véhicules par an).

L'impact économique des activités du Groupe Renault au Maroc se mesure également en termes de création d'emplois. En 2019, le Groupe Renault, dans son ensemble, emploie 11.000 salariés au Maroc.

La formation aux métiers de l'automobile

Le Groupe Renault a inauguré en 2011 l'Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile à Tanger Med (l'IFMIA-TM) dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'Etat Marocain.

Financé par l'État marocain, cet institut a été conçu par Renault Tanger qui en assure aujourd'hui la gestion déléguée afin d'assurer un service public de formation aux métiers de l'automobile.

Inscrit dans le cadre du pacte national pour l'émergence industrielle²⁶, l'IFMIA-TM a formé la totalité des employés de Renault Tanger et une grande partie des employés de l'usine de Casablanca et de Renault Commerce. L'institut assure également la formation et l'accompagnement des employés de diverses entreprises partenaires.

I.2.2. Impact social des activités du Groupe Renault au Maroc

La création en 2018 de la Fondation Renault Maroc souligne l'importance accordée au développement humain et social par le Groupe Renault Maroc. Cette institution porte la vision du Groupe et a pour mission de concevoir et de développer un ensemble d'actions autour des 2 piliers centraux : l'inclusion et la mobilité durable.

Favorisation de l'inclusion :

La Fondation Renault Maroc s'engage à favoriser l'inclusion à travers plusieurs initiatives permettant de promouvoir l'accès à l'éducation et de lutter contre l'abandon scolaire dans ses zones d'implantation telles que :

²⁵ Il s'agit de résidus de production d'huile d'olive et déchets de bois broyés provenant notamment des déchets d'emballages du site.

²⁶ Il s'agit d'un contrat programme visant à développer l'industrie au Maroc à travers le développement des métiers mondiaux du Maroc, à mettre à niveau le tissu de PME marocain, à améliorer la formation professionnelle et le climat des affaires.

- **les programmes de transport scolaire en régions rurales :**
 - Programme de mobilité Scolaire à Fahs Anjra : amélioration de l'accessibilité des collèges-lycées publics de la province de Fahs-Anjra à travers la mise à disposition aux communes de 13 bus Renault Master transformés pour le transport scolaire et la prise en charge du financement de leur gestion globale par le Groupe Renault Maroc.
 - Ramassage scolaire des filles dans la région de Melloussa.

- **Développement du Préscolaire :**
 - Ouverture en octobre 2018 de quatre classes préscolaires sur la commune de Melloussa. Menée en partenariat avec des acteurs locaux, cette initiative intègre l'équipement de ces classes, ainsi que le recrutement, la formation et la prise en charge des enseignantes.

- **Démarche éducative parascolaire :**
 - Lancement en 2019 d'une bibliothèque mobile appelée « BIBLIOBUS » en partenariat avec l'association Al Jisr et la Fondation Hiba. Cette bibliothèque se déplace dans les écoles publiques mettant à la disposition des enfants un large choix de livres de différents niveaux en arabe et en français.

Favorisation de la mobilité durable et de la prévention routière:

Le Groupe Renault Maroc est engagée dans la promotion de la sécurité routière, en particulier, en faveur des jeunes usagers de la route âgés entre 9 et 14 ans à travers les programmes scolaires « Tkayes school » et « Tkayes Village ». Ces programmes ont permis aux enfants et à leurs familles de bénéficier de kits pédagogiques autour de la sécurité routière.

I.2.3. Condition de dialogue avec les parties prenantes et des partenaires

La démarche RSE du Groupe Renault Maroc se construit en amont sur la base d'écoute et d'échange avec les parties prenantes. L'objectif du groupe est de mieux comprendre les besoins et priorités des régions d'implantation afin de proposer des solutions adéquates.

I.2.4. Objectifs et engagements de Renault en matière de RSE

La stratégie RSE est conduite par le Groupe Renault Maroc pour l'ensemble de ses filiales au Maroc (y compris RCI Finance Maroc) à travers différentes actions environnementale et sociale. Toutefois, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, le Groupe Renault Maroc ne dispose pas d'objectifs en termes d'engagement RSE.

II. Social

II.1. Politique RH

II.1.1. Formation du personnel

L'évolution des formations dispensées au sein de RCI Finance Maroc entre 2017 et 2019 se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Budget de formation en KMAD	338	377	670
Nombre de participants	26	40	49
Nombre d'heures de formation	967	1 370	2007

Source : RCI Finance Maroc

II.1.2.Rémunération du personnel

Le système de rémunération en vigueur au sein de RCI Finance Maroc comprend plusieurs composantes :

- Une rémunération annuelle fixe avec un salaire de base accompagné d'une augmentation globale de salaire et d'une augmentation individuelle de salaire ;
- Des gratifications et primes diverses : une prime d'ancienneté, une indemnité de logement, une prime de panier, des tickets restaurant pour les cadres, une prime de transport, des indemnités déplacement, une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs et la performance de RCI Finance Maroc.

II.1.3.Intéressement et participation du personnel

Aucun programme d'intéressement et de participation du personnel n'a été lancé à ce jour par RCI Finance Maroc.

L'adossement de RCI Finance Maroc au Groupe Renault lui a permis de bénéficier des politiques d'intéressement de Renault S.A. réservées aux salariés du groupe. Ainsi les salariés de RCI Finance Maroc ont participé à la cession d'actions réservée aux salariés du groupe en septembre 2018. A ce titre, sept salariés de RCI Finance Maroc ont souscrit à cette offre de cession.

II.1.4.Politique de communication interne

La communication interne a pour rôle de diffuser l'information auprès des collaborateurs de Renault Finance Maroc. Ainsi, il existe un journal interne mensuel, le FlashNews qui est diffusé par mail aux collaborateurs, et qui est également mis à leur disposition via un espace de partage. Par ailleurs, des tableaux d'affichage se trouvent à chaque étage pour diffuser les messages de l'entreprise.

II.1.5.Les procédures de sécurité et d'hygiène

Les procédures de sécurité et d'hygiène se présentent comme suit :

- La prévention en dotant les salariés des équipements de protection individuelle nécessaires ;
- L'information par le biais d'un système d'affichage visible et compréhensible ;
- La sensibilisation et la formation.

II.1.6.La politique de gestion de carrières

RCI Finance Maroc a mis en place un dispositif pour la gestion des carrières et de la mobilité. Ce dispositif se base principalement sur la mise en place des mesures suivantes :

- Le Plan de succession ;
- La Bourse d'emploi interne ;
- L'Entretien individuel annuel de Bilan (dans lequel le salarié et manager aborde les orientations d'évolutions et les choix de mobilité) ;
- L'évaluation du potentiel sur People Review (évaluation de la capacité d'un salarié à occuper un poste supérieur dans un comité).

II.1.7.Les mesures prises pour promouvoir l'égalité Hommes / Femmes

Dans le cadre de sa politique Diversité, RCI Finance Maroc met en œuvre plusieurs champs d'actions prioritaires pour favoriser la mixité Homme/Femme. Le Groupe s'est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche spécifique sur le positionnement des femmes dans l'entreprise qui se traduit par une évolution de ses processus RH, en termes de recrutement et de gestion de carrière.

Ces mesures ont permis de porter la part des femmes dans l'effectif global de RCI Finance Maroc à 38,5% en 2019 (Vs. 32,5% en 2017 et 35,4% en 2018).

II.2. Evolution de l'effectif

L'évolution du personnel de RCI Finance Maroc depuis 2017 se présente comme suit :

Evolution de l'effectif permanent de RCI Finance Maroc

	2017	2018	2019
Effectif permanent*	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

(* Effectif permanent en fin d'exercice)

L'effectif de RCI Finance Maroc s'établit à 52 personnes à fin décembre 2019 soit +4 personnes par rapport à fin 2018. L'augmentation des effectifs en 2019 est portée par le renforcement des effectifs de (i) l'animation réseau (+1 ETP), (ii) du contrôle interne (+1 ETP), (iii) de la Finance (+1 ETP) et (iiii) du Financement Clientèle (+1 ETP).

RCI Finance Maroc a ainsi augmenté sa force commerciale et renforcé ses équipes support dans un contexte de croissance des volumes de dossiers de financement.

II.2.1. Structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif par catégorie sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
Cadre*	21	26	26
Maitrise*	19	22	26
Effectif global	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

(* Effectif en fin d'exercice)

Au 31/12/2019, RCI Finance Maroc dispose d'une structure caractérisée par 50,0% de cadres et 50,0% d'agents de maîtrise.

La répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par nature du contrat de travail se détaille comme suit :

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par nature du contrat de travail entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
CDI	36	44	46
Intérimaire	1	1	3
Expatrié	3	3	3
Effectif global	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

Au 31/12/2019, les salariés en CDI représentent 88,46% de l'effectif de RCI Finance Maroc. Le reste de l'effectif est constitué de 3 personnes en intérim et de 3 expatriés.

La répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par sexe se détaille comme suit :

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par sexe entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
Hommes	27	31	32
Femmes	13	17	20
Total	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

A fin 2019, 62% du personnel de RCI Finance Maroc est composé d'hommes.

La structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par tranche d'âge et par ancienneté se présente comme suit :

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par tranche d'âge entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
<30 ans	9	9	14
entre 31 et 40 ans	23	30	27
entre 41 et 50 ans	5	7	9
Supérieur à 50 ans	3	2	2
Effectif global	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par ancienneté entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
entre 0 et 1 an	8	12	10
entre 1 et 2 ans	7	7	11
entre 2 et 3 ans	10	7	6
entre 3 et 5 ans	6	11	12
supérieur à 5 ans	9	11	13
Effectif global	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

La structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par pôle d'activité se présente comme suit :

Répartition des effectifs par pôle d'activité entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
Animation réseau	10	12	13
Contrôle interne	2	1	2
Direction Générale	2	2	2
Finance	7	8	9
Financement clientèle	8	12	13
Financement réseau	3	3	3
Informatique	2	2	2
Marketing	3	5	5
Risque	3	3	3
Effectif global	40	48	52

Source : RCI Finance Maroc

II.2.2. Evolution du turnover

	2017	2018	2019
Recrutements	8	12	9
Départs	4	4	5
Total	4	8	4

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des effectifs de RCI Finance Maroc fait ressortir un effort important de recrutement réalisé par le Groupe. Le niveau des recrutements se maintient à un niveau relativement élevé en 2019 et s'explique principalement par le renforcement des équipes commerciales et support. Les recrutements en animation

Réseaux et en Financement Clientèle s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle organisation interne en vente et en marketing permettant de réaliser des synergies avec l'équipe Entreprise du constructeur.

II.2.3. Indicateurs Ressources Humaines

Les indicateurs RH entre 2017 et 2019 se présentent comme suit :

	2017	2018	2019
Nombre de représentant du personnel	2	1	1
Nombre de jours de grève	1	1	0
Recrutements	8	12	9
Nombre de licenciement	1	0	0
Nombre de démissions	3	4	5
Nombre de litiges sociaux	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	0	0	0

Source : RCI Finance Maroc

La répartition des recrutements, des licenciements et des démissions par catégorie entre 2017 et 2019 se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Recrutement Cadre	6	6	2
Recrutement Maîtrise	2	6	7
Total Recrutement	8	12	9

Source : RCI Finance Maroc

	2017	2018	2019
Démission Cadre	2	2	3
Démission Maîtrise	1	2	2
Total Démissions	3	4	5

Source : RCI Finance Maroc

	2017	2018	2019
Licenciement Cadre	1	0	0
Licenciement Maîtrise	0	0	0
Total Licenciement	1	0	0

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

Au 31/12/2019, la société RCI Finance Maroc dispose de 280 800 MAD d'immobilisations corporelles nettes correspondant essentiellement à du mobilier et matériel de bureau, et à du matériel informatique. L'ensemble des biens et services nécessaires à l'activité font l'objet de prestations de services auprès de la société mère ou de Renault Maroc.

Les acquisitions réalisées par RCI Finance Maroc évoluent comme suit entre 2017 et 2019 :

En MAD	2017	2018	2019
- Droit au bail	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
IMMEUBLES D'EXPLOITATION			
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION			
. Mobilier de bureau d'exploitation	123 316	19 862	162 773
. Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-
. Matériel informatique	117 302	-	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	240 618	19 862	162 773
Total Acquisitions	240 618	19 862	162 773

Source : RCI Finance Maroc

L'exercice 2017 a été marqué par un niveau d'acquisitions élevé de 240,6 KMAD en raison des achats de matériel informatique (117,3 KMAD) et des achats de mobilier de bureau d'exploitation (123,3 KMAD).

En 2018, la baisse des acquisitions réalisée à 19,9 KMAD est due à la diminution des achats de matériels de bureau et à la non reconduction des achats de matériel informatique.

Au cours de l'année 2019, les investissements de RCI Finance Maroc s'élèvent à 162,8 KMAD et concernent des achats de mobilier de bureau d'exploitation.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement suivie depuis 3 ans par RCI Finance Maroc

La stratégie de développement de RCI Finance Maroc suivie depuis 3 ans a consisté en l'accompagnement des marques Renault et Dacia afin de soutenir leurs réseaux de distribution et proposer les meilleures offres de financements et services à leurs clients, particuliers et professionnels.

I.2. Principaux investissements de RCI Finance Maroc en cours

Aucun investissement significatif n'est en cours.

I.3. Principaux investissements de RCI Finance Maroc pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

III.1.1. Système d'information et de gestion de l'activité Réseau

Le système de gestion Crédit Réseau est un applicatif métier développé par le Groupe RCI Banque pour gérer l'activité Crédit Réseau dans l'ensemble de ses filiales dans le monde. L'exploitation et la maintenance de Crédit Réseau est assurée par les équipes informatiques du siège du Groupe RCI Banque à Paris – France. Le Crédit Réseau est alimenté automatiquement par deux systèmes d'information Renault, un pour les flux de facturations Véhicules Neufs et un pour les flux de Pièces de Rechange. L'exploitation et la maintenance sont assurées respectivement par les équipes informatiques centrales Renault en France et les équipes informatiques locales de Renault Maroc. L'activité Crédit Réseau est également alimentée par le système d'information du Réseau de Concessionnaire. Les flux comptables alimentent automatiquement le système comptable SAPHIR.

III.1.2. Système d'information et de gestion de l'activité Clientèle (hors Leasing Entreprises)

Cette activité est en gestion déléguée pour compte auprès de Wafasalaf. A ce titre, cette activité utilise les systèmes d'information de Wafasalaf. Le système central d'information est l'outil EKIP qui assure l'ensemble des fonctionnalités des productions crédits et locations clientèle à savoir la mise en production, la gestion et le recouvrement. Les flux comptables de l'activité sont également générés dans EKIP et se déversent quotidiennement et automatiquement dans l'outil comptable RCI SAPHIR via un protocole informatique CRIBA (soldes d'inventaire). En amont, les informations des clients sont alimentées dans EKIP à partir d'un applicatif RCI.net présent dans l'ensemble du réseau de prescripteurs.

III.1.3. Système d'information et de gestion de l'activité Clientèle de Leasing Entreprises

Depuis avril 2015, afin de répondre aux exigences du Groupe RCI Bank and Services en matière de financement de Leasing Entreprises avec services packagés, RCI Finance Maroc a déployé le système de gestion Omega pour cette activité spécifique. Ce système avait déjà été déployé au préalable dans un certain nombre de filiales du groupe.

III.1.4. Système d'information et de gestion de l'activité Refinancement

Le Groupe RCI Banque dispose d'un système de gestion et comptable KTP, utilisé par RCI Finance Maroc. Il permet la saisie des opérations de refinancement de l'entité ainsi que l'alimentation automatique des flux comptables dans SAPHIR.

II.3. Dispositifs de contrôle

La production d'encours est gérée en propre pour le Leasing Entreprises, le Crédit Réseau et l'Affacturage, et en gestion pour compte (via le partenaire Wafasalaf) pour le Crédit classique et le Leasing Particuliers.

Dans les deux cas, les dispositifs de contrôle sont issus des procédures du Groupe RCI Banque, transposées chez RCI Finance Maroc. En complément du rôle du Directeur des Risques et du Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, le Comité Risque et crédit veille à la qualité des encours et de la nouvelle production sous l'autorité du PDG.

Enfin, la Direction du Contrôle Interne et de la Conformité veille à l'application des procédures du Groupe RCI Banque.

II.4. Politique de recouvrement

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc (Cf partie II.6.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc).

II.5. Réseau d'agences

RCI Finance pas Maroc ne dispose d'un réseau propre. La commercialisation des financements de RCI Finance Maroc s'opère à travers les vendeurs de l'ensemble des concessions et succursales de Renault.

La distribution des produits d'assurances de RDFM est quant à elle limitée à un nombre restreint de corner du fait de la nouveauté des produits d'assurances et de la spécificité de ce service.

II.6. Politique de partenariat de RCI Finance Maroc

II.6.1. Relation de Gestion pour Compte avec Wafasalaf

Dans une logique d'optimisation et de mise à profit des compétences et pour lui permettre d'exercer son activité de financement, RCI Finance Maroc a décidé de confier à Wafasalaf la réalisation de prestations de services concourant à la réalisation de son activité de financement clientèle dont notamment la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contentieux, la gestion comptable, les informations nécessaires aux déclarations fiscales et sociales.

Wafasalaf est une société dotée des compétences, des outils et du personnel ainsi que de l'expérience nécessaires pour assurer la gestion et l'administration des financements accordés par RCI Finance Maroc.

Il est important de noter que bien que la gestion pour compte est confiée à Wafasalaf, RCI Finance Maroc, est le seul prêteur et responsable vis-à-vis de la clientèle du financement accordé.

RCI Finance Maroc et Wafasalaf gèrent leurs activités de manière autonome et indépendante.

Le contrat d'opérateur entre Wafasalaf et RCI Finance Maroc a été conclu le 22 novembre 2007 pour une durée indéterminée, sauf résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de douze mois. Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants mais ne remettant pas en cause le caractère indéterminé de sa durée.

La tarification est construite autour de trois principes : un pourcentage de l'encours en gestion (représentant environ 67% des fees), des commissions suivant le volume de dossiers saisis (environ 19% des fees) et des commissions suivant des critères qualitatifs comme le délai de traitements des dossiers (environ 14% des fees). Ces modalités de rémunération sont revues régulièrement. La dernière mise à jour date du 24 mai 2019.

Responsabilités de RCI Finance Maroc dans le cadre du partenariat

RCI Finance Maroc est notamment responsable des missions suivantes :

- ✓ Etablir et exécuter la stratégie commerciale ;
- ✓ Fixer conjointement avec Wafasalaf les lignes directrices en matière de risque de crédit, en déterminant notamment la cible du coût du risque ;
- ✓ Définir la stratégie marketing ;
- ✓ Accorder les pouvoirs nécessaires pour que Wafasalaf puisse exécuter ses obligations ;
- ✓ Ouvrir les comptes bancaires à son propre nom qui seront nécessaires pour recevoir les règlements des clients et pour pouvoir procéder aux règlements des sommes dues aux concessionnaires notamment au titre des financements.

En outre, RCI Finance Maroc a mis en place une équipe pour l'accomplissement des activités ci-après :

- ✓ Gestion de la relation quotidienne entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf ;
- ✓ Fourniture de renseignements et informations en matière comptable, financière, commerciale et de risques ;
- ✓ Contrôle de l'évolution du coût du risque ;
- ✓ Contrôle de la qualité des services fournis par Wafasalaf et de leur disponibilité ;
- ✓ Contrôle interne.

Responsabilités de Wafasalaf dans le cadre du partenariat commercial

La gestion pour compte est ainsi confiée à Wafasalaf qui prend notamment en charge les éléments suivants :

▪ **Mise en place informatique de l'offre de financement**

Wafasalaf est en charge de la mise en place informatique de l'offre commerciale produits et services à la demande de RCI Finance Maroc.

▪ **Acceptation**

RCI Finance Maroc définit et pilote la politique d'acceptation dont la mise en place et la gestion opérationnelle sont déléguées à Wafasalaf qui traite les demandes de financement des clients qui lui sont adressées par le Réseau selon les principes définis dans le contrat et dans le respect des règles d'acceptation définies par le comité des risques.

A noter que l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

▪ **Reporting des financements**

Wafasalaf établit et envoie quotidiennement à RCI Finance Maroc la liste des financements octroyés durant la journée ainsi que celle des vendeurs du réseau ayant prescrit ces financements.

▪ **Gestion des contrats de financement**

Wafasalaf assure la gestion des contrats conclus avec les clients depuis la date de leur conclusion jusqu'à leur clôture et l'administration de la relation avec les clients selon une procédure « gestion SAV et réclamations » mise en place lors de la signature du contrat entre les deux parties.

Wafasalaf est notamment en charge des missions suivantes :

- ✓ Préparer tout courrier afférent aux financements aux clients ;
- ✓ Facturer, prélever et/ou encaisser les mensualités sur les comptes bancaires ouverts au nom de RCI Finance Maroc ;
- ✓ Mettre à disposition une plateforme électronique dédiée pour la gestion des événements pouvant survenir durant la vie des contrats ;
- ✓ Mettre en place les procédures et formalités de clôture des financements clients ;
- ✓ Archiver et conserver les dossiers selon les dispositions et la réglementation en vigueur au Maroc.

▪ **Recouvrement amiable et contentieux des financements**

Wafasalaf assure pour le compte de RCI Finance Maroc, le recouvrement amiable et contentieux de ses créances issues des financements clients.

▪ **Suivi de l'évolution du coût du risque de l'activité de financement clientèle**

Wafasalaf a pour mission de préparer, mensuellement ou sur demande de RCI Finance Maroc, un tableau d'indicateurs de risque de crédits afin de piloter l'évolution du coût du risque sur l'activité de financement clientèle.

▪ **Gestion administrative et comptable**

Wafasalaf assure sa responsabilité et dans le cadre de la législation marocaine en vigueur la sous-traitance des traitements comptables, fiscaux et sociaux.

Par ailleurs, Wafasalaf prend en charge la production de l'ensemble des informations nécessaires pour le reporting, la comptabilité et les déclarations fiscales et sociales de RCI Finance Maroc.

II.6.2. Contrat de prestation de services Renault Maroc

La gestion des ressources humaines, du matériel et des applicatifs informatiques locaux, ainsi que la trésorerie sont déléguées à Renault Maroc par le biais d'un contrat de prestations de services.

Le développement et la maintenance informatique des applications propres au groupe RCI Bank and Services sont assurés et gérés par la société Diac-Sogesma, filiale du groupe français RCI Bank and Services, par le biais d'une convention signée en novembre 2007.

II.6.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc. Depuis septembre 2011, un responsable RCI Risque et Opérations a été nommé pour le pilotage de ces process chez Wafasalaf.

A noter que les règles d'acceptation sont définies par RCI en fonction du type de produits et de clientèle dans l'étude des dossiers RCI sur la plateforme dédiée chez Wafasalaf. Aussi les règles d'acceptation de RCI sont indépendantes de celles de Wafasalaf. De plus, l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

Le processus de Recouvrement des dossiers de RCI Finance Maroc sont scindés en trois phases:

- Recouvrement amiable (ressources mutualisées Wafasalaf) :

Recouvrement téléphonique appuyé par l'envoi de SMS, de courriers et de représentations des impayés sur les comptes clients. Cette étape concerne les impayés dits "à chaud" inférieurs à 30 jours et les dossiers avec un nombre d'impayés inférieur à 4.

- Opérations transverses (ressources mutualisées Wafasalaf) :

Relais terrain du recouvrement amiable et judiciaire²⁷ et cadrage des clients injoignables²⁸. Cette étape concerne les dossiers en phase amiable de 4 à 8 impayés et les dossiers du portefeuille contentieux.

- Recouvrement judiciaire (ressources mutualisées Wafasalaf) :

Traitement administratif des dossiers en contentieux, suivi des procédures judiciaires avec assignation et gestion des avocats, animation des huissiers de justice et gestion du processus de revente de véhicules saisis.

La gestion du process de recouvrement RCI est adossée aux process de Wafasalaf. Cependant, RCI a toute la latitude pour adapter ou optimiser le process par des actions ciblées (animation recouvreurs, action de récupération des véhicules, etc.).

A noter que le recouvrement des activités Crédit Réseau et Affacturage est géré en interne selon les standards de RCI Finance Maroc.

²⁷ Relais avec Wafasalaf pour les missions de recouvrement des sommes dues par les débiteurs

²⁸ Ressources mutualisées avec Wafasalaf pour cadrer les adresses précises des débiteurs. Il s'agit de la première étape dans le processus de recouvrement amiable, indispensable aussi pour la notification dans le cadre d'une procédure judiciaire.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2017 et 2019

- Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2017 et 2019

En MMAD	2017	2018	2019	TCAM 17-19
Produit Net Bancaire	271	298	322	9,05%
Résultat Brut d'Exploitation	161	182	181	5,76%
Résultat net	101	89	57	-25,29%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse moyenne du PNB de 9,05% sur la période en revue, passant de 271 MMAD en 2017 à 322 MMAD en 2019 ;
- ✓ Une amélioration du résultat d'exploitation de 5,76% en moyenne chaque année en passant de 161 MMAD en 2017 à 181 MMAD en 2019 ;
- ✓ Et, un TCAM de -25,29% du résultat net qui est passé de 101 MMAD à 57 MMAD entre 2017 et 2019.

- Evolution des principaux indicateurs bilanciel consolidés entre 2017 et 2019

En MMAD	2017	2018	2019	TCAM 17-19
Créances sur la clientèle	3 577	3 988	4 028	6,12%
Dettes envers les établissements de crédit	3 167	3 597	3 386	3,40%
Total Bilan	5 296	6 372	6 973	14,74%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des principaux indicateurs bilanciel du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

- ✓ Une progression annuelle moyenne des créances sur à la clientèle de 6,12% entre 2017 et 2019 ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une hausse annuelle moyenne de 3,40%, passant de 3 167 MMAD en 2017 à 3 386 MMAD en 2019 ;
- ✓ Le total bilan a affiché un TCAM de +14,74% entre 2017 et 2019.

II. Rapport des commissaires aux comptes

II.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 646 119 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 101 310.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 28 mars 2018

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA KORACHI

Associée

KPMG

Fouad LAHGAZI

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 704 994 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 88 875.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2019

DELOITTE AUDIT**Sakina BENSOUA KORACHI**

Associée

KPMG**Fouad LAHGAZI**

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc SA et de sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 731 537 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 56 543.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2020

DELOITTE AUDIT**KPMG****Hicham BELEMQADEM****Fouad LAHGAZI****Associé****Associé**

II.2. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de RCI FINANCE MAROC, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 659 872 dont un bénéfice de KMAD 116 005.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2018

Deloitte Audit

Sakina BENSOUA KORACHI

Associée

KPMG

Fouad LAHGAZI

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 743 232 dont un bénéfice de KMAD 113 358.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2019

Deloitte Audit

Sakina BENSOUA KORACHI

Associée

KPMG

Fouad LAHGAZI

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de RCI FINANCE MAROC SA, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 753 708 dont un bénéfice de KMAD 40 476.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC SA au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 Mars 2020

Deloitte Audit**Hicham BELEMQADEM**

Associé

KPMG**Fouad LAHGAZI**

Associé

III. Périmètre et méthodes de consolidation

III.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale
<i>Source : RCI Finance Maroc</i>			

III.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale
<i>Source : RCI Finance Maroc</i>			

III.3. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale
<i>Source : RCI Finance Maroc</i>			

IV. Analyse du compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Produits d'exploitation bancaire	404 622	451 514	11,59%	494 214	9,46%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 882	5 118	77,58%	7 769	51,80%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	323 395	361 481	11,78%	400 115	10,69%
Produits sur titres de propriété	0	0	n/a	372	n/a
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37 207	37 573	0,99%	32 976	-12,23%
Commissions sur prestations de services	39 050	40 794	4,46%	48 454	18,78%
Autres produits bancaires	2 089	6 549	>100%	4 527	-30,87%
Charges d'exploitation bancaire	133 471	153 950	15,34%	171 738	11,55%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	114 814	122 637	6,81%	122 501	-0,11%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	17 200	30 046	74,68%	47 993	59,73%
Autres charges bancaires	1 457	1 267	-13,04%	1 244	-1,87%
Produit net bancaire	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Produits d'exploitation non bancaire	38 689	46 901	21,22%	49 929	6,46%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	n/a	0	n/a
Charges générales d'exploitation	148 399	162 690	9,63%	191 847	17,92%
Charges de personnel	16 769	22 090	31,73%	24 188	9,50%
Impôts et taxes	421	425	0,84%	5 445	>100%
Charges externes	128 841	139 129	7,99%	157 827	13,44%
Autres charges générales d'exploitation	2 271	925	-59,26%	4 253	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	98	119	21,86%	134	12,72%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	60 602	67 874	12,00%	94 133	38,69%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	36 958	50 639	37,02%	79 438	56,87%
Pertes sur créances irrécouvrables	15 937	423	-97,34%	167,65174	-60,39%
Autres dotations aux provisions	7 708	16 812	>100%	14 528	-13,59%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	45 273	28 102	-37,93%	22 586	-19,63%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	28 276	16 890	-40,27%	13 266	-21,46%
Récupérations sur créances amorties	491	272	-44,56%	224	-17,84%
Autres reprises de provisions	16 506	10 939	-33,73%	9 096	-16,85%
Résultat courant	146 113	142 002	-2,81%	109 011	-23,23%
Produits non courants	1346	409	-69,63%	1247	>100%
Charges non courantes	185	239	29,11%	2438	>100%
Résultat avant impôt	147 274	142 173	-3,46%	107 819	-24,16%
Impôts sur les résultats	45 964	53 297	15,95%	51 277	-3,79%
Résultat net de l'exercice	101 310	88 875	-12,27%	56 543	-36,38%

Source : RCI Finance Maroc

IV.1. Produits d'exploitation bancaire

Evolution 2019/2018

A fin 2019, les produits d'exploitation bancaires consolidés ont affiché une hausse de 9,46% par rapport à l'année précédente pour ressortir à 494,2 MMAD. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- La hausse de 10,69% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui s'établissent à 400,1 MMAD et dont l'évolution s'explique par la poursuite du développement de l'activité de financement clientèle.
- La progression de 18,78% des commissions sur prestations de services qui atteignent 48,5 MMAD.
- La baisse de 12,23% des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location à 33,0 MMAD.
- La hausse de 51,8% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit à 7,8 MMAD en 2019.
- Le recul des autres produits bancaires de 30,87% à 4,5 MMAD.

Evolution 2018/2017

En 2018, les produits d'exploitation bancaires consolidés enregistrent une hausse de 11,59% par rapport à l'exercice 2017 s'établissant ainsi à 451,5 MMAD. Cette évolution est due principalement à l'effet combiné de :

- Une hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui augmentent de 11,78% à 361,5 MMAD, en lien avec le développement de l'activité de financement clientèle.
- Une progression des autres produits bancaires de 4,5 MMAD pour atteindre 6,5 MMAD, en raison d'une progression des divers autres produits bancaires de 4,4 MMAD.
- Une augmentation des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 77,58% pour ressortir à 5,1 MMAD. Cette augmentation s'explique par la hausse des intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs de 2,3 MMAD, en lien avec les intérêts sur placements de trésorerie à court terme.
- Une croissance des commissions sur prestations de services²⁹ de 4,47% à 40,8 MMAD, porté principalement par une hausse des management fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau³⁰.

IV.2. Marge d'intérêt

Evolution de la marge d'intérêt sur la période 2017-2019

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 882	5 118	77,58%	7 769	51,80%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	323 395	361 481	11,78%	400 115	10,69%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	114 814	122 637	6,81%	122 501	-0,11%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	17 200	30 046	74,68%	47 993	59,73%
Marge d'intérêt	194 263	213 916	10,12%	237 390	10,97%
Produit net bancaire	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Marge d'intérêt (en % du PNB)	71,64%	71,89%	0,25 pts	73,61%	1,73 pts

Source : RCI Finance Maroc

²⁹ Proviennent des management fees perçus de la part du Groupe Renault pour la gestion du crédit réseau et aux frais de dossiers perçus sur les contrats de financements des clients particuliers et des entreprises. Les frais de dossiers sont comptabilisés à partir de 2010 dans le poste commissions sur prestations de service.

³⁰ La commission de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires est calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

A fin 2019, la marge d'intérêt a enregistré une hausse de 10,97% pour s'établir à 237,4 MMAD, portée essentiellement par l'augmentation de 10,69% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (qui s'établissent à 400,1 MMAD à fin 2019) qui compense la progression de 59,73% des intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis (qui atteignent 48,0 MMAD en 2019).

La croissance des intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis s'explique par un recours plus importants aux BSF dont l'encours est passé de 1 220 MMAD fin 2018 à 1 920 MMAD à fin 2019.

La hausse de 51,80% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit en 2019 résulte d'un placement de trésorerie plus important par rapport à 2018, en lien avec la diversification et l'optimisation de la gestion des excédents de trésorerie.

La marge d'intérêt a contribué à 73,61% au Produit Net Bancaire de RCI Finance Maroc en 2019 contre 71,89% en 2018 soit une progression de 1,73 points en lien avec une hausse de la marge d'intérêt plus importante que celle du Produit Net Bancaire (+10,97% Vs. +8,37%).

Evolution 2018/2017

En 2018, la marge d'intérêt s'établit à 213,9 MMAD, en augmentation de 10,12% comparativement à l'exercice précédent principalement grâce à la hausse de 11,78% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle à 361,5 MMAD. Cette hausse a permis de contrebalancer (i) la croissance de 74,68% des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis dû à la croissance de l'encours BSF (1 220 MMAD à fin 2018 contre 880 MMAD à fin 2017) et (ii) l'augmentation de 6,81% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit en lien avec la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

En 2018, la contribution de la marge d'intérêt au Produit Net bancaire a progressé de 0,25 points pour s'établir à 71,89% contre 71,64% en 2017 en raison d'une augmentation de la marge d'intérêt plus importante que du Produit Net Bancaire (+10,12% Vs. +9,74%).

IV.3.Marge sur commissions

Evolution de la marge sur commissions de RCI Finance Maroc

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Commissions sur prestations de services	39 050	40 794	4,46%	48 454	18,78%
Commissions servies*	0	0	n/a	0	n/a
Marge sur commissions	39 050	40 794	4,46%	48 454	18,78%
Produit net bancaire	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Marge sur commissions (en % du PNB)	14,40%	13,71%	-0,69 pts	15,03%	1,32 pts

Source : RCI Finance Maroc

(* Les commissions servies aux apporteurs d'affaires sont comptabilisées en charges externes

Les commissions sur prestations de service correspondent principalement aux frais de dossiers facturés sur les contrats de crédit et sur certains contrats de LOA. Ces commissions comprennent également les managements fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau.

Evolution 2019/2018

Les commissions sur prestations de service ont connu une hausse de 18,78% en 2019 pour s'établir à 48,5 MMAD, portées conjointement par l'augmentation des frais de dossiers de 5 MMAD et la progression des management fees versés par Renault suite à la hausse de l'activité crédit réseau de 2,8 MMAD.

Evolution 2018/2017

A fin 2018, les commissions perçues ont augmenté de 4,46% pour s'établir à 40,8 MMAD, portés par la hausse des management fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau de 1,8 MMAD ayant pu compenser la légère baisse des commissions relatives aux dossiers de financement (-0,02 MMAD). Cette légère baisse des

commissions sur frais de dossiers malgré l'augmentation du nombre de dossiers de financements de 13,2% en 2018 s'explique par la poursuite de la politique de baisse des frais de dossiers pratiquée par RCI Finance Maroc.

IV.4. Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Evolution du résultat des opérations de crédit-bail et de location de RCI Finance Maroc

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37 207	37 573	0,99%	32 976	-12,23%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	n/a	0	n/a
Résultat des opérations de crédit-bail et location	37 207	37 573	0,99%	32 976	-12,23%

Source : RCI Finance Maroc

Depuis 2013, le dépôt de garantie est assujéti à une TVA de 20% dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires de la loi de finances 2013. Cette nouvelle disposition a impacté négativement le volume des dossiers traités dans le cadre du financement en LOA, le produit étant moins intéressant qu'auparavant. Au niveau des comptes consolidés, un retraitement de consolidation est effectué sur les opérations de location avec option d'achat (reclassement des immobilisations en encours financier, calcul de l'impôt différé et de la plus-value latente, etc.). Il n'est donc comptabilisé que le solde de l'opération dans le compte résultat (produits ou charges sur immobilisation en crédit-bail et en location).

Evolution 2019/2018

En 2019, le résultat des opérations de crédit-bail et en location s'établit à 33,0 MMAD, en baisse de 12,23% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la mise en place d'une offre de LOA à taux gratuit en complément de l'offre standard.

Evolution 2018/2017

En 2018, le résultat des opérations de crédit-bail et en location ressort en progression de 0,99% à 37,6 MMAD.

IV.5. Autres produits et charges bancaires

Evolution des autres produits et charges bancaires sur la période 2017-2019

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Autres produits bancaires	2 089	6 549	>100%	4 527	-30,87%
Autres charges bancaires*	1 457	1 267	-13,04%	1 244	-1,87%
Autre résultat bancaire	632	5 281	>100%	3 284	-37,83%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les intérêts sur le prêt subordonné sont comptabilisés dans les autres charges bancaires depuis l'exercice 2017. Ce reclassement est en conformité avec le Plan Comptables des Etablissements de Crédit (PCEC), qui prévoit de classer les charges sur dettes subordonnées au niveau des « Autres charges bancaires » au lieu des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ».

Evolution 2019/2018

En 2019, les autres résultats bancaires affichent une baisse de 37,83% comparativement à l'exercice précédent, ressortant à 3,3 MMAD. Cette baisse est due principalement à la diminution des autres produits bancaires de 30,87% (Soit -2,0 MMAD).

La baisse des autres produits bancaires s'explique par une diminution de la participation aux bénéfices reçus de compagnies d'assurances en 2019, en raison du changement de partenaire pour la commercialisation de l'Assurance.

Les autres charges bancaires diminuent de 1,87% pour s'établir à 1,2 MMAD en 2019 grâce au recul des charges sur opérations de change qui s'élèvent à 0,1 KMAD contre 50,3 KMAD en 2018.

Evolution 2018/2017

En 2018, les autres résultats bancaires ont connu une hausse de 736,38% à 5,3 MMAD, sous l'effet de l'augmentation des autres produits bancaires de 213,52% à 6,5 MMAD combinée à la baisse des autres charges bancaires de 13,04% à 1,3 MMAD.

La progression des autres produits bancaires de 4,4 MMAD en 2018 s'explique par la constatation d'une participation aux bénéfices reçus de compagnies d'assurances au titre de la période d'assurance 2017. Cette participation au bénéfice correspond à une rémunération variable versée par l'assureur à RCI Finance Maroc. Elle est comptabilisée en autres produits bancaires car il s'agit d'un produit exceptionnel lié à l'activité assurance.

La baisse des autres charges bancaires de 0,19 MMAD en 2018 est due à l'effet combiné de (i) la non constatation des diverses autres charges (0,25 MMAD en 2017), (ii) le recul des charges sur opérations de change de 0,15 MMAD en lien avec le paiement d'un dividende moins élevé (30 MMAD contre 60 MMAD) et (iii) la constatation d'autres charges sur prestations de services pour 0,21 MMAD.

IV.6. Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB), correspond à l'écart entre les produits et charges d'exploitation bancaires :

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Produits d'exploitation bancaire	404 622	451 514	11,59%	494 214	9,46%
Charges d'exploitation bancaire	133 471	153 950	15,34%	171 738	11,55%
PNB	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Taux de sortie* (1)	8,92%	8,41%	-0,51 pts	8,29%	-0,12 pts
Coût de refinancement **(2)	3,46%	3,43%	-0,03 pts	3,35%	-0,08 pts
Marge d'intermédiation (1)-(2)	5,46%	4,98%	-0,48 pts	4,94%	-0,04 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le taux de sortie correspond au taux de rendement moyen du portefeuille clientèle et est calculé à partir de l'encours brut

Taux de sortie : (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle + Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location) / Encours clientèle moyen³¹

(**) Le coût du refinancement correspond au coût moyen des passifs financiers (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis).

Coût du refinancement : (Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis) / moyenne de l'année N-1 et N des (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis)

Evolution 2019/2018

En 2019, le taux de sortie et le coût de refinancement ont connu des baisses respectives de 0,12 point et de 0,08 point pour s'établir à 8,29% et 3,35% respectivement. La baisse du coût de financement en 2019 provient de l'augmentation du poids des BSF dans l'endettement de RCI Finance Maroc au-delà du tiers suite à l'augmentation du plafond du programme à 2,5 milliards de dirhams et de l'optimisation continue des spreads. La légère baisse de la marge d'intermédiation de 0,04 point à 4,94% s'explique par une baisse du taux de sortie légèrement plus importante que celle du coût de refinancement.

Evolution 2018/2017

En 2018, le taux de sortie a baissé de 0,51 point pour s'établir à 8,41%. Le coût de refinancement a connu un recul de 0,03 point pour ressortir à 3,43%, en lien avec un recours plus important et optimisé aux émissions de

³¹ Moyenne glissante du capital dû par les clients et/ou le Réseau, pendant une période considérée de un an

BSF pour le financement de l'activité. En effet, depuis le doublement du plafond du programme en 2017, les émissions sont proposées avec une fourchette de spread (contre un spread fixe auparavant) et la méthode d'adjudication favorise les spreads les plus faibles. La baisse la plus importante du taux de sortie comparativement au coût de refinancement explique la diminution de 0,48 point de la marge d'intermédiation à 4,98%.

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
PNB	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Encours brut moyen	4 638 546	5 296 530	14,19%	5 996 565	13,22%
Marge Opérationnelle	5,85%	5,62%	-0,23 pts	5,38%	-0,24 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut moyen = moyennes de l'encours début de période et fin de période de : (créances sur la clientèle) + (opérations de location et de crédit-bail) + (créances acquises par affacturage)

Evolution 2019/2018

Sur la période 2018-2019, la marge opérationnelle se déprécie de 0,24 point. Cette baisse est due à une augmentation moins soutenue du PNB par rapport à celle de l'encours brut moyen (+8,37% Vs. +13,22%).

Evolution 2018/2017

En 2018, la marge opérationnelle s'est réduite de 0,23 point. Cette évolution est due à une augmentation du produit net bancaire inférieure à celle de l'encours brut moyen.

IV.7.Frais généraux

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Charges de personnel	16 769	22 090	31,73%	24 188	9,50%
Impôts et taxes	421	425	0,90%	5 445	>100%
Charges externes	128 841	139 129	7,99%	157 827	13,44%
Autres charges générales d'exploitation	2 271	925	-59,25%	4 253	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	98	119	22,00%	134	12,59%
Charges générales d'exploitation	148 399	162 690	9,63%	191 847	17,92%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

En 2019, les charges d'exploitation s'établissent à 191,8 MMAD, en hausse de 17,92% par rapport à 2018. Cette hausse est due à :

- L'augmentation des charges externes de 18,7 MMAD (soit une hausse de 13,44%) pour s'établir à 157,8 MMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :
 - La hausse des refacturations informatiques intra-groupe (+3,3 MMAD), liée à la maintenance évolutive du système Omega.
 - L'augmentation des fees versés à Wafasalaf (+0,9 MMAD), en lien avec la croissance du portefeuille de l'encours géré dans le cadre de la gestion pour compte.
 - La croissance des coûts de distribution des financements³² (+10 MMAD), sous l'effet de la hausse du volume de dossiers en 2019 et la progression des rémunérations réseau suite aux bonnes performances commerciales réalisées au cours de l'année.
- La hausse de 5,0 MMAD des impôts et taxes pour ressortir à 5,4 MMAD suite au paiement de la contribution de solidarité sociale³³ en 2019 (5,0 MMAD).

³² Les coûts de distribution de financement incluent : (i) La rémunération du réseau (concessionnaires, chefs de vente ...), (ii) La rémunération fixe commerce (par dossier de financement) et (iii) la rémunération variable commerce (en fonction des objectifs mensuels)

³³ La contribution de solidarité sociale est un impôt mis en place en 2019

- La progression des charges de personnel de 9,50% pour s'établir à 24,2 MMAD en 2019, en lien avec la croissance des effectifs de 48 personnes en 2018 à 52 personnes en 2019.
- L'augmentation des autres charges générales d'exploitation de 0,9 MMAD en 2018 pour s'établir à 4,3 MMAD en 2019 (soit + 3,3 MMAD) impactées par la hausse des frais des émissions de BSF en lien avec le recours plus important aux BSF en 2019.

Evolution 2018/2017

En 2018, les charges générales d'exploitation s'alourdissent de 9,63%, atteignant 162,7 MMAD.

Par poste, les charges externes ressortent à 139,1 MMAD, en hausse de 7,99% compte tenu essentiellement de:

- La hausse concentrée sur les refacturations intragroupes liées à la maintenance évolutive du système Omega (+1,2 MMAD) ;
- L'augmentation des coûts de distribution des financements de 1,7 MMAD en lien avec la hausse du volume de dossiers en 2018 ;
- La progression des honoraires versés à Wafasalaf au titre de la gestion pour compte de 2,7 MMAD induite par la croissance de l'encours géré.

Par ailleurs, les charges de personnel augmentent de 31,73% en 2018, s'établissant ainsi à 22,1 MMAD, portés par l'augmentation de l'effectif du groupe de 40 personnes en 2017 à 48 personnes en 2018.

Les autres charges d'exploitation ont connu une baisse de 59,26% en lien avec la baisse des commissions de placement des BSF qui sont passées de 1 MMAD en 2017 à 0,2 MMAD en 2018 (soit -0,8 MMAD).

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Charges générales d'exploitation (1)	148 399	162 690	9,63%	191 847	17,92%
PNB (2)	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Coefficient d'exploitation (1)/(2)	54,73%	54,67%	-0,06 pts	59,49%	4,82 pts
Encours brut moyen (3)	4 638 546	5 296 530	14,19%	5 996 565	13,22%
Coût d'exploitation (1)/(3)	3,20%	3,07%	-0,13 pts	3,20%	0,13 pts

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

Du fait d'une croissance des charges d'exploitation de 17,92% entre 2018 et 2019 supérieure à celle du PNB (+8,37% sur la même période), le coefficient d'exploitation ressort en hausse de 4,82 points et s'établit à 59,49%.

A fin 2019, le coût d'exploitation progresse de 0,13 point par rapport à 2018 et s'établit à 3,20%.

Evolution 2018/2017

En 2018, les charges d'exploitation ont connu une croissance légèrement inférieure à celle du PNB (+9,63% Vs +9,74%), permettant au coefficient d'exploitation de se contracter de 0,06 points pour s'établir à 54,67%.

Le coût d'exploitation se contracte de 0,13 point par rapport à 2017 et s'établit à 3,07%.

IV.8. Résultat brut d'exploitation

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Produit net bancaire	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Produits d'exploitation non bancaire	38 689	46 901	21,22%	49 929	6,46%
Charges générales d'exploitation	148 399	162 690	9,63%	191 847	17,92%
Résultat brut d'exploitation	161 441	181 775	12,59%	180 558	-0,67%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

Les produits d'exploitation non bancaires s'inscrivent en hausse de 6,46% en 2019 pour s'établir à 49,9 MMAD, portés par la croissance du portefeuille de polices d'assurances en lien avec celle de l'activité de financement de RCI Finance Maroc.

A noter que l'évolution du portefeuille de polices d'assurances, est elle-même corrélée à celle des financements RCI. En effet, la majeure partie des assurances proposées est adossé à un financement de véhicules (décès, incapacité, Perte Totale, Assurance Mass Market et Mass Affluent³⁴). RCI Finance Maroc a pour stratégie de développer la commercialisation des services et des produits d'assurances liés à l'automobile, via notamment les offres packagées.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 17,92% entre 2018 et 2019. Elles sont principalement constituées des charges externes et des charges de personnel.

La diminution, en 2019, du résultat brut d'exploitation de 0,67% est essentiellement due à la hausse plus importante des charges générales d'exploitation comparée à :

- L'augmentation de 8,37% du produit net bancaire qui s'établit à 322,5 MMAD à fin 2019 ;
- La progression de 6,46% des produits d'exploitation non bancaire qui s'établissent à 49,9 MMAD sur la même période.

Evolution 2018/2017

Les produits d'exploitation non bancaire sont principalement constitués des commissions d'assurances perçues par la filiale de courtage RDFM. A fin 2018, ils se sont appréciés de 21,22% (46,9 MMAD en 2018 Vs. 38,7 MMDH en 2017). Cette hausse correspond à la progression des commissions d'assurances qui se sont élevés à 45,7 MMAD en 2018.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté entre 2017 et 2018 de 9,63%. Elles sont principalement constituées des charges de personnel et des charges externes. L'augmentation, en 2018, du résultat brut d'exploitation de 12,60% est essentiellement engendrée par :

- L'accroissement de 9,74% du produit net bancaire qui s'établit à 297,6 MMAD à fin 2018 ;
- L'augmentation des autres produits d'exploitation non bancaire de 21,22%.

³⁴ L'assurance dommage auparavant proposé a été remplacée par une assurance Mass Market et Mass Affluent suite à la fin de la collaboration avec l'assureur WAFA Assurance début 2019

IV.9. Dotations nettes aux provisions

La méthode de provisionnement adoptée par RCI Finance Maroc relative à l'activité de crédit réseau est basée sur un provisionnement prudentiel collectif par concessionnaire. Un statut par concessionnaire (sain/incidenté/pré-douteux/douteux/douteux/compromis) est déterminé mensuellement en fonction d'indicateurs financiers, économiques et commerciaux. A chaque statut, il est appliqué à l'encours du concessionnaire un taux de provisionnement forfaitaire et graduel, non corrélé du risque d'impayés inhérent aux encours (réglementation BAM). En cas d'impayé réel, la réglementation BAM est alors appliquée.

La méthode de provisionnement Crédit Réseau a été adaptée en mai 2012, afin de limiter les évolutions erratiques des provisions pour risques notamment du fait de la variation des encours en fin de semestre.

En effet les créances de l'activité crédit réseau en statut incidenté étaient classées, avant mai 2012, en créances pré-douteuses induisant un provisionnement de ces dernières. A partir de mai 2012 les créances en statut incidenté sont classées en créances saines conformément à la circulaire de Bank Al Mahgrib. En effet, Il est à noter que le statut incidenté est la résultante d'une cotation technique sans évènement d'impayé, il ne peut donc pas être assimilé à un statut de pré-douteux tel que spécifié par la circulaire n°19 de la BAM (90 jours d'arriéré)

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	60 602	67 874	12,00%	94 133	38,69%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	36 958	50 639	37,02%	79 438	56,87%
Pertes sur créances irrécouvrables	15 937	423	-97,34%	168	-60,39%
Autres dotations aux provisions*	7 708	16 812	>100%	14 528	-13,59%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	45 273	28 102	-37,93%	22 586	-19,63%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	28 276	16 890	-40,27%	13 266	-21,46%
Récupérations sur créances amorties	491	272	-44,56%	224	-17,84%
Autres reprises de provisions**	16 506	10 939	-33,73%	9 096	-16,85%
Dotations nettes aux provisions (1)	15 329	39 772	>100%	71 548	79,89%
Encours net en fin d'exercice (dont activité LOA) (3)	5 324 056	6 357 619	19,41%	7 118 613	11,97%
Coût du risque sur encours net (1/3)	0,29%	0,63%	0,34 pts	1,01%	0,38 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Dotations issues des provisions collectives de l'encours Affacturage et Crédit Réseau

(**) Reprises de provisions liées à l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturage

Evolution 2019/2018

En 2019, le coût du risque est en hausse de 0,38 point par rapport à l'exercice 2018 et ressort à 1,01%. Cette hausse est due à l'augmentation des dotations nettes aux provisions de 79,89% pour atteindre 71,5 MMAD. Les dotations nettes aux provisions progressent à un rythme plus important que l'encours net qui a augmenté de 11,97% pour s'établir à 7 118,6 MMAD à fin 2019.

La hausse des dotations nettes aux provisions sur l'exercice 2019 est due à (i) la progression des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables de 38,69% (94,1 MMAD contre 67,9 MMAD en 2018) combinée à (ii) la diminution des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties de 19,63% (22,6 MMAD contre 28,1 MMAD en 2018).

L'augmentation des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécouvrables en 2019 est due essentiellement à la hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 56,87% (soit +28,8 MMAD). La baisse des pertes sur créances irrécouvrables et des autres dotations aux provisions de respectivement 60,39% et 13,59% (soit -0,3 MMAD et -2,3 MMAD respectivement)

ne permet pas de compenser la hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.

Les reprises sur provisions ressortent en retrait de 19,63% à 22,6 MMAD en 2019, impactées par la baisse conjuguée des (i) reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 21,46% (soit -3,6 MMAD), (ii) des autres reprises de provisions de 16,85% (soit -1,8 MMAD) et (iii) des récupérations sur créances amorties de 17,84% (soit -0,05 MMAD).

Evolution 2018/2017

En 2018, le coût du risque a progressé de 0,34 point par rapport à l'exercice 2017 et s'établit à 0,63%. Cette augmentation s'explique par une hausse des dotations nettes aux provisions supérieure à celle de l'Encours Brut net en 2018. En effet, les dotations nettes aux provisions sont hausses de 159,47% pour atteindre 39,8 MMAD en 2018 (contre 15,3 MMAD en 2017) quand l'encours brut net s'est accru de 19,41% pour atteindre 6 358 MMAD.

La hausse des dotations nettes aux provisions en 2018 s'explique par la croissance des dotations aux provisions et perte sur créance de 12,00% (67,9 MMAD contre 60,6 MMAD en 2017) combinée à la baisse de 37,93% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties (28,1 MMAD contre 45,3 MMAD en 2017).

La hausse des dotations aux provisions de 12,00% s'explique par l'effet combiné de (i) l'augmentation des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 37,02% (+13,7 MMAD), (ii) la hausse des autres dotations aux provisions de 118,12% (+9,1 MMAD) et (iii) la baisse de 97,34% des pertes sur créances irrécouvrables (-15,5 MMAD). La hausse des autres dotations aux provisions et des dotations aux provisions sur créances en souffrances s'explique par la progression de la provision pour risques et charges (provision collective de l'encours Affacturage et Crédit Réseau).

La baisse des reprises sur provisions en 2018 s'explique de son côté par la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui s'élève à 19,9 MMAD sur 2018 contre 28,3 MMAD en 2017.
- La baisse des autres reprises de provisions de 33,73% (-5,7 MMAD) en lien avec la baisse des reprises sur les provisions collectives de l'encours Affacturage et crédit réseau

La baisse des reprises sur provisions en 2018 s'explique par la hausse des créances en souffrance et plus précisément des créances compromises provisionnées à hauteur de 100%.

IV.10. Résultat net

En KMAD	2017	2018	Var 18/17	2019	Var 19/18
Résultat courant	146 113	142 002	-2,81%	109 011	-23,23%
Résultat non courant	1161	170	-85,34%	-1191	>-100%
Résultat avant impôts sur les résultats	147 274	142 173	-3,46%	107 819	-24,16%
Impôts sur les résultats	45 964	53 297	15,95%	51 277	-3,79%
Résultat net	101 310	88 875	-12,27%	56 543	-36,38%
PNB	271 151	297 564	9,74%	322 477	8,37%
Marge nette (en % du PNB)	37,36%	29,87%	-7,50 pts	17,53%	-12,33 pts

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

En 2019, le résultat courant baisse de 33,0 MMAD pour atteindre 109,0 MMAD (soit une diminution de 23,23%).

La diminution du résultat net de 36,38% pour s'établir à 56,5 MMAD résulte d'une hausse des charges d'exploitation et du coût du risque contrebalançant l'augmentation du PNB.

La marge nette s'est ainsi établie à 17,53% du PNB en 2019, en recul de 12,33 points en raison de la baisse du résultat net de 36,38% conjuguée à la hausse du PNB de 8,37%.

Evolution 2018/2017

Sur la période 2017-2018, le résultat courant est en repli de 2,81% et s'établit à 142,0 MMAD.

Le résultat net baisse de 12,27% et ressort à 88,9 MMAD suite à une hausse des charges générales d'exploitation, du coût du risque et de l'impôt sur les sociétés ayant absorbé l'augmentation du PNB.

La hausse de l'impôt sur les résultats s'explique par des réintégrations nettes des déductions fiscales courantes de 10 MMAD en 2018 (contre une déduction de 26 MMAD en 2017) en lien avec hausse des provisions pour créances en souffrances client et LOA.

La marge nette recule de 7,50 points en 2018 par rapport à 2017 s'établissant à 29,87% du PNB 2018, sous l'effet combiné de la réduction du résultat net de 12,27% et de la progression du PNB de 9,74%.

Contribution de RCI et de RDFM dans la formation du résultat avant impôt

(En KMAD)	2 017	2 018	Var.18/17	2 019	Var 19/18
RCI Finance Maroc	109 290	96 808	-11,42%	61 021	-36,97%
RDFM	37 984	45 365	19,43%	46 799	3,16%
Total Résultat avant impôt	147 274	142 173	-3,46%	107 819	-24,16%

Source : RCI Finance Maroc

Sur la période 2017-2019, le résultat avant impôt de RCI Finance Maroc représente en moyenne 66,3% du résultat avant impôt total.

Evolution 2019/2018

En 2019, le résultat avant impôt global de RCI Finance Maroc a connu une diminution de 24,16% à 107,8 MMAD, en lien avec la baisse de 36,97% du résultat avant impôt de RCI Finance Maroc à 61,0 MMAD. La part de RCI Finance Maroc dans le résultat avant impôt global a reculé de 11,49 points par rapport à 2018 pour s'établir à 56,60% en 2019, en raison d'une progression du résultat net de la filiale RDFM de 3,16% à 46,8 MMAD.

Evolution 2018/2017

Le résultat avant impôt global de RCI Finance Maroc a baissé de 3,46% en 2018 pour se chiffrer à 142,2 MMAD, en raison d'une baisse du résultat avant impôt de RCI Finance Maroc de 11,42% à 96,8 MMAD que la hausse de 19,43% du résultat avant impôt de RDFM n'a pas pu compenser. La part de RCI dans le résultat avant impôt global a ainsi baissé de 6,1 points pour atteindre 68,1%.

Capacité d'autofinancement

En KMAD	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Résultat net de l'exercice	101 310	88 875	-12,27%	56 543	-36,38%
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	98	119	21,86%	134	12,59%
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	na	0	na
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	7 708	16 812	>100%	14 528	-13,59%
+ Dotations aux provisions réglementées	0	0	na	0	na
+ Dotations non courantes	184,79	239	29,34%	2 438	>100%
- Reprises de provisions	16 506	10 939	-33,73%	9 096	-16,85%
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	na		n/a
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	na	0	n/a
- Plus-values de cession des immobilisations financières	0	0	na	0	n/a
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	0	0	na	0	n/a
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0	na	0	n/a
+ Capacité d'autofinancement	92 794	95 106	2,49%	64 547	-32,13%
- Bénéfices distribués	60 000	30 000	na	30 000	na
+ Autofinancement	32 794	65 106	98,54%	34 547	-46,94%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019/2018

En 2019, la capacité d'autofinancement ressort en baisse de 32,13% par rapport à 2018 pour atteindre 64,6 MMAD. Cette évolution est due aux effets conjugués suivants :

- La baisse du résultat net de 36,38% à 56,5 MMAD (soit une baisse de 32,3 MMAD) ;
- La diminution de 13,59% des dotations aux provisions pour risques généraux à 14,5 MMAD (soit une diminution de 2,3 MMAD) ;
- La hausse de 2,2 MMAD des dotations non courantes à 2,4 MMAD en raison principalement de l'apurement d'anciens suspens bancaires ;
- Le recul de 16,85% des autres reprises de provisions qui ressortent à 9,1 MMAD en 2019 (soit un retrait de 1,8 MMAD).

Evolution 2018/2017

A fin 2018, la capacité d'autofinancement, s'élève à 95,1 MMAD, en progression de 2,49% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de :

- Une baisse du résultat net de 12,27% qui s'élève à fin 2018 à 88,9 MMAD ;
- Une augmentation des dotations aux provisions pour risques généraux de 118,13% pour atteindre 16,8 MMAD suite à la hausse de la provision pour risque et charge sur les créances affacturage et crédit réseau ;
- Une baisse des reprises de provisions 33,73% pour s'établir à 10,9 MMAD.

V. Analyse de la solvabilité et structure du bilan consolidé

V.1. Etude de la structure bilancielles consolidée

Structure bilancielles consolidée de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019

Actif	2017		2018		2019		Var. 19/18	
	En KMAD	En %	En KMAD	En %	Var. 18/17	En KMAD		En %
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	341	0,01%	2 889	0,05%	>100%	362	0,01%	-87,48%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	184 774	3,49%	417 904	6,56%	>100%	313 233	4,49%	-25,05%
<i>A vue</i>	184 774		48 829	0,77%	-73,57%	93 268	1,34%	91,01%
<i>A terme</i>			369 075	5,79%	n/a	219 965	3,15%	-40,40%
Créances sur la clientèle	3 576 744	67,53%	3 987 745	62,58%	11,49%	4 028 199	57,77%	1,01%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 537 497	66,79%	3 928 449	61,65%	11,05%	3 975 904	57,02%	1,21%
Autres crédits	39 247	0,74%	59 297	0,93%	51,09%	52 296	0,75%	-11,81%
Opérations de crédit-bail et de location	1 107 729	20,91%	1 388 475	21,79%	25,34%	1 891 859	27,13%	36,25%
Créances acquises par affacturage	218 226	4,12%	314 139	4,93%	43,95%	382 715	5,49%	21,83%
Titres de transaction et de placement	0	0,00%	0	0,00%	n/a	0	0,00%	n/a
Autres actifs	208 253	3,93%	260 334	4,09%	25,01%	356 734	5,12%	37,03%
Immobilisations incorporelles	0	0,00%	0	0,00%	n/a	0	0,00%	n/a
Immobilisations corporelles	360	0,01%	261	0,00%	-27,58%	281	0,00%	7,74%
Total Actif	5 296 426	100,00%	6 371 747	100,00%	20,30%	6 973 382	100,00%	9,44%

Source : RCI Finance Maroc

Passif	2017		2018		2019		Var. 19/18	
	En KMAD	En %	En KMAD	En %	Var. 18/17	En KMAD		En %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 166 820	59,79%	3 597 341	56,46%	13,59%	3 385 678	48,55%	-5,88%
<i>A vue</i>	30 846	0,58%	112 195	1,76%	>100%	7 052	0,10%	-93,71%
<i>A terme</i>	3 135 974	59,21%	3 485 146	54,70%	11,13%	3 378 626	48,45%	-3,06%
Dépôts de la clientèle	0	0,00%	0	0	n/a	0	0	n/a
Titres de créances émis	890 492	16,81%	1 238 718	19,44%	39,10%	1 951 446	27,98%	57,54%
Autres passifs	554 909	10,48%	786 733	12,35%	41,78%	853 840	12,24%	8,53%
Provisions pour risques et charges	17 370	0,33%	23 242	0,36%	33,81%	30 163	0,43%	29,78%
Provisions réglementées	0	0,00%	0	0,00%	n/a	0	0,00%	n/a
Dettes subordonnées	20 716	0,39%	20 719	0,33%	0,01%	20 719	0,30%	0,00%
Capitaux propres	646 119	12,20%	704 994	11,06%	9,11%	731 537	10,49%	3,77%
<i>Capital Social</i>	289 784	5,47%	289 784	4,55%	0,00%	289 784	4,16%	0,00%
<i>Réserves consolidées</i>	255 026	4,82%	326 335	5,12%	27,96%	385 211	5,52%	18,04%
<i>Résultat net</i>	101 310	1,91%	88 875	1,39%	-12,27%	56 543	0,81%	-36,38%
Total Passif	5 296 426	100,00%	6 371 747	100,00%	20,30%	6 973 382	100,00%	9,44%

Source : RCI Finance Maroc

V.1.1. Structure de l'actif consolidé

Evolution 2019 / 2018

A fin 2019, le total de l'actif consolidé du Groupe RCI Finance Maroc enregistre une hausse de 9,44% comparativement à 2018, s'établissant à 6 973 MMAD. Cette évolution résulte principalement de :

- L'augmentation des opérations de crédit-bail et de location qui ressortent à 1 891,9 MMAD à fin 2019 contre 1 388,5 MMAD en 2017 (soit une évolution de +36,25%), représentant ainsi 27,13% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette hausse résulte d'un mix des ventes de plus en plus orienté vers les entreprises ce qui implique une part plus importante des opérations de crédit-bail et de location dans la production de financement.
- La croissance de 37,03% des autres actifs pour s'élever à 356,7 MMAD, représentant ainsi 5,12% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2019. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des sommes dues par l'Etat (+64,7 MMAD) et des autres comptes de régularisation (+19,3 MMAD) de RCI Finance Maroc ;
- Le repli de 25,05% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à 313,2 MMAD en 2019. Cette baisse s'explique par un recul des créances à termes envers les établissements de crédit de 40,40% contrebalançant la progression de 91,01% des créances à vue sur les établissements de crédit ;
- La progression des créances acquises par affacturage de 21,83% par rapport à 2018 pour représenter 382,7 MMAD, pesant ainsi 5,49% du total bilan à fin 2019. Cette hausse est portée par la croissance des créances d'affacturage prise en charge par RCI Finance Maroc concernant des ventes de Renault auprès d'administrations publiques et de loueurs ;
- La hausse des créances sur la clientèle de 1,01% à 4 028 MMAD à fin 2019 suite à la progression de l'activité clientèle de RCI Finance Maroc sur la période étudiée, représentant ainsi 57,77% du total de l'actif. Cette augmentation est portée par la hausse de 1,21% des crédits de trésorerie et à la consommation à 3 976 MMAD qui a pu contrebalancer la baisse de 11,81% des autres crédits qui s'affichent à 52,3 MMAD.

La structure du bilan reflète la prépondérance de l'encours (créances sur la clientèle, crédit réseau ainsi que les opérations en crédit-bail et de location et les créances acquises par affacturage) qui représente 90,38% du total bilan en 2019.

Evolution 2018 / 2017

A fin 2018, le total actif consolidé s'établit à 6 372 MMAD, en hausse de 20,30% par rapport à l'exercice 2017. Cette croissance s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation des créances sur la clientèle qui enregistre une variation de 11,49% pour s'établir à 3 988 MMAD représentant ainsi 62,58% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette augmentation est portée par la hausse combinée des crédits de trésorerie et à la consommation de 11,05% (à 3 928 MMAD) et des autres crédits de 51,09% (à 59,3 MMAD) ;
- La hausse des opérations de crédit-bail et de location de 25,34% pour s'établir à 1 388 MMAD, représentant ainsi 21,79% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2018 ;
- La hausse des créances sur les établissements de crédit de 126,17%, pour s'établir à 417,9 MMAD représentant ainsi 6,56% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette hausse s'explique par la comptabilisation de créances à terme sur les établissements de crédit et assimilés d'un montant de 369 MMAD à fin décembre 2018 ayant pu compenser la baisse des créances à vue sur les établissements de crédit et assimilés de 135,9 MMAD. La constatation de créances à termes envers les établissements de crédit provient d'un reclassement des excédents de trésorerie en créances à terme à fin 2018 ;
- La progression des autres actifs de 25,01% pour s'élever à 260,3 MMAD, représentant ainsi 4,09% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des sommes dues par l'Etat (+32,9 MMAD) et par divers autres débiteurs (+ 10,9 MMAD) à RCI Finance Maroc ;
- La croissance des autres créances acquises par affacturage de 43,95% pour atteindre 314 MMAD, soit 4,93% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2018, en lien avec l'augmentation des créances d'affacturage prise en charge par RCI concernant des ventes de Renault auprès d'administrations publiques et de loueurs.

La structure du bilan met en évidence la prépondérance, en 2018, de l'encours (créances sur la clientèle, crédit réseau ainsi que les opérations en crédit-bail et de location et les créances acquises par affacturage) qui représente 89,31% du total bilan.

V.1.2. Structure du passif consolidé

Evolution 2019 / 2018

- A fin 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés constituent l'essentiel du passif de la société, y contribuant à hauteur de 48,55%. Le niveau des dettes envers les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 5,88% à 3 386 MMAD en 2019 suite à un recours plus important aux Bons de Sociétés de Financement. Ces dettes sont largement constituées de dettes à termes envers les établissements de crédit qui atteignent 3 378,6 MMAD à fin 2019.
- Les titres de créances émis ont augmenté de 57,54% pour se hisser à 1 951,4 MMAD et représenter 27,98% du passif consolidé en 2019. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de 2 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement en 2019 d'un montant de 400 millions chacune (montant total de 800 MMAD) et le remboursement d'une émission émise en mai 2017 d'un montant de 100 MMAD. Les Bons de Sociétés de Financement sont le 2^{ème} contributeur dans l'encours de refinancement de RCI Finance Maroc.
- Les autres passifs enregistrent en 2019 une hausse de 8,53% pour s'établir à 853,8 MMAD. Cette progression s'explique par l'augmentation du poste « Fournisseurs concessionnaire » du fait d'un volume de dossiers de financement plus important à la fin de l'exercice 2019, période habituelle de pic d'activité. Ces dossiers sont réglés en début d'exercice 2020.
- Les provisions pour risques et charges augmentent de 29,78% en 2019 pour s'établir à 30,2 MMAD. Cette augmentation provient principalement de la hausse des provisions pour risques généraux (+9,2 MMAD) qui contrebalance la baisse des provisions pour autres risques et charges (- 3,7 MMAD) de RCI Finance Maroc.
- Les dettes subordonnées s'élèvent à 20,7 MMAD en 2017, soit un niveau similaire à celui enregistré en 2018.
- Les capitaux propres augmentent de 3,77% en 2019 et s'établissent à 731,5 MMAD. Cette progression s'explique par la hausse de 58,9 MMAD des réserves consolidées qui compense la baisse de 32,3 MMAD du résultat net.

Evolution 2018 / 2017

- En 2018, les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une hausse de 13,59% pour s'établir à 3 597 MMAD contre 3 167 MMAD en 2017 et représentent 56,46% du total du bilan. Cette hausse s'explique par la bonne dynamique de l'activité financement de RCI Finance Maroc. Ces dettes restent principalement constituées de dettes à terme envers les établissements de crédits qui ont vu leur encours progresser de 11,13% à 3 485 MMAD.
- Les titres de créance émis ont progressé de 39,10% pour s'établir à 1 238,7 MMAD, suite à l'effet combiné (i) de deux nouvelles émissions de BSF ayant eu lieu en 2018 d'un montant total de 670 MMAD et (ii) du remboursement de deux émissions de BSF émises en respectivement en mars et juin 2016 arrivées à échéance d'un montant total de 330 MMAD.
- Les autres passifs affichent une hausse de 41,78% en 2018 pour s'établir à 787 MMAD (Vs 555 MMAD en 2017 soit + 232 MMAD) compte tenu de la progression du poste « Fournisseurs concessionnaire » de 100 MMAD du fait d'un volume de dossiers de financement plus important en crédit affacturage et en LOA durant le pic d'activité de fin 2018.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 23,2 MMAD en 2018, en hausse de 33,81% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par (i) la progression des provisions pour risques généraux de 3,5 MMAD et (ii) par la croissance des provisions pour autres risques et charges de 2,3 MMAD au niveau de l'entité RCI Finance Maroc.
- Les dettes subordonnées, sont quasi-stables à fin 2018 (+0,01%) et s'élèvent à 20,7 MMAD.
- Les capitaux propres augmentent de 9,11% en 2018 pour s'afficher à 705,0 MMAD. Cette évolution est due à l'effet combiné de (i) la hausse des réserves consolidées 27,96% à 326,3 MMAD, (ii) la baisse du résultat net consolidé en 2018 de 12,27% par rapport à 2017 pour se chiffrer à 88,9 MMAD.

V.2. Ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc

Evolution du ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019

Base sociale	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Ratio de solvabilité*	12,79%	12,76%	-0,03 pts	12,09%	-0,67 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%.

En base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité de 12,09% à fin 2019 contre 12,76% à fin 2018. Le ratio de solvabilité s'élevait à 12,79% en 2017.

Base consolidée	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Ratio de solvabilité*	12,35%	13,03%	0,68 pts	12,37%	-0,66 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%.

En base consolidée, le ratio de solvabilité réglementaire s'élève à 12,37% contre 13,03% à fin 2018, soit une baisse de 0,66 point par rapport à 2018. Le ratio de solvabilité réglementaire en base consolidée s'élevait à 12,35% à fin 2017.

Evolution du ratio de solvabilité Tier I de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019

Base sociale	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Ratio de solvabilité Tier I*	12,12%	12,05%	-0,07 pts	11,40%	-0,65 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité Tier I présenté est transmis à BAM périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de BAM.

La circulaire n°14/G/13 porte le ratio réglementaire Tier I à 9% à compter de 2013.

En base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité Tier I de 11,40% à fin 2019, en diminution par rapport à fin 2018 (12,05%). Le ratio de solvabilité s'élevait à 12,12% en 2017.

Base consolidée	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Ratio de solvabilité Tier I*	11,63%	12,27%	0,64 pts	11,56%	-0,71 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité Tier I présenté est transmis à BAM périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de BAM.

En base consolidée, le ratio de solvabilité Tier I s'élève à 11,56%, en recul de 0,71 point par rapport à 2018 (vs. une exigence réglementaire de 9%). En 2017, le ratio de solvabilité Tier I s'élevait à 11,63%.

V.3. Rentabilité financière

Evolution de la rentabilité financière de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019

En KMAD (base consolidée)	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Résultat net	101 310	88 875	-12,27%	56 543	-36,38%
Fonds propres	646 119	704 994	9,11%	731 537	3,77%
Fonds propres retraité du Résultat Net de l'année N	544 809	616 119	13,09%	674 994	9,56%
ROE (*)	16,20%	13,16%	-3,04 pts	7,87%	-5,28 pts
ROAE (**)	18,97%	15,31%	-3,66 pts	8,76%	-6,55 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROE = Résultat net / moyenne capitaux propres n et n-1

(**) ROAE = Résultat Net / Moyenne capitaux propres n et n-1 retraités des résultats nets

Evolution 2019 / 2018

Le ROAE ressort à 8,76% en 2019, en recul de 6,55 points en raison d'un repli du résultat net de 36,38% conjugué à une croissance des fonds propres retraités des résultats nets de 9,56%.

A fin 2019, le ROE s'affiche en retrait de 5,28 point et s'établit à 7,87%. Cette évolution est également due à un recul du résultat net (-36,38%) combinée à une progression des fonds propres (+3,77%).

Evolution 2018 / 2017

En 2018, le ROAE calculé sur la moyenne des fonds propres retraités des résultats nets s'inscrit en baisse de 3,66 points pour revenir à 15,31%, en lien avec la baisse de résultat net de 12,27% combiné à une hausse des fonds propres retraités des résultats nets de 13,09%.

En 2018, le ROE baisse de 3,04 pts et ressort à 13,16%, suite à une baisse du résultat net (-12,27%) combinée à une hausse des fonds propres (+9,11%).

V.4. Rentabilité des actifs

Evolution de la rentabilité des actifs sur la période 2017-2019

En KMAD (base consolidée)	2017	2018	Var. 18/17	2019	Var. 19/18
Résultat net	101 310	88 875	-12,27%	56 543	-36,38%
Total Actif	5 296 426	6 371 747	20,30%	6 973 382	9,44%
ROA(*)	2,00%	1,52%	-0,48 pts	0,85%	-0,68 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROA=Résultat net/ moyenne actifs n et n-1

En 2019, le ROA enregistre une baisse de 0,68 point par rapport à l'année précédente et s'établit à 0,85%, impacté par la baisse du résultat net combinée à la hausse de l'actif consolidé.

En 2018, le ROA baisse de 0,48 point par rapport à l'exercice précédent, s'établissant ainsi à 1,52%.

V.5. Analyse du risque client

En tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1er janvier 2003, de procéder au déclasserment de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

V.6. Méthode de classification et taux de provision

Opérations de crédit :

Classification des opérations de crédit

Classification	Base provisionnable ³⁵	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	KRD + Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	KRD + Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

Opérations LOA :

Classification des opérations de LOA

Classification	Base provisionnable ³⁶	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

La circulaire n°19/G/2002 de BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

V.7. Base de calcul de la provision

En se référant toujours à la circulaire précitée de Bank Al Maghrib, les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées individuellement, client par client, en tenant compte de la totalité de la créance. Celle-ci comprend aussi bien le capital restant dû que les impayés échus et non réglés, déduction faite des garanties

³⁵ Pour les financements affectés (véhicules), la valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année.

³⁶ La valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année (uniquement pour les créances pré-douteuses et douteuses).

Couverture du risque (en base sociale) sur la période 2017-2019

En KMAD	2017	2018	Var.18/17	2019	Var. 19/18
Provisions (1)	193 969	227 718	17,40%	292 401	28,40%
Encours brut créances en souffrance déduction faite des garanties* (2)	215 944	254 875	18,03%	319 528	25,37%
Encours brut créances en souffrance (2 bis)	234 605	289 328	23,33%	349 338	20,74%
Encours net des créances en souffrance (3)	40 637	61 610	51,61%	56 938	-7,58%
<i>Créances pré douteuses</i>	28 482	39 548	38,85%	35 705	-9,72%
<i>Créances douteuses</i>	10 765	19 749	83,46%	16 591	-15,99%
<i>Créances compromises</i>	0	0	n/a	0	n/a
<i>Créances en souffrance crédit-bail et location</i>	1 390	2 313	66,40%	4 642	>100%
Taux de couverture = (1)/(2)	89,82%	89,34%	-0,48 pts	91,51%	2,17 pts
Taux de couverture = (1)/(2 bis)	82,68%	78,71%	-3,97 pts	83,70%	5,00 pts
Créances sur la clientèle, créances acquises par affacturage et immobilisations données en crédit-bail et location (4)	5 324 056	6 357 619	19,41%	7 118 613	11,97%
Taux de contentialité = (2)/(4) (**)	4,1%	4,0%	-0,05 pts	4,5%	0,48 pts
Taux de contentialité = (2 bis)/(4) (***)	4,4%	4,6%	0,14 pts	4,9%	0,36 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties = Créances brutes en souffrance clientèle (pré-douteux / douteux et compromis) + Créances brutes en souffrance réseau – garanties sur créances en souffrance

(**) Le taux de contentialité est le rapport entre l'encours net des créances en souffrance et les créances sur la clientèle (hors financement réseau) et acquises par affacturage.

(***) taux de contentialité prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties

En 2019, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 91,51%, en hausse de 2,17 points par rapport à 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse des provisions plus importante que celle des encours brut créances en souffrance hors garanties (+28,40% Vs. +25,37%). La hausse de l'encours brut des créances en souffrance en 2019 s'explique par la progression de la part de la clientèle entreprise dans les encours de RCI, notamment la part des loueurs de voitures dont le risque est plus élevé.

En prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 83,70% en 2019, en amélioration de 5,00 points par rapport à 2018.

VI. Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie de RCI Finance Maroc sur la période 2017-2019

En KMAD	2017	2018	2019
Produits sur opérations bancaires perçus	907 530	1 205 104	1 525 673
Récupérations sur créances amorties	491	272,37174	224
Produits divers d'exploitation perçus	38 955	46 307	49 929
Charges sur opérations bancaires versées	-612 655	-863 921	-1 190 389
Charges diverses d'exploitation payées	0	0	0
Charges générales d'exploitation payées	-147 406	-161 807	-192 158
Impôts sur les résultats payés	-58 168	-60 390	-72 256
Flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges	128 748	165 566	121 024
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>7,66%</i>	<i>28,60%</i>	<i>-26,90%</i>
<u>Variation des actifs d'exploitation</u>	-723 419	-1 494 491	-779 832
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (hors liquidités)	0	-369 075	149 110
Créances sur la clientèle	-199 874	-546 687	-180 577
Titres de transaction et de placement (hors liquidités)	0	0	0
Autres actifs	10 577	-52 081	-96 401
Opérations de crédit-bail et de location	-534 122	-526 648	-651 964
<u>Variation des passifs d'exploitation</u>	658 879	1 144 200	835 884
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	85 440	349 173	-106 521
Dépôts de la clientèle	-6 048	-253,2	-275
Titres de créance émis	452 214	348 226	712 728
Autres passifs	127 273	447 054	229 951
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-64 541	-350 291	56 051
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-253,77%</i>	<i>442,74%</i>	<i>-116,00%</i>
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	64 207	-184 726	177 075
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-60,26%</i>	<i>-387,70%</i>	<i>-195,86%</i>
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-143	-20	-20
Intérêts reçus	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-143	-20	-20
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>-</i>
Subventions, fonds publics reçus	0	0	0
Fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	0	0	0
Emission d'actions	0	0	0
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0
Intérêts versés	0	0	0
Dividendes versés	-60 000	-30 000	-30 000
Flux de trésorerie nette provenant des activités de financement	-60 000	-30 000	-30 000
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-100%</i>	<i>-100%</i>	<i>0,00%</i>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	4 064	-214 746	147 055
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice	150 204	154 268	-60 478
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>ns</i>	<i>2,70%</i>	
Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice	154 268	-60 478	86 577
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>2,70%</i>	<i>-139,20%</i>	<i>-243,15%</i>

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2019 / 2018

En 2019, les flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges sont en baisse de 26,90% et s'établissent à 121,0 MMAD (Vs. 165,6 MMAD en 2018).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation ressortent quant à eux en hausse de 361,8 MMAD, passant d'un flux négatif de -184,7 MMAD en 2018 à un flux positif de 177,1 MMAD en 2019. Cette progression est essentiellement portée par la hausse des actifs d'exploitation de 714,7 MMAD qui s'établissent à -779,8 MMAD et qui ont permis de compenser la diminution des passifs d'exploitation de 308,3 MMAD à 835,9 MMAD.

La progression des actifs d'exploitation en 2019 s'explique principalement par les éléments conjugués suivants :

- L'augmentation des flux sur les créances sur les établissements de crédit et assimilés de 518,2 MMAD pour s'établir à 149,1 MMAD en 2019 (Vs. -369,1 MMAD en 2018) ;
- Une amélioration des flux issus des créances sur la clientèle de 366,1 MMAD à -180,6 MMAD (Vs. -546,7 MMAD en 2018) ;
- La baisse des flux de trésorerie sur les opérations de crédit-bail et de location de 125,3 MMAD pour atteindre -652,0 MMAD en 2019 contre -526,6 MMAD en 2018 ;
- La diminution des flux générés par les autres actifs de 44,3 MMAD à -96,4 MMAD (Vs. -52,1 MMAD en 2018).

La diminution des passifs d'exploitation en 2019 s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La baisse des flux des dettes envers les établissements de crédits de 455,7 MMAD pour s'établir à -106,5 MMAD ;
- La hausse des flux de trésorerie sur les titres de créances émis, qui passent de 348,2 MMAD en 2018 à 712,7 MMAD en 2019 (soit +364,5 MMAD) ;
- Le repli des flux des autres passifs de 217,1 MMAD, passant de 447,1 MMAD en 2018 à 230,0 MMAD en 2019.

Les flux de trésorerie nette provenant des activités de financement ressortent à -30,0 MMAD en 2019 ce qui s'explique par le versement d'un dividende de 30 MMAD au titre de l'exercice 2018.

La trésorerie de clôture de RCI Finance Maroc passe de -60,5 MMAD en 2018 à 86,6 MMAD en 2019

Evolution 2018 / 2017

Les flux de trésorerie de RCI Finance Maroc proviennent essentiellement des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges qui ressortent à 165,6 MMAD en 2018 contre 128,7 MMAD en 2017.

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation passent de 64,2 MMAD en 2017 à -184,7 MMAD en 2018. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des actifs d'exploitation de 771 MMAD s'établissant ainsi à -1 494 MMAD à fin 2018 qui contrebalance la hausse des passifs d'exploitation de 485 MMAD à 1 144 MMAD.

Le recul des actifs d'exploitation en 2018 s'explique essentiellement par :

- La baisse des flux de trésorerie des créances sur la clientèle de 346,8 MMAD pour atteindre -546,7 MMAD en 2018 contre -199,9 MMAD en 2017 ;
- La constatation de créances sur les établissements de crédit et assimilés d'un montant de 369,1 MMAD.

L'augmentation des passifs d'exploitation en 2018 s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La hausse des autres passifs de 319,8 MMAD pour s'établir à 447,1 MMAD (soit +319,8 MMAD) ;
- La progression des dettes envers les établissements de crédit, qui passent de 85,4 MMAD en 2017 à 349,2 MMAD (soit +263,7 MMAD) ;
- Le repli des titres de créances émis de 452,2 MMAD en 2018 à 348,2 MMAD en 2017 (soit -104,0 MMAD).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités de financement ressortent à -30,0 MMAD en 2018 ce qui s'explique par le versement d'un dividende de 30 MMAD (au titre de l'année 2017).

La trésorerie de clôture de RCI Finance Maroc passe de 154,3 MMAD en 2017 à -60,5 MMAD en 2018.

VII. Présentation des indicateurs financiers consolidés au 31 mars 2020

Avertissement : Les indicateurs consolidés de RCI Finance Maroc au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

VII.1. Analyse des indicateurs trimestriels du compte de résultat consolidé au 31 mars 2020

Evolution du produit net bancaire trimestriel consolidé au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020

En KMAD	T1 2019	T1 2020	Var T1 20/T1 19
PNB	78 477	71 338	-9,10%

Source : RCI Finance Maroc

Le produit net bancaire trimestriel marque un retrait de 9,10% au 1^{er} trimestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente pour s'établir à 71,3 MMAD, sous l'effet du ralentissement de la nouvelle production de financement.

Evolution des produits d'exploitation non bancaires trimestriels au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020

En KMAD	T1 2019	T1 2020	Var T1 20/T1 19
Produits d'exploitation non bancaires	10 025	19 848	97,99%

Source : RCI Finance Maroc

Les produits d'exploitation non bancaires s'élèvent à 19,8 MMAD au 1^{er} trimestre 2020 contre 10,0 MMAD au 1^{er} trimestre 2019, soit une hausse de 97,99% portée par la croissance des commissions perte totale perçues par la filiale RDFM.

VII.2. Analyse des indicateurs trimestriels du bilan consolidé au 31 mars 2020

Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés à fin 2019 et fin mars 2020

En KMAD	Déc. 2019	T1 2020	Var T1 20/19
Encours net sur la clientèle	5 463 610	5 375 361	-1,62%
Encours net sur le réseau	1 263 825	849 656	-32,77%
Total Encours Net	6 727 435	6 225 017	-7,47%

Source : RCI Finance Maroc

L'encours lié sur la clientèle (particuliers et entreprises) ressort à 5 375 MMAD à fin mars 2020, en baisse de 1,62% par rapport à fin décembre 2019.

L'encours lié sur le réseau (concessionnaires) atteint 849,7 MMAD à fin mars 2020, en diminution de 32,77% par rapport à fin 2019, sous l'effet d'un apurement des stocks concessionnaires. L'encours total net ressort ainsi en diminution de 7,47% à 6 225 MMAD à fin mars 2020.

Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés à fin 2019 et fin mars 2020

En KMAD	Déc. 2019	T1 2020	Var T1 20/19
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 385 678	3 050 000	-9,91%

Source : RCI Finance Maroc

A fin mars 2020, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés constituent l'essentiel du passif de la société. Le niveau des dettes envers les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 9,91% à 3 050 MMAD au 1^{er} trimestre 2020 suite à un recours plus important aux émissions de Bons de Sociétés de Financement.

Evolution des titres de créances émis à fin 2019 et fin mars 2020

En KMAD	Déc. 2019	T1 2020	Var T1 20/19
Titres de créances émis	1 951 446	2 120 000	8,64%

Source : RCI Finance Maroc

Les titres de créances émis ont augmenté de 8,64% pour se hisser à 2 120 MMAD à fin mars 2020. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de l'émission de Bons de Société de Financement d'un montant de 400 MMAD en janvier 2020 et du remboursement d'une émission émise en février 2020 d'un montant de 200 MMAD. Les Bons de Sociétés de Financement consolident leur position de 2^{ème} contributeur dans l'encours de refinancement de RCI Finance Maroc.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

I. Partie Perspectives

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de RCI Finance Maroc.

I.1. Orientations stratégiques de RCI Finance Maroc

La stratégie de RCI Finance Maroc est adossée aux constructeurs des marques Renault/Dacia. En ce sens, RCI Finance Maroc se positionne comme un véritable levier des ventes et de fidélisation de l'ensemble des clients cherchant à acquérir un véhicule vendu dans les réseaux Renault ou Dacia.

L'ensemble des produits de financement et de service touchant les particuliers, professionnels personnes physiques ou personnes morales sont donc dans le périmètre de développement stratégique de RCI Finance Maroc.

✓ Réalisations

En 2019, RCI Finance Maroc a réalisé 26 130 dossiers de financement, soit -2,4% par rapport aux prévisions établies en 2018. Cette évolution est légèrement inférieure aux prévisions en raison de ventes automobiles du Groupe Renault plus faibles que prévues (70 283 unités vendues en 2019 contre une prévision de vente de 75 418) dans un contexte de baisse du marché automobile marocain (165,9 k-unités contre 180 k-unités prévus). La hausse du nombre de dossiers de financement en 2019 s'explique ainsi principalement par l'augmentation du taux d'intervention RCI Finance Maroc de 3,5 points à 36,8% contre 34,0% initialement prévu en 2018.

Le PNB social s'est élevé à 330,3 MMAD contre une prévision de 388,0 MMAD en 2018, représentant ainsi 4,64% des créances (Vs. 5,45% de prévu).

La baisse du PNB social conjuguée à l'augmentation plus importante que prévue du risque client explique la baisse du résultat net social 2019 à 40,5 MMAD (contre un résultat net de 113,2 MMAD prévu). L'écart entre le coût du risque prévisionnel 2019 et le coût du risque 2019 réel est lié au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales dont le risque à l'entrée est supérieur.

Les charges d'exploitations sont quant à elles ressorties quasiment au même niveau que prévu (190,4 MMAD en 2019 contre une prévision de 187,9 MMAD établie en 2018 pour l'exercice 2019).

✓ Perspectives 2020

En 2020, RCI Finance Maroc prévoit un marché automobile de 120 k-unités (soit une baisse -27,7% par rapport au niveau du marché en 2019) avec des ventes constructeurs en baisse de 24,9% à 52 800 unités. Les prévisions 2020 ont été revues à la baisse suite à l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie COVID-19. En effet, les prévisions 2020 établies en 2019 avant la survenance de la crise sanitaire prévoyaient un marché automobile de 170 k-unités (+2,4% vs. 2019) avec des ventes constructeurs en diminution de 3%.

Dans ce contexte, RCI Finance Maroc ambitionne de porter le taux de pénétration sur immatriculations à 36,5% en 2020 contre 35,0% prévu initialement. Cette performance devrait se concrétiser par 19 271 contrats de financement clientèle en 2020.

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 n'entraîne pas d'ajustement dans les comptes de RCI Finance Maroc au 31 décembre 2019. Par ailleurs, la société RCI Finance Maroc dispose d'une réserve de liquidité, composée notamment de lignes de crédit confirmées, lui permettant d'assurer la continuité financière de son activité.

A l'occasion de la mise à jour annuelle du Dossier d'Information relatif au programme de BSF au titre de l'exercice 2018, les perspectives sociales suivantes ont été présentées :

	2019E	2020P
Contrats de financement	26 772	26 438
Taux de pénétration (%)	34,00%	35,00%
PNB (en KMAD)	388 037	408 446
Coût du risque (%) *	1,07%	0,96%
Résultat net (en KMAD)	113 191	125 201

Source : RCI Finance Maroc

(*)Montant du cout du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

Ces perspectives pour l'exercice 2020 ont été revues cette année. Les prévisions chiffrées sociales indiquées dans le présent Document de Référence s'établissent comme suit :

	2019E	2019 R	2020P
Contrats de financement	26 772	26 130	19 271
Taux de pénétration (%)	34,00%	36,80%	36,50%
PNB (en KMAD)	388 037	330 273	339 411
Coût du risque (%) *	1,07%	1,01%	1,25%
Résultat net (en KMAD)	113 191	40 476	33 997

Source : RCI Finance Maroc

(*)Montant du cout du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

La baisse de l'activité liée aux conséquences économiques de la pandémie du Covid-19 devrait impacter les ventes du Groupe Renault ainsi que la production de contrats de financement en 2020. Le PNB devrait ainsi s'établir à 339,4 MMAD en 2020 contre une estimation précédente de 408,4 MMAD.

Les conséquences de la crise sanitaire pourraient également entraîner une dégradation du coût du risque et du résultat net.

I.2. Principales tendances, incertitudes ou évènements

RCI Finance Maroc n'a connu aucune incertitude et aucun évènement ayant une influence sur l'activité de financement des marques du Groupe Renault (Renault et Dacia) depuis la date de clôture du dernier exercice.

I.3. Politique d'investissement future

A l'image des investissements passés, la politique d'investissement se limite aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, principalement en lien avec le renouvellement des matériels informatiques et du mobilier.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

Epidémie du Covid-19 :

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du COVID-19, RCI Finance Maroc a pris un ensemble de mesures préventives afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs et clients et de soutenir l'activité commerciale.

Un protocole sanitaire été mis en place depuis le début de la pandémie, lequel est conforme aux normes arrêtées par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, ainsi qu'aux standards du Groupe Renault.

RCI Finance Maroc a également activé son Plan de Continuité d'Activité (PCA), ce qui lui a permis d'assurer la poursuite de ses activités en privilégiant le télétravail et d'adapter ses processus via la dématérialisation de la plupart de ses opérations.

Afin de soutenir ses clients, RCI Finance Maroc a également déployé un large dispositif de reports d'échéances. Ceux-ci ont concerné aussi bien les particuliers (sur la base d'attestations de perte de revenus) que les professionnels (sur la base des secteurs les plus touchés par la crise tels qu'identifiés par la Cellule de Veille Economique). A noter que RCI Finance Maroc a par ailleurs proposé une gratuité totale de ces reports.

Les principales mesures du dispositif de prévention mises en place par RCI Finance Maroc se résument comme suit :

- Affichage et communication sur les lieux de travail des mesures préventives (gestes barrières, lavage des mains, etc.);
- Réunion de la cellule de crise décisionnelle le 09/03/2020 afin d'activer le PCA ;
- Basculement en mode PCA et travail à domicile de l'effectif total de RCI Finance Maroc à partir du 20 mars 2020 ;
- Mise à jour des Bilans d'Impact des Activités au cours de la crise pour déterminer les impacts du déclenchement du PCA sur l'ensemble des activités (impacts financiers, organisationnels, etc...).

Afin de se préparer à la reprise progressive de l'activité post-confinement, RCI Finance Maroc a mis en place les dispositions suivantes :

- Application des mesures sanitaires conformément aux préconisations du ministère de la Santé et du groupe Renault ;
- Réaménagement des locaux de travail en respectant les mesures de distanciation sociale ;
- Installation d'une caméra thermique à la porte d'entrée et équipement du vigil de sécurité d'un pistolet thermique ;
- Elaboration et diffusion d'un kit de sensibilisation/ information de l'ensemble des collaborateurs pour rappel des règles de prévention et de sécurité sanitaire à respecter ;
- Réception des clients dans un espace dédié, aménagé à cet effet dans le respect des règles d'hygiène ;
- Marquages au sol pour le respect des principes de distanciation sociale ;
- Affichages destinés aux collaborateurs et clients rappelant les principaux gestes barrières à adopter pour limiter la propagation du virus ;
- Distribution à l'ensemble des collaborateurs d'un kit de protection individuel (matériel de désinfection, masques, mouchoirs en papier).

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, RCI Finance Maroc ne connaît pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque client

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

RCI Finance Maroc a mis en place en amont des systèmes de connaissance et de cotation des clients qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département risque préalablement au comité de risques ;
- Dispositif de notation des clients et des transactions ;
- Décision collégiale du comité de risques ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le Conseil d'Administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc. ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

L'activité de RCI Finance Maroc s'oriente de plus en plus vers les personnes morales, dont le risque est plus élevé que les personnes physiques. Le changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales a entraîné une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

II. Risque de taux de sortie

La rentabilité de RCI Finance Maroc est liée à l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum à appliquer par les sociétés du secteur et en conséquence leurs marges.

Suite à la publication de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19/G/2006, le TMIC est corrigée au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

La baisse continue que a connue le TMIC depuis 1997 a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur et plus particulièrement les petites structures, qui ont été contraintes de compresser les marges parallèlement à l'augmentation du coût de refinancement et à la baisse du TMIC.

III. Risque taux refinancement

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement. Le risque de taux d'intérêt réside en une évolution défavorable des taux, notamment dans le cas d'une forte variation des paramètres de marché, pouvant dégrader sensiblement la rentabilité de la filiale.

Pour évaluer au mieux ce risque et en complément d'un suivi global, le suivi du risque de taux s'effectue également sur trois pôles de maturité du portefeuille de refinancement :

- Pôle « 3 mois » : < 3 mois
- Pôle « 1 an » : > 3mois et < 1 an
- Pôle « plus d'un an » : > 1 an

RCI n'est pas exposé au risque de taux variables puisqu'elle ne se refinance qu'avec des taux fixes.

IV. Risque de liquidité

Afin d'assurer à tout moment le financement envers sa clientèle, RCI Finance Maroc détermine ses besoins nets de liquidité mensuellement, la liquidité fait l'objet d'un suivi mensuel lors du comité Financier auquel assistent le Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc, le trésorier Renault Maroc et les responsables de

la fonction Financements & Trésorerie de RCI Bank and Services. La société RCI Finance Maroc adopte une politique d'adossement des emplois aux ressources très stricte en respectant les standards internationaux du Groupe Renault.

V. Risque de modification du cadre réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Depuis le 1^{er} Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA passe de 10% à 20%. Rendant le produit moins attractif.

Par ailleurs, quatre changements majeurs du cadre réglementaire ont marqué le secteur du crédit à la consommation en 2010 - 2013 :

- Une loi de protection du consommateur, a été promulguée en Février 2011 ;
- L'autorisation, à partir de juillet 2011, aux sociétés de financement de commercialiser des produits d'assurance décès et invalidité adossées aux opérations de crédit et de crédit-bail ;
- Le changement des conditions d'octroi des crédits CMR ;
- Le coefficient de solvabilité a été porté à 12% au plus tard à fin juin 2013 dans le cadre de la circulaire n°7/G/12 du 19 avril 2012.

Enfin, la loi de Finances 2013 a mis en application au 1er janvier 2013, une TVA de 20% sur les Valeurs Résiduelles des véhicules financés en location (LOA/Leasing). Cette modification a mis fin à l'attractivité des financements en LOA avec dépôts de garantie et Valeur Résiduelle élevée. RCI Finance Maroc commercialise désormais des produits locatifs avec des Valeurs Résiduelles faibles.

La circulaire 1/W/16 publiée en date du 10 juin 2016 oblige les établissements de crédit à respecter de nouvelles exigences minimales :

- Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés ;

Dans le cadre de la même circulaire, Bank Al-Maghrib peut également demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contra cyclique » sur base individuelle et/ou consolidée.

RCI Finance Maroc s'adapte constamment à tout changement réglementaire et dispose d'une veille juridique et fiscale externalisée après d'un cabinet traitée comme Prestation Essentielle Externalisée (PEE).

VI. Risque fiscal

A l'instar des autres établissements de crédit, le risque fiscal découlerait d'une interprétation différente des règles de provisionnement de Bank Al-Maghrib par l'administration fiscale.

VII. Risque de remboursement anticipé

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure du fait du positionnement de RCI Finance Maroc sur le prêt affecté au financement automobile

VIII. Risque Opérationnel

On entend par risque opérationnel, le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation

RCI Finance Maroc en sa qualité d'organisme de financement est assujettie à la réglementation de Bank Al Maghrib, précisément aux obligations relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques (en réf à la circulaire N° 4/W/2014).

Organisation globale du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de RCI Finance Maroc est transposé de celui de RCI Banque et répond aux obligations réglementaires locales. Il est validé dans le cadre du Contrôle interne Groupe et en Conseil d'Administration de manière semestrielle.

Le dispositif de contrôle interne est structuré en trois niveaux de contrôle :

- Les 1ers et 2èmes niveaux constituent le contrôle permanent
- Le 3ème niveau est le contrôle périodique.

Dispositif de gestion globale du risque

RCI Finance Maroc a mis en place des dispositifs de contrôles associés à chacun des différents risques auxquels le groupe est exposé. Ces différents risques et les dispositifs de contrôles associés font l'objet d'une cartographie des risques opérationnelles qui est évaluée et mise à jour annuellement. Des plans d'action sont mis en place dans le cas d'écart par rapport au niveau de maîtrise requis pour chaque événement de risque.

Depuis 2016, RCI Groupe a mis en place une politique générale de gouvernance des risques qui repose sur la notion d'appétit au risque et qui, en plus des risques opérationnels inhérents aux différentes activités, recense l'ensemble des risques majeurs et décide des renforcements nécessaires à suivre pour y faire face. Ces renforcements peuvent concerner :

- ✓ La Conformité à la réglementation bancaire
- ✓ La Conformité des pratiques commerciales
- ✓ La Surveillance des évolutions en matière de règles de distribution des services financiers
- ✓ La Maîtrise des partenariats / JV
- ✓ La Protection des données personnelles et la sécurité des Systèmes d'Information

IX. Le risque de dépendance aux ventes de Renault au Maroc

Le risque de dépendance des ventes de Renault au Maroc est inhérent à l'activité de « captive » de RCI Finance Maroc.

Par définition, le business model de « captive » de RCI Finance Maroc implique une dépendance aux ventes du constructeur automobile. Néanmoins, alors que le résultat financier annuel du constructeur est lié aux ventes de l'année, celui de RCI est le résultat d'un portefeuille de clients, constitué sur plusieurs exercices, réduisant sa volatilité. Par ailleurs, RCI dispose d'autres leviers de rentabilité comme les services, les assurances ou le financement du parc de véhicules d'occasion.

X. Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI

Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI est dilué par la diversité des typologies : particuliers, commerçants, sociétés, concessionnaires, etc. Le changement de mix de production peut donner lieu à des ajustements en temps réel de la tarification ou encore de la politique d'acceptation pour atténuer le risque.

XI. Le risque lié à la concentration de certains concessionnaires dans l'encours réseau de RCI

Les 3 premiers concessionnaires représentent 40% de l'encours sain moyen « réseau » de RCI Finance Maroc en 2018.

Par ailleurs, pour toutes les expositions concessionnaires qui dépasseraient 20% de ses capitaux propres, RCI Finance Maroc fait couvrir la surexposition par une garantie bancaire de RCI Banque SA.

L'encours moyen réseau représente 19,4% de l'encours moyen de RCI à fin juin 2019 (contre 15,5% à fin 2018). Le financement de l'activité réseau ne représente qu'une partie des activités de RCI Finance Maroc. RCI Finance Maroc dispose d'une activité diversifiée incluant également les offres de financement et de service à destination de la clientèle (particuliers et professionnels).

XII. Le risque de change

Le risque de change est proche de zéro, RCI Finance Maroc ayant globalement une position emprunteuse et prêteuse en Dirhams marocains. Seul l'emprunt subordonné auprès de RCI Banque SA a été contracté en euros mais immédiatement converti en Dirhams. Le risque de change auquel RCI est exposé concerne uniquement le paiement annuel des échéances en euro de l'emprunt subordonné.

L'émetteur ne dispose par ailleurs d'aucun autre flux qui l'expose au risque de change.

PARTIE XII. ANNEXES

1. Statuts

Statuts 2020 : <https://www.rcifinance.ma/finance/programme-de-dette>
(Documents – Statuts RCI Finance Maroc)

2. Rapport Financier Annuel 2019

https://www.rcifinance.ma/system/files/webform/information_bsf/12866/Rapport%20financier%20annuel.pdf

3. Rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_sociaux_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_sociaux_2017.pdf

4. Rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_consolides_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_consolides_2017.pdf

5. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_special_de_s_contrôleurs_des_comptes_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_special_de_s_contrôleurs_de_comptes_2017.pdf

6. Indicateurs Trimestriels

T1 2020 : <https://www.rcifinance.ma/finance/communiqués-financiers> (Indicateurs trimestriels T1 2020)

7. Rapports de gestion

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_de_gestion_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_de_gestion_2017.pdf

8. Communication financière

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Comptes_sociaux_et_consolides_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Comptes_sociaux_et_consolides_2017.pdf

9. Communiqués de presse

<https://www.rcifinance.ma/finance/communiqués-financiers>

https://www.rcifinance.ma/system/files/webform/communiqués_financiere/4295/2020.03_Communicu%C3%A9_suite_au_Conseil_d'Administration.pdf

https://www.rcifinance.ma/system/files/webform/communiqués_financière/8040/2020.01%20Communiqué%203%A9%20suite%20au%20Conseil%20d%E2%80%99Administration.pdf

https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financières/2019.03_Communique_emission_BSF.pdf
